



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général
Mission ministérielle

Action extérieure de l'État



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	21
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	28
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	32
Présentation des crédits	36
Justification au premier euro	42
<i>Éléments transversaux au programme</i>	42
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	55
<i>Justification par action</i>	58
01 – Coordination de l'action diplomatique	58
02 – Action européenne	65
04 – Contributions internationales	67
05 – Coopération de sécurité et de défense	70
06 – Soutien	72
07 – Réseau diplomatique	83
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	92
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	93
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	94
Objectifs et indicateurs de performance	97
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	97
2 – Développer l'attractivité de la France	105
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	111
4 – Dynamiser les ressources externes	112
Présentation des crédits	116
Justification au premier euro	122
<i>Éléments transversaux au programme</i>	122
<i>Justification par action</i>	143
01 – Appui au réseau	143
02 – Coopération culturelle et promotion du français	146
03 – Objectifs de développement durable	154
04 – Enseignement supérieur et recherche	156
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	164
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	165
07 – Diplomatie économique et attractivité	165
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	168
Opérateurs	172
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	172
CAMPUS France	178
Institut Français	183

PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	189
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	190
Objectifs et indicateurs de performance	193
1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire	193
2 – Simplifier les démarches administratives	196
Présentation des crédits	198
Justification au premier euro	203
<i>Éléments transversaux au programme</i>	203
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	212
<i>Justification par action</i>	213
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	213
02 – Accès des élèves français au réseau AEF	224
03 – Instruction des demandes de visa	225
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	227

MISSION
Action extérieure de l'État

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Trois programmes budgétaires concourent à l'accomplissement de la mission « Action extérieure de l'État » (AEE), à hauteur de 3,2 milliards d'euros en crédits de paiement :

- Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » (105) vise, avec 61 % des crédits de la mission, à renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français ; promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe ; assurer un service diplomatique efficient et de qualité.
- Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » (151) a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.
- Le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » (185) met en œuvre la politique d'influence de la France, l'enseignement français à l'étranger, la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, de nos normes, ainsi que les activités liées à la diplomatie économique et à l'attractivité économique de la France.

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)

Dans un contexte international instable, marqué notamment par la poursuite de la guerre en Ukraine, les crises en Afrique de l'Est et Centrale et au Proche-Orient, la situation économique mondiale dégradée et la forte inflation, ainsi que la crise environnementale, la France, puissance d'équilibre, s'est attachée en 2023 à mener une action extérieure fondée sur une diplomatie ambitieuse, combative et innovante. Par ailleurs, à la suite des États généraux de la diplomatie et du discours du président de la République au Quai d'Orsay le 16 mars 2023, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a commencé la mise en œuvre de l'agenda de la transformation. Avec des effectifs et des moyens en hausse en 2023, l'action du MEAE s'est ainsi incarnée à travers :

- une diplomatie active pour la préservation de la paix, le règlement des crises et la défense du multilatéralisme comme mode de gestion des grands enjeux internationaux ;
- le renforcement de notre présence notamment dans l'Indopacifique et en Afrique, ainsi que de notre capacité d'analyse politique ;
- une action forte au sein de l'Union européenne dans la mise en œuvre des priorités définies lors de la Présidence française de 2022, pour faire de l'Europe un moteur de croissance et un pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les attaques cyber et la manipulation de l'information ;
- la poursuite d'une diplomatie d'attractivité et d'influence, qui valorise l'image d'une France, pays de l'innovation, riche en talents et ouverte aux investisseurs ;
- une approche globale des enjeux mondiaux et des biens publics internationaux, la défense de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'État de droit et d'une régulation économique et commerciale efficiente ;
- la poursuite du soutien à nos compatriotes à l'étranger dans un contexte de crise économique mondiale, ainsi qu'une action consulaire au service de la communauté des Français établis ou de passage à l'étranger ;
- la protection et la sécurité de nos ressortissants, ainsi que la sécurisation des emprises françaises à l'étranger ;
- la poursuite de notre stratégie de transformation numérique, avec un effort accru sur la sécurité des systèmes informatiques du ministère et la modernisation de nos outils de travail et de communication ;
- une politique immobilière durable et dotée de moyens permettant d'assurer l'entretien et le renouvellement du parc ministériel, notamment à l'étranger ;
- un renforcement des moyens de fonctionnement des postes, afin de leur permettre de faire face aux effets de l'inflation mondiale. Le ministère a par ailleurs débuté un travail de déconcentration et de simplification de la gestion budgétaire à l'étranger ;

- la création de la délégation à la solidarité et à l'engagement afin de renforcer l'action sociale du ministère au service de ses agents.

FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES (151)

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 s'appuie sur un réseau de 208 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont près 1,7 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France), les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 15 millions par an), les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, les étrangers demandeurs de visas et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendus, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens : des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections), l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité, mais aussi la délivrance de visas en liaison avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Une attention toute particulière est portée à l'exercice de la protection consulaire pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidents ou de passage à l'étranger. Tout en restant prudents sur notre champ d'action sur le territoire d'États souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, un effort particulier a été porté sur l'aide aux Françaises et Français victimes de violences.

La reprise de l'activité du réseau consulaire, observée depuis 2022 en raison du rattrapage post-crise sanitaire, s'est confirmée. La délivrance de documents par les postes consulaires dans le cadre de l'administration des Français a ainsi continué d'augmenter en 2023, en particulier les titres d'identité et de voyage. La demande globale de visas a confirmé également cette reprise d'activité.

Par ailleurs, dans un contexte économique mondial marqué par l'inflation, le soutien à nos compatriotes les plus fragiles s'est poursuivi prenant plusieurs formes : attribution d'aides sociales et de bourses scolaires, soutien aux associations venant en aide aux Français, dont les organismes locaux d'entraide et de solidarité et les centres médico-sociaux.

Depuis de nombreuses années, l'administration consulaire est engagée sur la voie d'un recentrage de ses missions, d'une simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers et de réaliser des gains de productivité, tout en garantissant un service public de qualité. La modernisation de l'administration consulaire s'est ainsi poursuivie, notamment avec l'extension du Service France Consulaire (SFC) à 34 pays européens au 31 décembre 2023, représentant 46 postes consulaires. Le SFC, dont le bilan s'avère déjà très positif, a vocation à couvrir la quasi-totalité du monde d'ici fin 2025.

Le projet du registre de l'état civil électronique, dont le déploiement permettra la modernisation de l'outil de gestion de l'état civil, et la dématérialisation intégrale d'actes d'état civil s'est également poursuivi malgré des difficultés techniques rencontrées.

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE (185)

Sous l'autorité du Directeur général de la Mondialisation, le programme 185 porte les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, politique qui couvre aussi bien l'enseignement français à l'étranger que la coopération et/ou la diffusion culturelles, linguistiques, universitaires et scientifiques ou encore les activités liées à la diplomatie et à l'attractivité économiques.

Mobilisés très majoritairement (à hauteur d'environ $\frac{3}{4}$ des crédits hors titre 2) par les trois opérateurs que sont l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), l'Institut français et Campus France, les crédits relevant du programme 185 sont également déployés au sein d'un réseau culturel et de coopération fort de 142 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et services pour la science et la technologie (SST), 119 établissements à

autonomie financière (dont 97 Instituts français pluridisciplinaires ou à compétences spécifiques et 22 Instituts français de recherche à l'étranger) et 829 Alliances françaises dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du Ministère.

Les performances de ce réseau ont permis de maintenir un niveau d'activité compatible avec les missions d'influence qui lui sont confiées, en particulier grâce à un autofinancement de 76 %.

Conformément aux orientations stratégiques définies (Feuille de route de l'influence - décembre 2021 ; États généraux de la Diplomatie - mars 2023) et dans un contexte de reprise pérenne des échanges et des activités de coopération, l'objectif réaffirmé de « réinvestir le champ de l'influence » s'est notamment traduit en 2023 par une intensification de la politique d'attractivité universitaire (montée en puissance des bourses de mobilité étudiante), un renforcement des actions culturelles et artistiques (promotion à l'export des Industries culturelles et créatives), enfin, par une amélioration du dispositif d'aide à l'export (lancement du nouveau Plan Export Osez l'Export ! en août 2023) et la valorisation de la promotion de l'image de la France auprès des investisseurs étrangers (6^e édition du sommet Choose France en juillet 2023).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	50	amélioration	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,4	5,1	5,4	5	absence amélioration	5,2

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)

Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (P151)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	20	absence amélioration	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	17	18	16	cible atteinte	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	9	7	11,5	absence amélioration	7
4. Visas court séjour	jours	6,9	13	3	8	amélioration	9

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1, 2 et 3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 4. : données communiquées par le service central d'état civil

Sous-indicateur 5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV)

Méthode de calcul :

Passeports et nouvelles cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des nouvelles cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Etat civil :

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'Etat civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1^{er} septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a désormais compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
105 – Action de la France en Europe et dans le monde			
Prévision	2 140 942 728	2 082 365 491	8 122
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 084 769 415	2 082 957 594	8 122
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	56 173 313	-592 103	
Exécution	2 024 761 121	1 982 478 807	8 186
185 – Diplomatie culturelle et d'influence			
Prévision	745 495 664	745 549 988	792
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	743 762 450	743 762 450	792
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 733 214	1 787 538	
Exécution	742 431 353	740 708 265	764
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires			
Prévision	394 555 344	395 396 684	3 259
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	391 635 832	391 405 832	3 259
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	2 919 512	3 990 852	
Exécution	389 992 084	390 897 235	3 164
Total Prévision	3 280 993 737	3 223 312 164	12 173
Total Exécution	3 157 184 557	3 114 084 307	12 114

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 959 688 419 1 918 480 331	2 089 889 415 2 024 761 121	1 962 478 392 1 912 279 180	2 088 077 594 1 982 478 807
01 – Coordination de l'action diplomatique	98 073 509 92 308 678	106 855 766 105 678 762	98 073 509 92 399 916	106 855 766 105 276 585
02 – Action européenne	143 839 164 114 238 302	134 817 096 98 743 150	143 839 164 114 238 302	134 817 096 98 737 940
04 – Contributions internationales	652 207 085 674 034 053	707 469 304 681 115 855	652 207 085 674 034 053	707 469 304 681 115 855
05 – Coopération de sécurité et de défense	115 480 927 99 091 746	115 412 180 88 182 609	115 480 927 98 388 485	115 412 180 89 883 545
06 – Soutien	257 491 904 255 213 962	271 735 014 261 737 894	260 481 877 249 732 431	278 661 029 265 121 610
07 – Réseau diplomatique	692 595 830 683 593 590	753 600 055 789 302 852	692 395 830 683 485 993	744 862 219 742 343 273
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	732 812 344 749 425 140	745 762 450 742 431 353	732 812 344 749 487 237	745 762 450 740 708 265
01 – Appui au réseau	42 173 406 42 954 470	42 345 662 41 309 016	42 173 406 43 030 712	42 345 662 41 365 675
02 – Coopération culturelle et promotion du français	68 210 439 69 422 664	68 410 439 71 062 369	68 210 439 69 437 801	68 410 439 70 858 974
03 – Objectifs de développement durable	2 350 342 1 876 741	2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 876 741	2 350 342 1 615 959
04 – Enseignement supérieur et recherche	101 601 261 95 744 043	101 157 003 98 792 856	101 601 261 95 714 761	101 157 003 98 821 388
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	416 928 726 420 272 496	446 928 726 439 359 376	416 928 726 420 272 496	446 928 726 439 359 376
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327	72 584 671 78 301 330	70 678 650 70 254 327	72 584 671 78 301 330
07 – Diplomatie économique et attractivité	30 869 520 48 900 399	11 985 607 11 990 447	30 869 520 48 900 399	11 985 607 10 385 563
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	373 920 293 377 164 769	391 635 832 389 992 084	374 045 293 378 460 218	391 405 832 390 897 235
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	224 215 227 231 214 469	227 453 663 219 239 309	224 340 227 232 509 919	227 223 663 220 147 990
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ	95 520 225 83 783 334	105 750 000 105 750 000	95 520 225 83 783 334	105 750 000 105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	54 184 841 62 166 966	58 432 169 65 002 775	54 184 841 62 166 966	58 432 169 64 999 245

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 959 688 419 1 918 480 331	2 089 889 415 2 024 761 121	1 962 478 392 1 912 279 180	2 088 077 594 1 982 478 807
Titre 2. Dépenses de personnel	723 443 927 712 604 117	774 711 573 742 542 019	723 443 927 712 604 117	774 711 573 742 542 019
Autres dépenses :	1 236 244 492 1 205 876 214	1 315 177 842 1 282 219 101	1 239 034 465 1 199 675 063	1 313 366 021 1 239 936 788
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	325 493 095 342 732 029	344 226 109 376 355 933	331 994 866 336 010 360	351 511 654 371 831 809
Titre 5. Dépenses d'investissement	84 291 017 55 956 102	104 328 853 108 422 524	80 579 219 57 169 284	95 231 487 68 932 983
Titre 6. Dépenses d'intervention	826 460 380 807 033 731	866 622 880 797 248 059	826 460 380 806 341 067	866 622 880 798 979 411
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 154 352	0 192 585	0 154 352	0 192 585
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	732 812 344 749 425 140	745 762 450 742 431 353	732 812 344 749 487 237	745 762 450 740 708 265
Titre 2. Dépenses de personnel	70 678 650 70 254 110	72 584 671 78 301 330	70 678 650 70 254 110	72 584 671 78 301 330
Autres dépenses :	662 133 694 679 171 030	673 177 779 664 130 023	662 133 694 679 233 127	673 177 779 662 406 935
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	524 766 296 527 939 210	526 247 532 518 934 484	524 766 296 528 001 307	526 247 532 517 428 247
Titre 6. Dépenses d'intervention	137 367 398 151 231 820	146 930 247 145 195 439	137 367 398 151 231 820	146 930 247 144 978 588
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 100	0 0	0 100
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	373 920 293 377 164 769	391 635 832 389 992 084	374 045 293 378 460 218	391 405 832 390 897 235
Titre 2. Dépenses de personnel	232 042 058 240 026 626	250 332 832 250 368 851	232 042 058 240 026 626	250 332 832 250 368 851
Autres dépenses :	141 878 235 137 138 143	141 303 000 139 623 233	142 003 235 138 433 593	141 073 000 140 528 384
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	25 308 010 27 964 353	13 503 000 12 978 902	25 433 010 29 300 811	13 273 000 13 745 135
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 825 310	0 1 212 329	0 781 144	0 1 461 659
Titre 6. Dépenses d'intervention	116 570 225 108 348 481	127 800 000 125 430 582	116 570 225 108 351 638	127 800 000 125 320 170
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 1 420	0 0	0 1 420
Total	3 066 421 056 3 045 070 240	3 227 287 697 3 157 184 557	3 069 336 029 3 040 226 635	3 225 245 876 3 114 084 307
Titre 2. Dépenses de personnel	1 026 164 635 1 022 884 852	1 097 629 076 1 071 212 200	1 026 164 635 1 022 884 852	1 097 629 076 1 071 212 200
Autres dépenses :	2 040 256 421 2 022 185 388	2 129 658 621 2 085 972 357	2 043 171 394 2 017 341 783	2 127 616 800 2 042 872 107

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	875 567 401 898 635 592	883 976 641 908 269 320	882 194 172 893 312 478	891 032 186 903 005 191
Titre 5. Dépenses d'investissement	84 291 017 56 781 412	104 328 853 109 634 853	80 579 219 57 950 427	95 231 487 70 394 642
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 080 398 003 1 066 614 032	1 141 353 127 1 067 874 080	1 080 398 003 1 065 924 525	1 141 353 127 1 069 278 169
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 154 352	0 194 105	0 154 352	0 194 105

PROGRAMME 105

Action de la France en Europe et dans le monde

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

En 2023, doté à hauteur de 2,084 Mds€, dont 774,7 M€ consacrés à la rémunération, le programme 105 a réuni 64 % des crédits et 66 % des emplois de la mission AEE, soit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire l'action extérieure de la France.

Sous l'autorité du directeur général des affaires politiques et de sécurité, ces moyens ont été mis au service des trois objectifs assignés au programme : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Dans un contexte international de multiplication des crises, marqué notamment par la poursuite de la guerre en Ukraine et les crises au Sahel et au Moyen-Orient, les moyens du programme 105 ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'engagement de la France en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du multilatéralisme et du renforcement de l'Europe.

I - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a continué de mobiliser le ministère. Inscrite dans la durée, elle constitue une rupture stratégique fondamentale pour la France et pour tout le continent européen et affecte de nombreux secteurs d'activité.

Ainsi, le soutien résolu de la France à l'Ukraine a été réaffirmé au travers des canaux multilatéraux, notamment la Facilité européenne de paix, l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mais aussi par la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense.

En parallèle, la France a continué d'œuvrer activement à la recherche de solutions politiques à plusieurs crises graves et au renforcement de partenariats et de dialogues multilatéraux contribuant à la stabilité et à la sécurité internationales. Ces actions, qui sont détaillées dans le présent rapport, concernent les conséquences régionales du conflit israélo-palestinien, les multiples crises sur le dossier iranien, ainsi que la dégradation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, au Soudan ou en Haïti.

Le ministère a renforcé les moyens de la direction de la communication et de la presse et mis en œuvre une stratégie de communication publique pour lutter contre la désinformation et le développement du discours antifrançais, notamment sur les réseaux sociaux et en particulier en Afrique.

Le MEAE a maintenu son fort engagement dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre les drogues et les conduites addictives. La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) a poursuivi le renforcement de son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) et la diversification de ses partenariats et de ses actions de coopération.

Enfin, des efforts importants ont été déployés pour les opérations d'évacuation qui ont permis le rapatriement de nos ressortissants au Soudan, au Burkina Faso, au Niger, en Israël et à Gaza.

II - Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe

Le contexte d'instabilité géopolitique a nécessité des efforts supplémentaires pour que la France assure son rôle de puissance d'équilibre en continuant de défendre un multilatéralisme efficace face aux défis globaux.

Dans un contexte marqué par la baisse, dans la période précédente, de notre rang parmi les contributeurs au titre des contributions obligatoires, l'effort impulsé en 2020 d'augmentation du volume des contributions internationales volontaires financées sur le P105 a été poursuivi et a permis de conforter l'influence de la France au sein du système multilatéral. Le programme 105 a ainsi contribué en 2023 au financement et aux projets de 95 organisations internationales et européennes, opérations de maintien de la paix et autres instruments internationaux.

Ces contributions dites volontaires, mais qui sont parfois très contraintes, traduisent la volonté française de continuer, face à des partenaires offensifs, d'être un acteur de premier plan d'un système multilatéral efficient, engagé en faveur de la préservation de la stabilité et de la coopération internationales et participant activement au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie, climat...). En 2023, cet effort a notamment porté sur notre contribution à l'OTAN, au Conseil de l'Europe, à la mission multilatérale de soutien sécuritaire en Haïti (MMAS) et au Bureau de l'OMS en Territoires palestiniens occupés.

Elles ont également permis le positionnement de nos candidats et de nos orientations stratégiques au centre des actions de l'ONU et d'autres institutions clefs, ainsi que la montée en puissance du dispositif des Jeunes Experts Associés (JEA), pour accroître la présence française dans les organisations internationales.

III - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

L'année 2023 a été marquée par le début de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, adoptés à la suite des états généraux de la diplomatie et du discours du président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay le 16 mars 2023.

En 2023, le MEAE a ainsi accéléré la déclinaison sur le terrain de sa stratégie pluriannuelle de transformation numérique, engagée depuis 2020, qui vise à mettre le numérique au service des missions régaliennes du ministère, des usagers via le développement des démarches en ligne, ainsi que des agents du ministère (outils de mobilité, applications métiers internes). En outre, un effort particulier est porté vers le renforcement de sécurité des systèmes informatiques dans un contexte de recrudescence des cyberattaques contre le ministère.

Le MEAE conduit une politique immobilière dynamique dans 170 pays, regroupant plus de 2 000 bâtiments, reposant sur les orientations fixées par la Ministre et avec pour objectif d'offrir un environnement de travail adapté aux agents et aux missions d'accueil des communautés françaises partout dans le monde. Dix-huit chantiers ont été livrés en 2023, malgré les contraintes sanitaires et sécuritaires, parmi lesquels la construction de l'ambassade à Séoul et la relocalisation de l'ambassade à Libreville. Cette politique immobilière s'est articulée avec la poursuite de la mise en œuvre du plan de sécurisation des emprises diplomatiques, dans un contexte de dégradation sécuritaire.

2023 a été l'année du retour complet à la normale, s'agissant de l'activité des postes diplomatiques et consulaires. Les ambassades et les consulats ont également connu une année caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions sur le plan budgétaire : outre la guerre en Ukraine, les crises au Mali et au Soudan survenues en 2022 et dont les effets se sont poursuivis, notre réseau a connu des crises au Niger, au Burkina Faso ainsi qu'en Israël et dans les Territoires palestiniens.

S'agissant des déplacements, et après une année 2022 marquée par une hausse de la consommation consécutive à la réouverture des frontières, le rythme a suivi celui des tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur les missions des services et dans les postes diplomatiques et consulaires, parfois nécessairement organisées en

urgence. Le ministère prend cependant soin de ne programmer, pour la maîtrise des dépenses mais aussi par souci de sobriété énergétique, que les missions strictement nécessaires.

Les défis qu'ont constitués en 2023 la guerre en Ukraine, l'inflation mondiale et de multiples crises aux conséquences régionales et internationales ont impacté l'exécution du programme 105. Le renforcement en 2023 des moyens du programme est venu en soutien d'une diplomatie influente, efficace et réactive.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	90	91	94	94	cible atteinte	94
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	4200	4 750	4 750	cible atteinte	4 750
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	7	7,4	8	cible atteinte	7,8

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » : nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés.

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève » : budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations » : nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

ANALYSE DES RESULTATS

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE a poursuivi en 2023 son action relative au traitement des crises, dans les zones suivantes :

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Le conflit à Gaza consécutif aux attaques du 7 octobre 2023 a modifié en partie la réalisation des actions prévues dans le PAP, notamment pour les points relatifs à la question israélo-palestinienne, mais aussi par ricochet sur d'autres dossiers (Liban, Irak, Golfe, Yémen). Cette guerre a conduit à redéfinir les priorités de la France au dernier trimestre 2023 sur la base de l'initiative présidentielle à 3 volets (humanitaire, sécuritaire et politique) avec comme objectif la promotion de la solution à deux États.

Le Ministère a mobilisé les acteurs locaux, régionaux et internationaux sur le volet sécuritaire du dossier libyen, la préservation des acquis démocratiques et les réformes économiques en Tunisie, le règlement de la question du

Sahara occidental, la mise en œuvre de la résolution 2254 appelant au cessez-le-feu en Syrie, la relance d'un processus politique au Yémen. Les multiples crises sur le dossier iranien ont conduit à une coordination étroite avec nos partenaires régionaux, européens et en P3 (États-Unis, Royaume-Uni, France) et un effort particulier a été mené pour la libération de ressortissants français. La mobilisation en faveur d'une sortie de la crise politique au Liban a été poursuivie et en juin 2023 Jean-Yves Le Drian a été nommé Représentant Personnel du Président de la République pour le Liban.

La relation bilatérale franco-irakienne a franchi un nouveau cap par la signature d'un traité de partenariat stratégique à Paris. La dynamique de renforcement de la relation bilatérale avec les États du Golfe et avec l'organisation du Conseil de coopération du Golfe (CCEAG) a été poursuivie dans les domaines politique, économique, commercial, de coopération et d'influence.

Afrique sub-saharienne et Océan indien

L'évolution de la posture française au Sahel et dans le Golfe de Guinée se poursuit dans un contexte de crise lié au putsch au Niger de juillet 2023, qui a conduit au retrait des forces françaises au Niger, à la fermeture de l'ambassade à Niamey et à l'évacuation de nos ressortissants. Face à la dégradation continue de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, ainsi qu'à la multiplication des manœuvres de désinformation, la France porte une attention prioritaire à la sécurité de ses ressortissants.

La France se mobilise avec les acteurs multilatéraux africains et internationaux pour accompagner la transition en Guinée ; en faveur d'une résolution à la crise et à la situation humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo ; pour répondre à la situation humanitaire et politique au Soudan ; pour accompagner le Tchad face aux conséquences du conflit soudanais ; pour la recherche d'une sortie de crise dans les régions de l'Ouest du Cameroun ; pour lutter contre le terrorisme islamiste au Nord du Mozambique ; pour appuyer les efforts de paix et de reconstruction en Éthiopie ; pour accompagner le processus de transition et le soutien humanitaire au Soudan du Sud ; pour la définition de l'architecture de sécurité suite à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. En République Centrafricaine une approche exigeante et transactionnelle vis-à-vis des autorités a été adoptée et la France appuie les médiations régionales et l'opération de maintien de la paix de l'ONU, dont le mandat a été renouvelé en novembre 2023.

Au Gabon, un dialogue constructif est maintenu avec les autorités au sujet de la mise en œuvre de la transition suite au putsch du 30 août 2023. Avec les Comores se poursuit l'engagement bilatéral visant à lutter contre les causes profondes des migrations vers Mayotte.

Amériques et Caraïbes

Le Ministère s'est mobilisé pour ramener la sécurité en Haïti et ouvrir une perspective politique passant par des élections générales, afin d'assurer à terme la stabilité et le développement de l'île. La France a ainsi contribué à la préparation et au financement de la mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS) et a augmenté sa coopération bilatérale avec la Police nationale d'Haïti (PNH), avec une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros en 2023, afin de contribuer à la formation et à l'équipement des policiers.

La France a suivi une position de dialogue avec l'ensemble des forces politiques vénézuéliennes issues du pouvoir comme de l'opposition. Un ambassadeur résident a été nommé en août 2023. Plusieurs initiatives ont été menées à haut niveau pour maintenir le dialogue entre les acteurs politiques. Au Nicaragua, face aux choix autoritaires du gouvernement et son refus de prendre en compte les appels internationaux à la démocratisation et au respect des droits de l'Homme, la France et l'UE ont maintenu leur pression via les sanctions adoptées depuis 2019.

Asie et Océanie

La visite du Président de la République en Chine au mois d'avril a initié la reprise des échanges franco-chinois, avec la visite du Premier ministre chinois en juin et la tenue des trois dialogues de haut niveau qui structurent la relation : dialogue économique et financier, dialogue stratégique, dialogue sur les échanges humains. À l'occasion de la visite

du Premier ministre indien en tant qu'invité d'honneur du 14 juillet, le partenariat stratégique avec l'Inde a été renforcé et inscrit dans la durée avec l'adoption d'une feuille de route de 25 ans. Le partenariat d'exception avec le Japon va s'appuyer sur une nouvelle dynamique à la suite de l'adoption d'une nouvelle feuille de route bilatérale.

En cohérence avec notre stratégie Indopacifique, le Président de la République a effectué deux visites au Sri Lanka et au Bangladesh, lançant une dynamique nouvelle avec ces deux pays, ainsi qu'une tournée au Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, réaffirmant l'ambition française dans le Pacifique. La visite de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en Australie et l'adoption d'une feuille de route à cette occasion ont permis de tourner définitivement la page d'AUKUS. Le Ministère a continué de renforcer la relation avec la Corée (deux visites du Président coréen en France), la Mongolie (visites présidentielles croisées) et l'ASEAN (partenariat de développement, fonds dédié auprès de l'organisation) ainsi que ses États-membres (partenariat stratégique avec l'Indonésie, relance de la relation franco-vietnamienne, lancement de consultations bilatérales annuelles avec les Philippines, visites du Roi du Cambodge et du Sultan du Brunei).

La concertation avec les partenaires européens et onusiens a été au cœur de notre réponse aux situations de crises et de tensions, comme la situation en Afghanistan et dans le détroit de Taiwan, l'accélération des tirs de missiles par la Corée du Nord et les affrontements armés en Birmanie. La normalisation des relations avec le Pakistan, après la crise de 2021, a été menée à bien.

Europe centrale et orientale

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et ses multiples conséquences, humanitaires, militaires, économiques, a continué de mobiliser tous les efforts diplomatiques. Un Envoyé spécial pour l'aide civile à la reconstruction de l'Ukraine a ainsi été nommé. La France a continué, aux côtés notamment de ses partenaires du G7 et dans le cadre européen, de soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, dans le suivi des discussions internationales sur la base du plan de paix ukrainien, ainsi que dans la négociation de l'accord bilatéral de sécurité.

La France a accompagné activement le processus d'élargissement de l'UE, en appuyant l'ouverture des négociations d'adhésion pour l'Ukraine et la Moldavie et en soutenant l'octroi du statut de candidat à la Géorgie et à la Bosnie-Herzégovine. Elle a significativement aidé la Moldavie dans l'organisation du deuxième sommet de la Communauté politique européenne, à Chisinau en mai 2023. Un Envoyé spécial pour le Partenariat oriental et pour la Mer Noire a été nommé et l'élaboration d'une stratégie pour la Mer Noire a été initiée.

Dans la suite de sa présidence du conseil de l'Union européenne, la France a poursuivi son implication dans le difficile dialogue entre la Serbie et le Kosovo avec l'endossement de l'accord de Bruxelles-Ohrid, mais aussi l'adoption de mesures restrictives à l'égard du Kosovo. Par ailleurs, le président de la République a effectué une visite historique en Albanie en octobre 2023 et nommé un envoyé spécial pour les Balkans occidentaux. La France a également poursuivi ses efforts diplomatiques face aux tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et l'offensive militaire menée par l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh. Dans un contexte d'exode des populations arméniennes de la région, elle a apporté son aide humanitaire, et face à la menace azerbaïdjanaise sur l'intégrité territoriale arménienne, elle a initié ses premières livraisons d'armement à vocation défensive en direction de l'Arménie.

L'effort en matière de diplomatie économique en Asie centrale a été poursuivi avec notamment le déplacement du président de la République au Kazakhstan et en Ouzbékistan, ainsi que l'accord d'établissement de l'AFD au Kazakhstan, qui a constitué une étape importante dans le suivi des enjeux globaux dans cette région.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Efforts portés par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)

Dans le domaine des armes de destructions massives, la France a joué un rôle particulièrement actif dans le nouveau cycle d'examen du Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) en assurant la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire, en faisant des propositions en matière de renforcement de la transparence

et en défendant la fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Elle est restée très mobilisée sur la crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, sur la stricte mise en œuvre de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent a été mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques, la dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et la promotion de normes de comportement responsable dans l'espace. La France a poursuivi ses efforts en soutien à l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques et en faveur de la lutte contre la réémergence d'emploi des armes chimiques ; elle a promu plusieurs initiatives lors des premiers travaux du groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, en tant que vice-présidente.

Dans le domaine conventionnel, la France a soutenu le renouvellement et le renforcement du mandat du groupe d'expert gouvernemental sur les systèmes d'armes létaux autonomes en ralliant la majorité des délégations à la double approche qu'elle promeut d'interdiction des systèmes contraires au droit international humanitaire et de régulation des autres systèmes pour garantir le respect de ce droit. De manière transverse, la France a œuvré, aux côtés de ses partenaires, à la préservation des cadres existants dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération et à la lutte contre la stratégie d'obstruction et de désinformation de la Russie.

Dans le domaine cyber, la France a joué un rôle moteur dans l'établissement d'une Réserve Cyber européenne, dans le cadre du Règlement UE sur la cyber-solidarité et dans le lancement des activités du Centre de capacités cyber des Balkans occidentaux porté par la France et la Slovaquie. Elle a poursuivi sa contribution active à la mise en place en place d'un Programme d'action cyber à l'horizon 2026, ainsi qu'à la finalisation d'une Convention de lutte contre la cybercriminalité.

La France a mené d'importants efforts dans le but de renforcer la sécurité du continent européen, en mettant en œuvre la Boussole stratégique de l'UE, les décisions du dernier Sommet de l'OTAN (Vilnius, juillet 2023), ainsi que l'agenda du Sommet européen de Versailles sur les investissements européens dans les capacités de défense.

Réévaluant l'adaptation de son dispositif militaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en lien avec ses partenaires, la France a continué de mener des efforts dans la lutte contre nos compétiteurs stratégiques et le terrorisme sur le continent africain. Elle a participé à la promotion du dialogue de sécurité stratégique dans le Golfe avec ses partenaires américains, britanniques, européens et golfeux. La France a confirmé son rôle pilote dans le domaine de la sûreté maritime dans la péninsule arabique. Dans le cadre de la réponse internationale aux attaques terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 et de la mise en œuvre du pilier sécuritaire de l'Initiative pour la paix et la sécurité du Président de la République, la France a accueilli une réunion internationale en décembre destinée à renforcer les mesures prises dans le domaine de la lutte contre le financement du Hamas et la diffusion de ses contenus terroristes en ligne. La France a joué un rôle moteur dans l'adoption par l'Union européenne de sanctions ciblées contre le Hamas, le Jihad islamique palestinien et leurs entités associées.

Efforts portés par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)

En Afrique subsaharienne, plusieurs projets ont été concrétisés : l'installation de l'École d'administration des forces de défense à Libreville, au Gabon ; la montée en puissance de l'Académie des frontières à Niamey, au Niger – prochainement relocalisée au Bénin ; l'internationalisation de la gouvernance de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) d'Abidjan. Suite aux coups d'États, l'essentiel du dispositif de la DCSD a été retiré du Burkina Faso au printemps et du Niger à l'été 2023 et les Écoles nationales à vocation régionale des pays concernés seront relocalisées dans d'autres pays.

Dans l'Indopacifique, l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet d'école régionale de sécurité et sûreté maritimes au Sri Lanka.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, dans un contexte régional complexe, la relation de coopération de sécurité et de défense est restée stable et satisfaisante avec l'ensemble de nos partenaires. Une attention particulière est apportée à la situation en Tunisie, notamment dans le domaine de la sécurité intérieure, pour tenir compte de l'évolution du régime vers un caractère plus autoritaire. La DCSD a mené une politique de consolidation de ses

points d'appui (Émirats arabes unis, Jordanie, Liban) par la création de deux nouveaux postes de coopérants en Jordanie et l'accompagnement de la montée en puissance du Centre de réception des alertes et de coordination des secours en mer (JRCC) au Liban. Concernant la dynamique de coopération de défense avec les pays du Golfe - la promotion du modèle français de maintien de l'ordre s'est poursuivie avec notamment l'ouverture d'un poste de coopérant au Koweït.

En Amérique latine et aux Caraïbes, la France a contribué au renforcement des capacités des États dans la lutte contre les trafics de stupéfiants en soutenant l'élargissement du projet emblématique d'appui à la lutte contre la criminalité organisée en région Caraïbe au Panama et au Costa Rica, ainsi qu'à la lutte contre les trafics d'armes.

En Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud, une action de coopération en matière de protection civile en appui de l'Ukraine a été initiée et la coopération de défense et de sécurité dans les Balkans occidentaux a été renforcée par le développement de l'école régionale cyber C3BO à Podgorica au Monténégro ; et élargie avec l'intégration de la Moldavie au programme EVOFINDER (système de comparaison balistique semi-automatique). Une attention particulière a été portée aux actions aux bénéfices des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (Albanie, Arménie, Macédoine du Nord, Moldavie) ainsi qu'aux membres associés (Kosovo, Serbie) et dans une moindre mesure aux observateurs (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Lettonie, Lituanie et Estonie). Des postes de coopérants ont été créés en Arménie, afin d'apporter un soutien français face à l'agression de l'Azerbaïdjan et accompagner la transformation des forces armées vers le modèle occidental ; et en Moldavie, afin d'accompagner la montée en puissance des carabiniers vers le modèle français de la gendarmerie nationale.

Indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires »

Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes diplomatiques qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

Conformément aux procédures de suivi de l'exécution budgétaire et à la stratégie de la DCSD, le taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense a été atteint (94 %) grâce au redéploiement en cours de gestion des ressources centralisées et déléguées relevant d'actions programmées en 2023 mais non exécutées.

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève »

La formation des cadres à l'étranger est le principal mode d'action de la DCSD qui propose des formations diversifiées en France ou à l'étranger. Les meilleures écoles françaises sont ainsi proposées en matière de sécurité et de défense (Saint-Cyr, École de guerre, École des commissaires de police, Écoles d'application...). Les objectifs principaux sont le renforcement des capacités des États et le rayonnement du savoir-faire français.

Le montant annuel des dépenses consacrées par la DCSD à l'activité de formations et le nombre de stagiaires formés sont pluri-annuellement stables et s'établissent à environ 19 M€ pour 4 000 places attribuées.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations »

Suite à l'adoption de la R1325 (2000) de l'ONU « Femmes, paix, sécurité », la France se veut exemplaire et a adopté plusieurs plans nationaux d'action successifs afin de prendre en compte de façon systématique les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de son action extérieure en matière de paix et de sécurité. Le troisième Plan national d'action (PNA) Femmes-paix-sécurité de la France pour la période 2021-2025 a ainsi été adopté à l'occasion du Forum Génération Égalité de juillet 2021. Dans l'action de la DCSD, cela s'est traduit en 2023 par : i) la thématique Femmes paix sécurité comme composante pleine et entière du portefeuille d'une rédactrice

de la sous-direction des Question Multilatérales et Sectorielles ; ii) la priorité donnée aux candidatures féminines lors de la 6^e Formation des Formateurs ONU ; iii) la contribution à la réalisation et à l'adaptation du cours de conseiller / conseillère militaire « genre » (CMG) en Opération de Maintien de la Paix (OMP). Trente auditeurs issus de 20 pays ont été invités à participer à la 6^e Formation des Formateurs ONU (2023), et 9 femmes étaient présentes. L'équipe d'instruction de la 7^e Formation des Formateurs ONU d'avril 2024 sera pour la première fois dirigée par une directrice de formation.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	63 069 166	39 185 000	30 000 000	26 500 000	absence amélioration	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	100	95	97	cible atteinte	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	66	27	60	146	absence amélioration	60

Commentaires techniques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » : nombre de consultations de la rubrique sur le site France Diplomatie.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées/personnes signalées » : pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant » : nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 1.2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger »

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' »

Avec 26,5 millions de consultations des pages « Conseils aux Voyageurs », l'activité de l'année 2023 est en baisse après un pic de consultations en 2021 et 2022, étroitement lié à la pandémie de Covid-19 et aux besoins accrus d'informations des voyageurs sur les conditions d'entrée dans les pays de destination. Les restrictions sanitaires ayant quasiment toutes été supprimées, le nombre de consultations a décliné cette année. Toutefois, le nombre de pages vues en 2023 demeure bien supérieur à celui des années pré-Covid (6 850 000 en 2018 et 9 430 927 en 2019). A noter que le site France-Diplomatie a connu une baisse globale de fréquentation par rapport à 2022 (-49 %).

En 2023, le MEAE a obtenu, suite à un audit par la société AFNOR, le **renouvellement de la certification ISO 9001** pour les procédures liées aux fiches conseils aux voyageurs. La rigueur du processus d'élaboration et d'actualisation des fiches conseils aux voyageurs constitue un élément déterminant pour les usagers, entreprises et opérateurs de voyage et permet de leur fournir des informations vérifiées et actualisées en fonction des événements ou modifications de réglementation. Pour accroître la visibilité des fiches conseils aux voyageurs, dont la qualité est reconnue et appréciée des usagers, le CDCS bénéficie de partenariats de communication ciblés avec des guides touristiques.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées / personnes signalées »

Cet indicateur constitue un objectif essentiel des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2023, cet indicateur s'élève à un taux moyen de plus de 97 % sur les cinq crises majeures qui ont donné lieu à l'ouverture d'une cellule de crise sur plusieurs semaines : Israël, Niger, Soudan, Maroc et Turquie dans l'ordre décroissant du nombre de personnes signalées auprès du CDCS et/ou de nos ambassades. Pour Israël, 4 084 ressortissants français et ayants droit ont été évacués, avec un ratio personnes localisées/personnes signalées établi à 99,85 %. Au Niger et au Soudan, respectivement 1 213 et 211 personnes de différentes nationalités ont été évacuées, avec des ratios personnes localisées/personnes signalées respectifs de 90,29 % et 100 %.

En 2024, l'objectif demeure d'approcher le taux maximal de 100 %, avec une cible moyenne fixée à 95 %.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

En 2023, quatre crises ont nécessité l'activation d'une réponse téléphonique spécifique par la cellule de crise, le flux d'appels se révélant trop important pour l'équipe de veille du Ministère. La cellule de réponse téléphonique a reçu 14 784 appels répartis comme suit :

- 242 appels lors des affrontements militaires au Soudan, soit 1,6 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps d'attente moyen de 10 secondes ;
- 431 appels suite au Coup d'État au Niger, soit 2,9 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps d'attente moyen de 7 secondes ;
- 6 833 appels lors du séisme au Maroc, soit 46 % du nombre total d'appels reçu en 2023, avec un temps moyen d'attente de 1 minute et 14 secondes (Ce temps d'attente moyen s'explique par le grand nombre d'appels -4 434- le jour de l'activation de la réponse téléphonique au CDCS, du fait notamment de la communication sur les chaînes d'information du numéro ouvert au public. Ce jour, le temps d'attente moyen était de 4 minutes et 50 secondes contre un temps d'attente moyen de 38 secondes les jours suivants) ;
- 7 278 appels suite aux attaques du Hamas en Israël, soit 49 % du nombre total d'appels reçu en 2023, temps moyen d'attente de 3 minutes et 47 secondes (Ce temps d'attente s'explique par la complexité des situations signalées aux répondants et de l'afflux d'appels engendré par l'annonce dès le 12 octobre de la mise en place des vols spéciaux affrétés par le CDCS. Durant cette phase d'évacuation, la réponse téléphonique a reçu 5 530 appels avec un temps d'attente moyen de 4 minutes et 8 secondes et un temps moyen de traitement de 7 minutes et 39 secondes. Il convient de retrancher de ces temps moyens d'attente, la durée d'environ 20 secondes du message vocal d'accueil, durée incluse dans l'indicateur.).

Le temps d'attente moyen pondéré pour l'année 2023 est de 2 minutes et 26 secondes, établi selon la formule suivante : $(10 \times 0.016 + 7 \times 0.029 + 74 \times 0.46 + 227 \times 0.49) / (0.016 + 0.029 + 0.46 + 0.49) = 146$ secondes.

OBJECTIF**2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique****INDICATEUR mission****2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	50	amélioration	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,4	5,1	5,4	5	absence amélioration	5,2

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté dans le PAP.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

ANALYSE DES RESULTATS**AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions globales qui se rapportent principalement à l'environnement et au développement durable, à la santé, la définition des normes au sein des institutions spécialisées ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance.

En 2023, les principales négociations concernant les enjeux globaux ont été tenues dans le cadre du Sommet sur la mise en œuvre à mi-parcours des objectifs du développement durable, de la révision du Règlement sanitaire international et du nouvel accord international sur les pandémies, du Comité international de négociation (CIN) en faveur d'un futur traité international sur les plastiques dont la deuxième réunion a eu lieu en France, des Conférences sur le climat et l'environnement, des réunions des instances de décision des agences spécialisées des Nations Unies et de la semaine de haut-niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a couvert l'ensemble des enjeux multilatéraux et des crises politiques internationales.

Au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, les principales discussions, objets de nombreuses réunions publiques et consultations fermées, ont porté sur la poursuite de la guerre en Ukraine (résolution du 23 février 2023) et le conflit israélo-palestinien (7 votes et 2 résolutions du Conseil de sécurité, 2 résolutions de l'Assemblée générale). Les 12 opérations de maintien de la paix existantes ont été suivies lors de réunions et consultations régulières et le mandat de 10 d'entre elles ont été renégociés et renouvelés pour 1 an ou 6 mois, dont pour la dernière

fois celui de la MINUSMA, close depuis le 31 décembre 2023 (liquidation en cours). La France était chargée, en tant que plume, de la coordination de ce suivi pour la MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO.

AXE 2 : LES PRINCIPALES RÉFORMES APPORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Objet d'un investissement quotidien et transversal, cette action s'est particulièrement appliquée à l'occasion de grandes échéances en 2023 :

- **L'architecture multilatérale de santé s'est renforcée.** Suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, avec le soutien actif de la France, un processus important de réforme de sa gouvernance et de son financement. En mai 2023, l'Assemblée mondiale de la Santé a entériné la création d'un « cycle d'investissement » (mécanisme de recouvrement des fonds) de l'organisation, qui doit assurer un caractère plus flexible et plus prévisible des contributions volontaires. Sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies, lancées en 2022 dans le cadre de l'OMS, se sont poursuivies en 2023 : (i) la révision du Règlement sanitaire international, pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations ont réuni à de nombreuses reprises les États membres de l'OMS en 2023, pour aboutir à une adoption des deux textes par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024. La France met tout en œuvre pour que des textes ambitieux et équilibrés soient adoptés.
- **La France a participé à une meilleure coordination du système multilatéral.** Dans la perspective du Sommet de l'Avenir de 2024, le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) a organisé une réunion ministérielle de préparation en septembre 2023. Les propositions du SGNU reprises dans son rapport « Notre Programme Commun », soulignent que seule l'approche multilatérale est efficace pour relever les défis actuels : pandémie de Covid-19, changements climatiques, protection de l'environnement et de la biodiversité, évolution de l'espace informationnel ou encore impact des révolutions technologiques en cours. L'ambition du Secrétaire général et les priorités de la France convergent. La France, engagée en faveur d'un multilatéralisme efficace et ambitieux, contribue activement à la poursuite de la transformation du système financier international. Pour cela, elle s'appuie sur le Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) adopté à l'issue du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier et soutenu par 46 États. La mesure-clé de la réforme du système de développement des Nations Unies est le renforcement du rôle des coordinateurs résidents, chargés de coordonner l'activité des agences, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain. La France soutient cette réforme à la fois dans la définition de ses orientations mais aussi en participant au financement du système des coordinateurs résidents.

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2023 a connu la fermeture de la MINUSMA pour le 31 décembre 2023. Seules 11 OMP resteront déployées pour 2024. Le ratio des 50 % n'illustre pas les baisses du plafond de troupes dans les 6 missions concernées qui résultent de variations mineures habituelles d'un mois sur l'autre. Il montre surtout la baisse des effectifs liés à la MINUSMA et celle des effectifs pour la MONUSCO qui était anticipée

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

La France, avec 181 cadres, se situe en troisième position derrière les États-Unis (534) et la Chine (228). Elle est suivie par l'Allemagne (147), le Royaume-Uni (126), l'Espagne (119), le Canada (116) et l'Italie (104).

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	145	300	150	150	cible atteinte	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	900	1000	1000	cible atteinte	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	20	20	20	cible atteinte	20

Commentaires techniques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

ANALYSE DES RESULTATS

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue le premier cercle d'influence de la France et une priorité pour le MEAE, notamment pour la Direction de l'Union Européenne (DUE), dont l'action porte tant sur les questions institutionnelles que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Les principaux sujets traités en 2023 ont été le soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions, la gestion des crises et la coordination européenne en zone sahélienne, au Proche-Orient et dans le Caucase, l'élargissement et la réforme de l'UE. L'autonomie stratégique et la souveraineté européenne ont continué d'être promues et la mise en œuvre de l'Agenda de Versailles s'est poursuivie. La politique de promotion de l'État de droit et du respect des valeurs communes a été mise en œuvre. Le Pacte Asile-Migrations a été finalisé. Enfin, la préparation du nouveau cycle institutionnel a été lancée, en particulier à travers la rédaction de l'agenda stratégique 2024-2029 et du programme de travail de la Commission.

L'année 2023 a été marquée par une intense activité franco-allemande, faite de nombreux déplacements et événements conjoints, y compris parlementaires, et se traduisant par la tenue du Conseil des ministres franco-allemand à Paris et des célébrations du 60e anniversaire du traité de l'Élysée le 22/01/2023, ainsi que du Séminaire gouvernemental franco-allemand à Hambourg (9-10/10/2023).

Le Traité d'amitié et de coopération entre la France et l'Espagne (dit Traité de Barcelone) a été signé le 19 janvier 2023. Encore en attente de ratification par la partie espagnole, il embrasse l'ensemble du spectre de la coopération bilatérale.

Le dialogue avec l'Italie a été dense, s'appuyant sur des consultations très régulières, à niveau ministériel et infra-ministériel, dans tous les champs de mise en œuvre du Traité du Quirinal, ainsi que sur le premier Comité de

Coopération frontalière. Ces échanges se déclinent au niveau technique et le MEAE entretient un dialogue constant avec l'Italie sur les sujets de politique étrangère, à tous les niveaux.

L'engagement avec les partenaires d'Europe centrale, balte, orientale et nordique a été renforcé via une intensification des consultations, l'organisation d'événements avec les think-tanks et la relance du format Weimar. Plusieurs visites d'État se sont tenues aux Pays-Bas, en Suisse et en Suède (début janvier 2024). Le premier Sommet franco-britannique depuis cinq ans a été organisé en mars 2023.

Dans le cadre de la Communauté politique européenne, un soutien a été apporté aux autorités moldaves pour l'organisation et le succès du Sommet de Chisinau et le Sommet de Grenade a été préparé en coordination avec les autorités espagnoles.

Dans le cadre de l'agenda de transformation du MEAE, une réforme de la Direction de l'Union européenne a été mise en œuvre afin de renforcer les synergies entre les services de la direction en charge du volet bilatéral et ceux en charge du volet communautaire. Elle permettra d'engager une réflexion stratégique sur les indicateurs d'activité et de performance de la direction.

Indicateur 2.2 « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux »

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

Du fait de l'intense activité européenne et des nombreuses crises géopolitiques, la Direction a connu une activité importante, tant au plan européen que bilatéral, en phase avec les prévisions et le niveau d'activité estimé, dans un contexte où de très nombreux types de productions sont réalisés (notes, dossiers, flashes, instructions, briefings, etc.). L'accélération du processus de l'élargissement de l'UE et les réflexions sur les réformes nécessaires pour le fonctionnement de l'Europe élargie, ainsi que la préparation de l'agenda stratégique 2024-2029 ont également généré un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Une forte activité bilatérale s'est organisée avec l'Allemagne, mais aussi avec les Pays-Bas et la Suisse pour la préparation des visites d'État. Le nombre important de déplacements et de consultations dans les pays d'Europe orientale, nordique et balte, ainsi que le Sommet franco-britannique en mars, expliquent également la réalisation de la cible.

Sous-indicateur 2.2.3. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'activité a été dense sur l'ensemble des frontières, avec la mise en place et le suivi des instruments issus des traités bilatéraux (Aix la Chapelle, Quirinal, Barcelone), l'importance des relations avec la Belgique (rencontres de Val Duchesse) et le Luxembourg ainsi que les démarches liées à la préparation de la visite d'État en Suisse.

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,98	3,44	3,51	3,54	cible atteinte	3,33

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »**Sous-indicateur 2.3.1. « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

Le volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux décaissées à hauteur de 17,8 M€ est globalement stable par rapport à la prévision 2023.

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR

3.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,6	14,7	14,9	14,9	cible atteinte	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	11,49	11,20	10,41	12,08	absence amélioration	11,08
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	22,58	21,61	35,67	27,74	cible atteinte	43,55

Commentaires techniques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 102 705 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 61 436 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;

- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE à la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

ANALYSE DES RESULTATS

3.1.1 Ratio SUN / Poste de Travail

Le ratio reste stable en 2023 à 14,9 m²/poste de travail. La prévision à la baisse du ratio est maintenue dans l'optique du projet QO21 qui prévoit, dans les prochaines années, de regrouper les effectifs franciliens du ministère au sein de 3 sites (Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve).

3.1.2 Ratio Entretien courant / SUB

Ce ratio qui prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courant et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger est en hausse par rapport à 2022 et par rapport à la cible 2023. Ce résultat s'explique principalement par l'accroissement des dépenses à l'étranger ; concernant la centrale, la surconsommation observée (+14 % par rapport à la dotation LFI 2023) est due essentiellement à un avenant au marché multitechniques-multiservices qui a introduit des prestations forfaitaires complémentaires.

3.1.3 Ratio Entretien lourd / SUB

A la suite des deux exercices budgétaires 2021 et 2022 au cours desquels la dotation globale pour le total des activités entretien lourd France et étranger était restée constante (environ 50 M€), le montant des CP accordés pour 2023 est passé à 60,7 M€. La SUB restant constante, le ratio a augmenté, passant de 21,61 €/m² de SUB en 2022 à 27,74 €/m² de SUB en 2023, sans toutefois atteindre la cible prévue de 35,67 €/m².

En France, 1 M€ de CP ont été consommés. Cette sous-consommation s'explique, d'une part par le report ou le redimensionnement de certains projets (mise en sûreté du site de Convention, estimée à 4,5 M€ : projet modifié compte tenu des conditions trop contraignantes pour l'utilisation du site, et reporté à 2024 - rénovation de la RP OCDE : des mises en conformité incendie ou encore des faisabilités de création de surfaces complémentaires de bureaux n'ont pu être réalisées, reportant également les travaux à 2024), d'autre part par un rétablissement de crédits d'un montant de 1,7 M€.

A l'étranger, la consommation est de 46,2 M€. La tenue tardive en avril 2023 du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle, a conduit à retarder le lancement de certaines grosses opérations, telles la création de logements à Dakar ; pour d'autres opérations, le rallongement du délai prévu pour les études préalables a décalé le lancement des travaux, ainsi à Lisbonne pour l'opération de restauration des façades intérieures et le remplacement de menuiseries.

INDICATEUR

3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	40,3	29,0	87	228	absence amélioration	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	49,4	60,9	113,3	118	absence amélioration	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	4,6	3,5	1,3	2	amélioration	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	10	0	22	absence amélioration	0

Commentaires techniques

Sources des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 lorsqu'elles existent.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation. Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

ANALYSE DES RESULTATS

3.2 Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

3.2.1 Projets SIC

L'unique application répondant aux critères est l'application SAPHIR (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) qui a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique et permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

Le taux d'écart budgétaire réalisé est en hausse par rapport à la cible 2023 avec un coût révisé à 11 M€ en AE. Le taux d'écart calendaire est très proche de la cible 2023 avec un taux de 118 %. Le passage en maintien en condition opérationnelle est prévu pour février 2024, mettant fin à la phase projet.

3.2.2 Projets immobiliers

En 2023, les deux projets d'un montant supérieur à 5 M€ financés sur le P105 et ayant dépassé le stade des études de programmation sont les suivants :

- Rome : restauration des façades et des couvertures du Palais Farnèse. Pas d'écart constaté concernant le coût révisé et le délai révisé du projet est prolongé de 2 ans.
- New Delhi : réfection des façades du campus diplomatique. Compte tenu des coûts croissants, il a été décidé de fractionner le projet en 2 opérations distinctes de moins de 5 M€ chacune dont une première en cours de 4,7 M€ qui durera 4 ans.

INDICATEUR

3.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1	0,7	1	1,14	cible atteinte	1

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle, selon la méthodologie interministérielle de la Direction des achats de l'État.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible ministérielle fixée par la mission des achats est atteinte au titre des économies comptabilisées pour les marchés notifiés en 2023, grâce notamment à un marché « AMO audiovisuel » qui capitalise à lui seul presque la moitié des économies 2023.

Pour autant, les constats de l'année précédente restent d'actualité et la conjoncture demeure globalement défavorable à des économies achat. Les hausses sectorielles que l'on retrouve dans les indices INSEE traduisent ces augmentations. La révision des salaires a également un impact sur les prix des marchés avec de la main d'œuvre.

Quelques actions mises en place par la MDA permettent d'atteindre ce résultat :

- Une systématisation des sourcing qui permettent de mieux connaître les tendances économiques en intégrant dans les pièces de consultation des entreprises et des marchés des dispositions visant à maîtriser les coûts ;
- Des besoins dimensionnés sans surqualité et des niveaux adaptés de pénalités ;
- Une pondération du critère « prix », jamais inférieure à 40 %, parfois même prédominante (par exemple, 80 % pour des marchés de fournitures « standards ») ;
- Une méthode d'analyse financière revue qui prend davantage en compte l'estimatif financier puisque les volumes sont prévus en cohérence avec le niveau envisagé de dépenses.

A partir de 2024, des marchés – issus des différents plans d'action par directions – viendront compléter l'offre ministérielle. Ces nouveaux supports devraient permettre de dégager des pistes d'économie supplémentaires.

Présentation des crédits

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 286 395		4 527 517 4 346 603		106 745 766 105 678 762	106 855 766
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 9 216		122 280 246 86 099 703		134 817 096 98 743 150	134 817 096
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 773 578		32 345 813 25 298 885		115 412 180 88 182 609	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	110 200 225 120 069 515	15 799 530 3 315 557	125 915		271 325 014 261 737 894	271 735 014
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 571 065 220 217 230	85 929 323 105 106 966	261 099	192 585	749 000 055 789 302 852	753 600 055
Total des AE prévues en LFI	774 711 573	341 706 109	101 728 853	866 622 880	0	2 084 769 415	2 089 889 415
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 063 280 (hors titre 2)			+30 063 280	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 053		+26 152 086 (hors titre 2)			+26 110 033	
Total des AE ouvertes	774 669 520		1 366 273 208 (hors titre 2)			2 140 942 728	
Total des AE consommées	742 542 019	376 355 933	108 422 524	797 248 059	192 585	2 024 761 121	

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 005 566		4 527 517 4 225 254		106 745 766 105 276 585	106 855 766
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 4 006		122 280 246 86 099 703		134 817 096 98 737 940	134 817 096
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 613 313		32 345 813 27 160 085		115 412 180 89 883 545	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	117 685 770 120 827 595	15 240 000 5 949 693	117 415		278 251 029 265 121 610	278 661 029
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 371 065 215 381 328	77 391 487 62 983 290	261 099	192 585	740 262 219 742 343 273	744 862 219
Total des CP prévus en LFI	774 711 573	348 991 654	92 631 487	866 622 880	0	2 082 957 594	2 088 077 594
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 063 280 (hors titre 2)			+30 063 280	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 053		-30 613 330 (hors titre 2)			-30 655 383	
Total des CP ouverts	774 669 520		1 307 695 971 (hors titre 2)			2 082 365 491	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP consommés	742 542 019	371 831 809	68 932 983	798 979 411	192 585	1 982 478 807	

2022 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 18 752 832		4 341 517 4 414 832		98 071 009	98 073 509 92 308 678
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164	143 839 164 114 238 302
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085	652 207 085 674 034 053
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 348 507		32 345 813 26 013 900		110 045 927	115 480 927 99 091 746
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	104 914 222 115 365 063	16 499 530 7 078 894	116 149		257 121 904	257 491 904 255 213 962
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 712 723 201 265 085	65 891 487 48 877 208	341 879	154 352	689 695 830	692 595 830 683 593 590
Total des AE prévues en LFI	723 443 927	324 120 595	82 391 017	821 025 380	0	1 950 980 919	1 959 688 419
Total des AE consommées	712 604 117	342 732 029	55 956 102	807 033 731	154 352		1 918 480 331

2022 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 19 094 813		4 341 517 4 164 088		98 071 009	98 073 509 92 399 916
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164	143 839 164 114 238 302
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085	652 207 085 674 034 053
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 087 166		32 345 813 25 571 979		110 045 927	115 480 927 98 388 485
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	111 615 993 109 103 105	12 787 732 7 859 321	116 149		260 111 877	260 481 877 249 732 431
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 512 723 200 724 734	65 891 487 49 309 963	341 879	154 352	689 495 830	692 395 830 683 485 993
Total des CP prévus en LFI	723 443 927	330 622 366	78 679 219	821 025 380	0	1 953 770 892	1 962 478 392
Total des CP consommés	712 604 117	336 010 360	57 169 284	806 341 067	154 352		1 912 279 180

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	712 604 117	774 711 573	742 542 019	712 604 117	774 711 573	742 542 019
Rémunérations d'activité	544 523 530	594 967 534	568 251 278	544 523 530	594 967 534	568 251 278
Cotisations et contributions sociales	161 855 618	175 232 016	167 548 970	161 855 618	175 232 016	167 548 970
Prestations sociales et allocations diverses	6 224 968	4 512 023	6 741 771	6 224 968	4 512 023	6 741 771
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	342 732 029	341 706 109	376 355 933	336 010 360	348 991 654	371 831 809
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	342 698 696	341 706 109	376 355 933	335 977 027	348 991 654	371 831 809
Subventions pour charges de service public	33 333	0	0	33 333	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	55 956 102	101 728 853	108 422 524	57 169 284	92 631 487	68 932 983
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	51 621 622	101 728 853	105 858 758	52 926 164	92 631 487	65 803 232
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 334 480	0	2 563 766	4 243 120	0	3 129 751
Titre 6 – Dépenses d'intervention	807 033 731	866 622 880	797 248 059	806 341 067	866 622 880	798 979 411
Transferts aux ménages	4 632 784	4 527 517	3 093 918	3 167 662	4 527 517	4 559 040
Transferts aux entreprises	3 985 528	0	2 544 097	3 848 133	0	2 464 473
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	776 667	0	0	776 667
Transferts aux autres collectivités	798 415 418	862 095 363	790 833 377	799 325 272	862 095 363	791 179 231
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	154 352	0	192 585	154 352	0	192 585
Prêts et avances	154 352	0	192 585	154 352	0	192 585
Total hors FdC et AdP		2 084 769 415			2 082 957 594	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-42 053			-42 053	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+56 215 366			-550 050	
Total*	1 918 480 331	2 140 942 728	2 024 761 121	1 912 279 180	2 082 365 491	1 982 478 807

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	14 511 319	5 120 000	30 063 280	14 511 319	5 120 000	30 063 280
Total	14 511 319	5 120 000	30 063 280	14 511 319	5 120 000	30 063 280

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 981 449		3 981 449				
03/2023		6 108 542		6 108 542				
04/2023		579 075		579 075				
05/2023		656 034		656 034				
06/2023		553 835		553 835				
07/2023		544 278		544 278				
08/2023		1 203 152		1 203 152				
09/2023		445 228		445 228				
10/2023		304 611		304 611				
11/2023		850 103		850 103				
12/2023		667 528		667 528				
Total		15 893 833		15 893 833				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		45 543		45 543				
03/2023		28 900		28 900				
04/2023		946 307		946 307				
05/2023		679 410		679 410				
06/2023		1 945 290		1 945 290				
07/2023		1 559 477		1 559 477				
08/2023		1 119 439		1 119 439				
09/2023		1 472 725		1 472 725				
10/2023		166 816		166 816				
11/2023		842 800		842 800				
12/2023		2 964 671		2 964 671				
01/2024		2 398 069		2 398 069				
Total		14 169 447		14 169 447				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		35 168 259						
Total		35 168 259						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		5 957 186		6 970 107				
Total		5 957 186		6 970 107				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		32 112 197		19 457 084				
Total		32 112 197		19 457 084				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	24 730	5 159 516	24 730	5 204 551				
20/11/2023						97 952		97 952
20/11/2023		1 454 521		1 454 521	66 783		66 783	
Total	24 730	6 614 037	24 730	6 659 072	66 783	97 952	66 783	97 952

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 398 359		1 398 359				
Total		1 398 359		1 398 359				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						55 000 000		65 000 000
Total						55 000 000		65 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	24 730	111 313 318	24 730	64 547 902	66 783	55 097 952	66 783	65 097 952

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	28 355 504 33 632 998	106 855 766 105 678 762	78 390 262 72 045 765	28 355 504 33 230 820	106 855 766 105 276 585
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 108 919	134 817 096 98 743 150	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 103 709	134 817 096 98 737 940
04 – Contributions internationales		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	36 437 645 32 072 462	115 412 180 88 182 609	78 974 535 56 110 147	36 437 645 33 773 398	115 412 180 89 883 545
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	125 999 755 123 510 987	271 735 014 261 737 894	145 325 259 138 226 906	132 925 770 126 894 703	278 661 029 265 121 610
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	289 500 388 325 777 881	753 600 055 789 302 852	459 499 667 463 524 971	280 762 552 278 818 303	744 862 219 742 343 273
Total des crédits prévus en LFI *	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-42 053	+56 215 366	+56 173 313	-42 053	-550 050	-592 103
Total des crédits ouverts	774 669 520	1 366 273 208	2 140 942 728	774 669 520	1 307 695 971	2 082 365 491
Total des crédits consommés	742 542 019	1 282 219 101	2 024 761 121	742 542 019	1 239 936 788	1 982 478 807
Crédits ouverts - crédits consommés	+32 127 501	+84 054 107	+116 181 608	+32 127 501	+67 759 183	+99 886 684

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594

Aucun amendement au PLF 2023 n'est venu modifier les crédits du programme 105.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue dans le cadre des crédits de titre 2 du programme 105.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits de titre 2 :

Les ressources du programme 105 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants :

- décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits de +24 730 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et destiné au financement de la contribution du ministère des armées aux dépenses de personnel en poste à l'étranger supportées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de +66 783 € dont +43 295 en hors CAS « Pensions » et +23 488 € de crédits CAS « Pensions » en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement des dépenses de personnel d'un agent du ministère de l'intérieur et des outre-mer mis à disposition du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Crédits hors titre 2 :

Trois arrêtés du 19 janvier, 3 février et 5 mars 2023 portant report de crédits 2022 sur la gestion 2023 ont ouvert des crédits à hauteur de 73,2 M€ en AE et 26,4 M€ en CP.

Le programme a fait l'objet de décrets de transfert pour un montant net de 6,5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP, qui se décomposent de la façon suivante :

-Transferts entrants pour un total de 13,6 M€ en AE et 13,7 M€ en CP :

- Trois transferts en provenance du ministère des Armées (P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ») au titre de sa contribution :
 - aux dépenses de fonctionnement (charges communes) à l'étranger (9,8 en AE et 9,85 en CP) ;
 - au Forum de Paris sur la paix (0,25 en AE et en CP) ;
 - pour la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA ; 0,03 M€) ;
- Trois transferts en provenance du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :
 - du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » : contribution pour le Nouveau pacte financier Mondial (1 M€) et le Forum de Paris sur la paix (0,25 M€) ;
 - du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » : Prise en charge des frais de mission du cabinet du représentant personnel du Président de la République auprès des acteurs et des réseaux de la gastronomie et de l'alimentation (0,01 M€) ;
- Un transfert en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » : 1,03 M€) pour sa participation à la rénovation du Palais Farnèse à Rome ;
- Deux transferts du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour :
 - sa contribution au Forum de Paris sur la paix (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » : 0,25 M€) ;
 - les frais de fonctionnement afférents aux missions de l'ambassadeur chargé des pôles et des enjeux maritimes (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » : 0,03 M€) ;
- Un transfert en provenance du Ministère de la transition énergétique (programme 174 « Énergie, climat et après-mines », 1 M€) pour le Nouveau pacte financier mondial.

- Transferts sortants pour un total de 7,14 M€ en AE et CP :

- Trois transferts sortants vers le ministère des Armées (programme 178 « Préparation et emploi des forces ») pour le remboursement des frais associés aux prestations de formation des stagiaires étrangers (-5,9 M€) et de deux commandes auprès de titulaires de marché porté par le MINARM (-0,76 M€);
- Cinq transferts sortants vers les services du Premier ministre (programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » : -0,18 M€) pour de financement d'applications et projets informatiques ;
- Un transfert vers le ministère de la Culture (programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») dans le cadre de la convention MAC et VITAM (archivage numérique) d'un montant de -0,26 M€ en AE et en CP ;
- Un transfert sortant vers le ministère de la Transition écologique et solidaire (programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ») pour l'élaboration du Web conférence (-0,01 € en AE et en CP) ;
- Un transfert sortant vers le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »), pour participation du MEAE à un Webinaire (-0,01 M€ en AE et CP).

Quatre virements d'un montant total de 1,47 M€ en AE et CP ont été effectués en 2023 dont :

- 3 virements entrants en provenance :
 - du programme 209 pour la prise en charge des frais de mission de l'Envoyé Spécial pour la Reconstruction de l'Ukraine (0,1 M€) et le Nouveau Pacte Financier Mondial (0,5 M€) ;
 - du programme 185 pour le financement du projet immobilier de l'Institut français du Maroc (0,87 M€) ;
- 1 virement sortant à destination du programme 185 pour la Commission mixte France Cameroun d'un montant de 0,07 M€.

Des crédits d'un montant de 55 M€ en AE et 65 M€ en CP ont été annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

Le programme 105 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produit.

Crédits hors titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des fonds de concours en HT2, soit 14 169 446,88 € en AE et en CP, se décomposant de la manière suivante :

1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	2 129 486,35	€
1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien	:	329 857,50	€
1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	32 145,00	€
1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien	:	300,00	€
1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	:	5 384 126,11	€
1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	:	5 908 812,45	€
1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	:	384 719,47	€

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des attributions de produits, soit 15 893 833,42 € en AE et en CP, se décomposant de la manière suivante :

2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	:	46 303,51	€
2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	:	285 951,36	€
2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie (EDI)	:	170 000,00	€
2-2-00713	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole	:	101 500,00	€
2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	:	12 985 620,46	€
2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger	:	1 727 056,79	€
2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe	:	577 401,30	€

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 873 558	65 502 892	69 376 450	3 873 558	65 412 301	69 285 859
Surgels	0	13 100 578	13 100 578	0	13 082 460	13 082 460
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 873 558	78 603 470	82 477 028	3 873 558	78 494 761	82 368 319

Crédits de titre 2 :

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi à 3 873 558 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits T2 du programme 105 n'ont fait l'objet d'aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2023.

Crédits hors titre 2 :

En début de gestion, la réserve de précaution s'élevait à 65,5 M€ en AE et 65,4 M€ en CP.

Un surgel de 13,1 M€ en AE et 13,08 M€ en CP a eu lieu en mai 2023.

23,6 M€ en AE et 13,5 M€ en CP ont été dégelés de la réserve.

55 M€ en AE et 65 M€ en CP ont été annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	2 101,55	2 268,67	0,00	2 079,95	-188,72
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 552,87	1 535,00	0,00	1 549,81	+14,81
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	866,86	579,90	0,00	947,76	+367,86
1104 – Militaires	0,00	638,07	643,23	0,00	641,88	-1,35
1105 – Agents de droit local	0,00	3 013,08	3 095,20	0,00	2 966,14	-129,06
Total	0,00	8 172,43	8 122,00	0,00	8 185,54	+63,54

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-21,60	+37,24	-58,84
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-3,06	-49,35	+46,29
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+80,90	+28,82	+52,08
1104 – Militaires	0,00	0,00	0,00	+3,81	-13,68	+17,49
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+0,02	-46,96	-28,09	-18,87
Total	0,00	0,00	+0,02	+13,09	-25,06	+38,15

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 635 ETPT en LFI 2023, soit une évolution de +69 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2022 (13 566 ETPT).

La consommation 2023 du plafond d'emplois ministériel s'élève à 13 574 ETPT, soit 99,6 %.

Par catégorie, l'exécution 2023 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 776 ETPT, soit 92 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 738 ETPT, soit 99,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 586 ETPT, soit 115,6 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 642 ETPT, soit 99,8 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 832 ETPT, soit 96,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;

La consommation du programme 105 s'établit au total à 8 186 ETPT pour une dotation de 8 122 ETPT en loi de finances initiale.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	594,00	134,00	7,44	595,53	0,00	8,64	+1,53	+31,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	475,30	0,00	8,15	476,78	0,00	7,00	+1,48	+50,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	606,74	0,00	7,61	713,42	0,00	7,54	+106,68	0,00
1104 – Militaires	178,48	0,00	8,51	177,42	0,00	7,30	-1,06	0,00
1105 – Agents de droit local	185,57	0,00	7,69	132,21	0,00	7,26	-53,36	0,00
Total	2 040,09	134,00		2 095,36	0,00		+55,27	+81,00

Le schéma d'emplois s'élève à +107 ETP dont +55 ETP sur le programme 105 contre +81 ETP prévu en LFI 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cyber sécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

Détail du schéma d'emplois par catégorie :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2023 en ETP
G1	+2
G2	+18
G3 - CDD et VI	+126
G4 – Militaires	-1
G5 – ADL	-38
Total	+107

Le schéma d'emplois de 107 ETP s'est traduit par des recrutements qui se sont échelonnés au cours de l'année, selon trois modalités de recrutements ayant un impact en ETPT différent :

- certains recrutements jugés prioritaires ont été effectués dès le début d'année afin de répondre rapidement aux missions confiées au MEAE, ce qui a pu se traduire, en l'absence d'agents titulaires alors disponibles, par le recrutement de contractuels ;
- d'autres recrutements ont été réalisés grâce au vivier représenté par les lauréats des concours du MEAE, au deuxième et troisième trimestre 2023 ;
- enfin, les postes à pourvoir dans des directions requérant des compétences spécialisées (immobilier ou numérique par exemple) ont été pourvus par des contractuels, le MEAE ne disposant pas systématiquement des compétences en interne.

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

• CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2023 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIC	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTEC	Total
105	574	97	636	92	71	427	148	28	1 316	93	3 482
151	105	0	55	0	9	345	0	0	989	10	1513
185	21	7	49	0	0	23	0	0	15	0	115
209	41	11	109	0	0	37	0	0	47	1	246
Total	741	115	849	92	80	832	148	28	2367	104	5356

AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIC/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 268,00	2 079,95	0,00	0,00	0,00	-21,60	+37,24	-58,84
Services à l'étranger	4 632,00	4 515,95	0,00	0,00	0,00	-50,02	-77,44	+27,42
Autres	1 222,00	1 589,64	0,00	0,00	+0,02	+84,71	+15,14	+69,57
Total	8 122,00	8 185,54	0,00	0,00	+0,02	+13,09	-25,06	+38,15

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+31,00	2 099,86
Services à l'étranger	+50,00	4 517,09
Autres	0,00	1 664,02
Total	+81,00	8 280,97

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale. La catégorie G4 compte 597 ETP à l'étranger et 53 ETP en administration centrale.

Le programme 105 comporte 18,2 % d'agents contractuels (hors agents de droit local) exerçant majoritairement leurs fonctions dans des métiers pour lesquels il n'existe pas de filière organisée au sein de la fonction publique.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	843,00	848,53
02 – Action européenne	105,00	105,55
05 – Coopération de sécurité et de défense	366,00	369,03
06 – Soutien	1 533,00	1 546,16
07 – Réseau diplomatique	5 275,00	5 316,27
Total	8 122,00	8 185,54
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
87,00	1,35	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. L'augmentation des offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrit dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2023, le MEAE accueillait 87 apprentis sur le programme 105 pour un montant de 1,35 M€.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	544 523 530	594 967 534	568 251 278
Cotisations et contributions sociales	161 855 618	175 232 016	167 548 970
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	116 586 280	128 211 525	119 652 900
– Civils (y.c. ATI)	88 116 948	95 050 321	91 142 258
– Militaires	28 469 332	33 161 204	28 510 642
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	45 269 338	47 020 491	47 896 070
Prestations sociales et allocations diverses	6 224 968	4 512 023	6 741 771
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	712 604 117	774 711 573	742 542 019
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	596 017 836	646 500 048	622 889 119
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 91,1 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %) et de 28,5 M€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126.07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 s'élève à 1,8 M€ pour 86 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	594,80
Exécution 2022 hors CAS Pensions	596,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-0,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,20
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,12
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	8,73
EAP schéma d'emplois 2022	4,17
Schéma d'emplois 2023	4,56
Mesures catégorielles	5,16
Mesures générales	3,36
Rebasage de la GIPA	0,20
Variation du point de la fonction publique	3,17
Mesures bas salaires	
GVT solde	4,50
GVT positif	6,33
GVT négatif	-1,83
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,05
Indemnisation des jours de CET	1,05
Mesures de restructurations	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	5,28
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,92
Autres variations	3,36
Total	622,89

Le socle d'exécution 2022 du programme 105 à hauteur de 596,02 M€ hors CAS Pensions tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) (-0,08 M€) et le compte épargne-temps (CET) -1,2 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +8,73 M€ dont +4,17 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +4,56 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +5,16 M€.

Les mesures générales s'élèvent à +3,36 M€. Elles se décomposent comme suit :

- 189 552 € versées en 2023 à 288 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008539 du 6 juin 2008) ;
- 3,17 M€ au titre de l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est évalué à hauteur de +4,50 M€ soit 0,75 % de la masse salariale. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) exécuté à +6,33 M€ (soit 1,06 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -1,83 M€ (soit -0,30 % de la masse salariale hors Cas Pensions).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de +1,05 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de +5,28 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 1,92 M€ ;
- la ligne « Autres » exécutée à hauteur de 3,36 M€ regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS Pensions, dont notamment les effets de l'inflation sur la rémunération des personnels expatriés.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	61 185	61 803	62 421	29 981	30 283	30 586
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	149 245	150 752	152 260	34 326	34 673	35 020
1103 – CDD et volontaires internationaux	76 283	77 054	77 825	37 379	37 756	38 134
1104 – Militaires	126 295	127 571	128 847	35 363	35 720	36 077
1105 – Agents de droit local	27 566	27 844	28 122	23 982	24 224	24 467

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires et CDI en administration centrale), G2 (Titulaires et CDI dans le réseau) et G4 (militaires) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux prévus en PLF 2023 notamment en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 755 136	2 632 704
Mesures d'accompagnement à la mobilité	12	G1/G2	Tous	09-2022	8	671 450	1 007 175
Valorisation des fonctions d'expertise	20	G1	Tous	09-2022	8	183 280	274 920
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	66	G1	Tous	09-2022	8	26 070	39 105
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations entre agents titulaires et contractuels affectés à l'étranger (fonctions cœur)	86	G3	Tous	09-2022	8	63 348	95 022
Réforme des astreintes et interventions	426	G1	Tous	09-2022	8	24 748	37 122
Fluidification du déroulement des carrières	573	G1/G2	Tous	09-2022	8	786 240	1 179 360
Mesures statutaires						568 871	568 871
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC	4	G1/G2	A	01-2023	12	25 229	25 229
Revalorisation indiciaire des agents de catégorie B	504	G1/G2	B	01-2023	12	96 970	96 970
Fluidification du déroulement des carrières	548	G1/G2	Tous	01-2023	12	446 672	446 672
Mesures indemnitaires						2 831 867	3 203 495
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	12	G2	B	09-2023	4	65 814	197 442
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	34	G3	Tous	01-2023	12	65 880	65 880
Mesures IRE en faveur des SESIC	40	G2	Tous	09-2023	4	120 000	360 000
Mesures en faveur des volontaires internationaux	98	G3	Tous	01-2023	12	296 020	296 020
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	334	G3	Tous	01-2023	12	165 895	165 895
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	363	G3	Tous	01-2023	12	538 258	538 258
Mesures en faveur des agents de droit local	775	G5	Tous	01-2023	12	1 580 000	1 580 000
Total						5 155 874	6 405 070

En 2023, le montant exécuté des mesures catégorielles est de +5,2 M€ sur le programme 105, et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;

- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires des systèmes d'information et de communication et des secrétaires de chancellerie.

Le coût de ces mesures s'élève à +10 M€ sur le périmètre ministériel, dont +7,1 M€ pour la mission Action extérieure de l'État.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	846	1 745 020		1 745 020
Logement	264	1 718 640		1 718 640
Mutuelles, associations	15 194	1 878 639		1 878 639
Prévention / secours	3 071	206 217		206 217
Autres	120	469 837		469 837
Total		6 018 353		6 018 353

Les **dépenses de restauration** concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

En 2023, le montant des dépenses de restauration a été maintenu à un niveau élevé en lien avec les fortes augmentations du coût des denrées alimentaires, des frais fixes des restaurants en lien avec l'inflation actuelle et des contraintes qui pèsent sur les prestataires. En raison de la fermeture du restaurant du Quai d'Orsay en 2023, des coûts supplémentaires se sont rajoutés afin de maintenir une offre de restauration pour les agents concernés (mise en place d'une proposition de restauration sur place de 5 frigos connectés et augmentation du nombre de places réservées dans le restaurant extérieur au MEAE de l'AURI) entraînant un maintien du niveau du budget consacré à la restauration.

Les **dépenses de logement** concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'inoccupation et de l'hébergement d'urgence. Le niveau de la dépense s'est maintenu à un niveau d'environ 2 M€, après l'effort exceptionnel de 2022 qui avait permis d'atteindre un montant de 5 M€ afin de consolider le parc de logements sociaux pour les trois années à venir.

Pour la **petite enfance** (crèches), un nouveau marché de réservation avec le réseau LPCR a permis d'atteindre la cible de 300.000 € afin de proposer des places de crèches supplémentaires, autour d'une offre financière attractive proposée par le titulaire du nouveau marché.

Concernant la **mutuelle**, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Par ailleurs, des **associations bénéficiaires de subventions** (ADOS – Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités, des ADL et de leur famille.

La dotation « **prévention / secours** » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les « **autres types de dépenses** » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEP, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,63	3,55	0,72	0,67	0,96	0,82	0,77	0,77	0,00	0,00	0,47	0,47	0,54	0,54	6,32	6,05
Titre 2	2,30	2,30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00	0,00	0,08	0,08	0,16	0,16	3,04	3,04
Total	5,93	5,85	0,97	0,92	1,21	1,07	1,02	1,02	0,00	0,00	0,55	0,55	0,70	0,70	9,36	9,09

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	9,09	+81,80 %
Durée totale en mois	45	96	+113,33 %

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 366 273 208	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 307 695 971
AE engagées en 2023 (E2) 1 282 219 101	CP consommés en 2023 (P2) 1 239 936 788
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 22 050 067	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 89 417 156
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 62 004 040	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 150 519 632

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 125 604 313				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 125 604 313	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 89 417 156	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 36 187 157	
AE engagées en 2023 (E2) 1 282 219 101	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 150 519 632	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 131 699 470	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 167 886 626	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 42 216 723
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 125 669 903

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Coordination de l'action diplomatique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	28 465 504 33 632 998	106 855 766 105 678 762	78 390 262 72 045 765	28 465 504 33 230 820	106 855 766 105 276 585

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 390 262	72 045 765	78 390 262	72 045 765
Rémunérations d'activité	53 373 385	55 135 059	53 373 385	55 135 059
Cotisations et contributions sociales	24 264 754	16 256 580	24 264 754	16 256 580
Prestations sociales et allocations diverses	752 123	654 126	752 123	654 126
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 937 987	29 286 395	23 937 987	29 005 566
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 937 987	29 286 395	23 937 987	29 005 566
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 527 517	4 346 603	4 527 517	4 225 254
Transferts aux ménages	4 527 517	296 060	4 527 517	346 060
Transferts aux entreprises		984 237		812 887
Transferts aux autres collectivités		3 066 306		3 066 306
Total	106 855 766	105 678 762	106 855 766	105 276 585

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Centre de crise**

Consommation AE : 12,96 M€

Consommation CP : 12,66 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement du CDC	2,99	2,99	3,91	3,70
Gestion de crises au CDC	1,50	1,50	9,05	8,96
Total	4,49	4,49	12,96	12,66

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) veille à la sécurité des Français à l'étranger notamment en intervenant dans le cadre des crises survenant à l'étranger (crises sécuritaires, crises socio-politiques, attentats, risques naturels, climatiques, sanitaires, accidents collectifs, etc.) et en éditant les fiches « Conseils aux voyageurs » dont le processus d'élaboration est certifié ISO 9001.

L'année 2023 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Centre de crise (3 M€ en 2022 contre 3,7 M€ en CP en 2023) notamment en matière :

- d'installation et de modernisation des moyens de communication autonomes utilisés par le réseau diplomatique et consulaire à l'étranger en cas de crise (2,3 M€). Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne, en effet, les moyens de communication autonomes (radio et téléphonie satellitaire), couvrant à la fois la fourniture en matériel et les missions d'audit et d'installation. Dans un contexte de multiplicité des crises internationales et de contraintes toujours fortes liées à la pénurie de semi-conducteurs, à l'augmentation des prix de ces matériels et aux délais d'approvisionnement allongés, le CDCS observe une forte demande d'intervention des postes. Les équipements installés depuis 2010 arrivent progressivement en fin de vie, notamment dans les postes d'Afrique sub-saharienne, et doivent être renouvelés ou réparés, entraînant une hausse des dépenses dans ce domaine. Par ailleurs, depuis la crise ukrainienne, des postes qui n'étaient pas encore dotés de ce type de matériels (Europe), en font la demande.
- de fourniture de stocks de sécurité, médicaments et autres matériels destinés à équiper les points de regroupement des communautés françaises en cas d'évacuations (0,5 M€) ;
- de formation des ambassades et consulats à la gestion des crises consulaires (0,2 M€) ;
- dépenses de fonctionnement de la cellule de crise (0,18 M€) : support technique en téléphonie et informatique, transports et repas notamment ;
- Les frais de fonctionnement divers du CDCS (équipement des équipes projetées en cas de crise, abonnements, assurances, insertions publicitaires, organisation de la journée des entreprises) s'élèvent à 0,5 M€.

En matière de gestion des crises, si les opérations d'évacuations des ressortissants français du Soudan fin avril 2023 par vols militaires via Djibouti (0,94 M€) ont pu être financées sur les crédits ouverts en LFI, des abondements de crédits ont été nécessaires pour le financement d'autres crises. Cela concerne notamment les évacuations de ressortissants français du Niger par vols militaires (2,7 M€) et le retour de ressortissants français depuis Tel Aviv (5 vols militaires (1,7 M€) et 10 vols civils (2,9 M€) qui ont permis le retour en France de 3 576 personnes). L'opération de rapatriement du Niger a également permis d'appuyer le départ de ressortissants européens et de pays partenaires. Les vols ayant été déclarés à l'UE (ECHO) – mécanisme MPCU-, un remboursement de 75 % (soit 2,06 M€) est prévu en 2024.

Une demande d'aide de la Commission européenne, dans le cadre du mécanisme MPCU a aussi été faite pour les vols au départ de Tel Aviv, mais au regard du faible nombre d'Européens embarqués, la France ne pourrait être éligible qu'à un remboursement maximal de 225 k€.

Les opérations de retour des ex-otages du Mali et d'Iran (267 k€), les premières évacuations de ressortissants français et ayant droits de Gaza (109 k€), les campagnes de messages de télé-alerte sécuritaires des postes et la gestion de crises locales de moindre ampleur (344 k€) ont également été imputées sur les crédits de crise du CDCS.

État-major :

Consommation AE : 7 M€

Consommation CP : 6,78 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Déplacements ministériels	5,15	5,15	4,83	4,83
Dépenses fonctionnement de l'hôtel ministre	1,92	1,92	2,14	1,92
Dépenses à l'extérieur de l'HM	0,04	0,04	0,03	0,03
Total	7,11	7,11	7,00	6,78

L'année 2023 a vu une reprise d'activité des déplacements ministériels sur une année complète. Le rythme de déplacements traduit une situation caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur les déplacements des cabinets ministériels, organisés à la dernière minute et composés d'importantes délégations.

Plus précisément, la répartition des déplacements des délégations ministérielles est de :

- 60 % soit 2,88 M€ sur le marché voyageur, contre 1,5 M€ en 2022 (+96 %). Le recours au marché voyageur concerne les billets de train ou de vols commerciaux ainsi que les affrètements de jets privés ;
- 20 % soit 1 M€ par recours aux affrètements publics contre 0,6 M€ en 2022 (+63 %) ;
- 16 % soit 0,8 M€ de dépenses lors des déplacements à l'étranger et réglés par les postes diplomatiques sans ordonnancement préalable (dispositif des autres dépenses justifiées, ADJ) contre 0,5 M€ en 2022 (+49 %) ;
- 4 % soit 0,2 M€ pour les autres dépenses : taxis, états de frais, factures internes (remboursement Présidence) etc. contre 0,14 M€ en 2022.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre sont dédiés au financement des activités diplomatiques et de représentation, organisées à l'hôtel du ministre :

- Par le cabinet de la ministre en exercice en 2023, Madame Catherine Colonna,
- Par le cabinet du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger en exercice en 2023, Monsieur Olivier Becht,
- Par le cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'Europe en exercice en 2023, Madame Laurence Boone,
- Par le cabinet de la Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Madame Chrysoula Zacharopoulou

Il s'agit principalement d'achats de denrées alimentaires, boissons, fleurs, petits matériels, frais de sonorisation, blanchisserie et personnel intérimaire.

Pour l'année 2023, la consommation des AE s'élève à 2,1 M€ soit 92 % des crédits disponibles (APIE compris) contre 88 % en 2022. La consommation des CP s'élèvent à 1,9 M€ contre 1,6 M€ en 2022. La différence de consommation entre AE et CP s'explique par des restes à payer ainsi que des charges à payer.

Les dépenses affectées à l'extérieur de l'hôtel du ministre sont les frais de représentation de la ministre, des secrétaires d'État, du ministre délégué et de leurs conseillers à l'occasion d'évènements organisés sur le territoire national hors de l'hôtel du ministre. Elles sont liquidées principalement sous la forme de remboursements de frais avancés par les agents (frais de restaurant) ou bien de dépenses de traiteurs lors de déplacements en France. En 2023, la consommation en AE s'élève à 26 k€ en 2023 (soit 79 % de la dotation) et la consommation en CP s'élève à 34 k€.

Protocole :

Consommation AE : 6,68 M€

Consommation CP : 7,06 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Visites de chefs d'État étrangers	1,20	1,20	0,65	0,63
Accueil de personnalités (aéroports)	0,55	0,55	0,41	0,42
Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier Ministre	1,00	1,00	0,22	0,22
Conférences internationales	3,00	3,00	3,84	4,22
Distinctions honorifiques	0,29	0,29	0,00	0,00
Interprétation et traductions	0,80	0,80	0,85	0,86
Manifestations intermédiaires	0,40	0,40	0,67	0,67
Missions et Voyages officiels	0,37	0,37	0,04	0,04
Total	7,61	7,61	6,68	7,06

Les dépenses liées aux visites d'État (Royaume-Uni et Mongolie), aux visites officielles (Ouzbékistan, Kazakhstan, Ukraine, Irak, Vietnam, République populaire de Chine, Chili, Inde, Sultanat de Brunei, Cambodge, République Tchèque) et aux visites de travail (72), soit 85 visites au total, sont en hausse par rapport à l'année 2022 qui totalisait 63 visites.

Les dépenses liées à l'accueil de personnalités sont principalement liées aux visites d'État en France. En 2023, le pavillon et les salons d'honneur d'aéroport de Paris (ADP) ont été ouverts pour l'accueil de 475 personnalités contre 410 en 2022. 114 personnes ont bénéficié de l'ouverture du salon d'honneur de l'aéroport de Strasbourg (ADS), contre 106 en 2022.

Les dépenses liées aux déplacements de la Première ministre à l'étranger concernent l'organisation de six déplacements (*missions de reconnaissance et délégations officielles*) à Berlin, Bruxelles, Madrid, Dublin, Genève, Ottawa/Montréal/Québec. Plusieurs déplacements ont été annulés *in extremis* : Madrid, Genève et Canada.

Les dépenses liées aux conférences internationales concernent principalement trois événements : le Conseil des Ministres franco-allemand (22 janvier), le Conseil franco-britannique (10 mars), la conférence « Nouveau pacte financier mondial » (22 et 23 juin) organisée au Palais Brongniart. Outre les crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le financement de cet événement de grande ampleur, a été assuré par la direction générale du Trésor (DGT) et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT).

Les réserves de distinctions honorifiques détenues par la direction du protocole ont conduit à ne pas passer de commande en 2023.

Concernant les frais d'interprétation et traduction, les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

- Interprétation : 201 interprètes ont livré 845 prestations en 46 langues différentes pour un montant de 756 900 €. 95,23 % des dépenses sont concentrées entre : le MEAE, avec 358 k€ (47,28 %) pour 367 prestations, l'Élysée, avec 302 k€ (39,91 %) pour 332 prestations et le Forum de Paris pour la paix, avec 61 k€ pour 79 prestations.
- En matière de traductions, l'activité du service reste importante : 4 325 demandes de traduction dans 47 langues différentes ont été traitées (12 620 pages traduites et 10470 pages révisées). Parmi ces demandes de traduction, 78 % ont été effectuées en interne et 22 % ont été sous-traitées auprès de prestataires extérieurs.

La direction du protocole a organisé ou co-organisé une dizaine de manifestations intermédiaires concernant pour les principales :

- la préparation des JOP 2024 (briefing à destination des missions diplomatiques étrangères),

- les événements liés à la « diplomatie féministe », à la situation à Gaza (9 novembre et 6 décembre),
- les séquences officielles du sommet *One Polar Planet* (OPPS) au Muséum National d'Histoire Naturelle (10 novembre 2023),
- la célébration du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme au théâtre national de Chaillot (10 décembre 2023).

Communication :

Consommation AE : 2,52 M€

Consommation CP : 2,36 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Acquisition d'information et de documentation	2,38	2,38	1,57	1,45
Actions de communication événementielle	0,38	0,38	0,14	0,14
Autres actions de communication (multimédia, internet,...)	1,94	1,94	0,81	0,77
Total	4,70	4,70	2,52	2,36

La ligne acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille couvre l'achat de titres de presse d'information générale et spécialisée, l'accès aux dépêches de presse anglo-saxonnes ainsi qu'à plusieurs bases de données, à la production de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents. Les destinataires en sont les services d'administration centrale et les postes à l'étranger. Cette ligne comprend également les dépenses liées aux outils de veille et de prestations de veille stratégique externalisées. Cette ligne de dépense est stable par rapport à 2022, mais légèrement sous-exécutée en 2023, en raison de prestations prévues et finalement annulées.

La consommation liée aux actions de communication événementielle a été conforme aux prévisions avec la remise du prix Simone Veil pour l'égalité femmes – hommes et l'organisation d'une exposition « Femmes engagées pour la liberté » le 8 mars ; l'organisation de la Conférence des ambassadeurs et le lancement du « Plan export », nouvelle stratégie de soutien au commerce extérieur, fin août ; la tenue des journées du Patrimoine mi-septembre et la remise du prix Politzkovaïa du courage journalistique en novembre. L'accompagnement du déploiement de la campagne de communication Marque France s'est traduit par des affichages sur les grilles des sites parisiens et nantais du ministère. La sous-consommation s'explique par l'annulation de certaines manifestations.

Le MEAE a poursuivi en 2023 le développement d'actions de communication digitale et audiovisuelle avec l'animation et le pilotage de son site internet France Diplomatie, disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) qui draine près de 3 millions de visiteurs mensuels. La DCP anime également les 270 sites internet des postes à l'étranger et ses réseaux sociaux, qui comptabilisent désormais plus de 12 millions d'abonnés, à travers ses 215 comptes Facebook, ses 275 comptes Twitter, ses comptes LinkedIn, Instagram, YouTube et désormais Tik Tok. Il a également poursuivi la production de capsules vidéos « 100 % diplo » et de podcasts « sources diplomatiques ». La refonte des sites internet France diplomatie et des postes se poursuit, la première phase étant terminée.

La consommation des lignes liées à la communication multimédia, internet/intranet, audiovisuel et réseaux sociaux, est globalement conforme aux prévisions, à l'exception du financement de la chaîne vidéo du GIP la Maison des mondes africains qui, en raison d'un glissement de calendrier, sera financée en 2024. Créé en 2023 à la demande de la ministre, le fonds d'innovation a permis de financer près d'une centaine de projets de communication innovants présentés par les postes.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Centre de crise**

Consommation AE : 0,21 M€

Consommation CP : 0,21 M€

Trois subventions ont été accordées aux associations de victimes et d'aide aux victimes (AFVT, France Victimes et FENVAC).

État-major

Consommation AE : 3,92 M€

Consommation CP : 3,83 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Interventions, dont subventions du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)	0,97	0,97	0,93	0,76
Programme d'Invitations des Personnalités d'Avenir	0,73	0,73	0,67	0,70
CNEMA	0,08	0,08	0,06	0,06
Subventions des cabinets du MAE	1,87	1,87	2,12	2,07
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	0,00	0,00	0,14	0,24
Total	3,65	3,65	3,92	3,83

Les subventions du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS), versées à des *think tanks* œuvrant dans le domaine d'intervention du CAPS, ont représenté 0,42 M€ en 2023. Les principaux instituts soutenus ont été l'Institut français des relations internationales (0,18 M€), le Conseil européen des relations internationales ECFR (0,07 M€), la Fondation pour la recherche stratégique (0,05 M€) et l'Institut de relations internationales et stratégiques (0,05 M€). Par ailleurs, le CAPS a assuré la prise en charge de deux experts techniques internationaux placés auprès de *think tanks* à Washington via Expertise France, pour 0,43 M€ en AE et 0,26 M€ en CP.

Les dépenses du programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) ont été consacrées principalement à la mise en œuvre du Programme d'invitation des personnalités d'avenir par l'établissement public Campus France (0,58 M€) et ont été conformes aux prévisions, ainsi qu'au développement d'une plateforme pour le développement d'un réseau professionnel à destination des anciens participants du programme (0,02 M€ en AE).

Les dépenses de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) se sont élevées à 62 k€, constituées en grande majorité de contributions au Centre international de déminage humanitaire, pour différents objets (conférence d'Ottawa, convention d'Oslo, *International campaign to ban landmine*), ainsi que de frais de missions pour l'ambassadeur thématique.

Les crédits dédiés aux subventions se composent des subventions du cabinet du ministre, de la direction des affaires politiques et de sécurité et du délégué interministériel à la Méditerranée. Les subventions ont été principalement versées à des associations. Cinq grands domaines d'intervention ont caractérisé la politique de subvention du cabinet :

- Le renforcement de l'action diplomatique de la France dans le cadre de relations bilatérales ou en matière de promotion du multilatéralisme : 1 M€ versés à l'association « Forum de Paris sur la Paix », 42 k€ versés au GIP « Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire », 72 k€ AE=CP par transfert pour notre participation aux travaux de la Commission mixte franco-camerounaise ;
- La défense des droits de l'homme et les travaux mémoriels, dont le Prix Simone Veil en faveur de la défense des droits des femmes dans le monde (100 k€ AE et 150 k€ CP), la fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage (40 k€ AE=CP), la fondation mémorielle IBUKA pour la mémoire et le soutien pour les victimes

du génocide Tutsi (30 k€ AE=CP), notre participation au projet de Musée mémorial du terrorisme (137 k€ AE=CP) ;

- Les subventions aux associations (641 k€) dans le cadre de projets présentant un intérêt au regard des priorités politiques du Département (multilatéralisme, égalité femmes/hommes, maintien de la paix, lutte contre les dérèglements climatiques, contre les inégalités mondiales, promotion des droits de l'Homme...) ;
- Les subventions du Délégué interministériel à la Méditerranée se sont élevées à 0,26 M€ AE=CP et ont permis de soutenir des projets œuvrant notamment dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du développement durable en Méditerranée ;
- Enfin, les subventions de la Direction des affaires politiques et de sécurité ont été versées au bénéfice de projets en soutien des intérêts de la France dans le Pacifique, pour un montant total de 20 k€ AE=CP.

La consommation ne comprend pas la participation du MEAE à la commission mixte d'historiens entre la France et l'Algérie et au colloque international de septembre 2023 sur le génocide au Rwanda (les appels de fond n'ont finalement pas été reçus. Des crédits avaient également été provisionnés pour honorer nos commandes de conseils et de représentations juridiques dans le cadre du contentieux internationale de la Montagne d'or en Guyane, les décaissements interviendront finalement en 2024.

Communication

Consommation AE : 0,36 M€

Consommation CP : 0,35 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Invitations de journalistes étrangers	0,57	0,57	0,32	0,31
Subventions aux associations de presse diplomatique	0,03	0,03	0,04	0,04

La consommation liée aux invitations de journalistes étrangers a été conforme aux prévisions, avec l'invitation à Paris de 55 journalistes en 2023, issus du continent africain, du continent américain, de la zone Asie et du continent européen à l'occasion de la préparation du One Forest Summit, pour participer au salon Vivatech, pour la préparation du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, pour des programmes axés sur la lutte contre la désinformation, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation industrielle et l'attractivité économique ou sur la thématique État de droit, ou encore à l'occasion de la coupe du monde de rugby et du Forum des Industries culturelles et créatives. Conformément à la convention actuellement en vigueur, les frais d'invitation sont réglés par appels de fonds quadrimestriels auprès de Campus France en février (30 %), mai (30 %) et octobre (40 %) sur la base du relevé des dépenses effectives.

Quatre subventions aux associations de presse diplomatique ont été octroyées pour un montant total de 43 500 € :

- 10 500 € ont été accordés à la « *School of civic education* » pour contribuer à l'organisation d'un séminaire en France à destination de 15 à 20 journalistes d'Europe continentale. L'objectif était de sensibiliser ce public à la lutte contre la désinformation.
- 15 000 € ont également été versés à la Maison des Journalistes étrangers afin de soutenir l'accueil de journalistes exilés dans le cadre du dispositif Ukraine-MDJ.
- 8 000 € ont été accordés à l'Association de la presse diplomatique française (APDF)
- 10 000 € ont été accordés pour la Société de géopolitique pour financer une formation destinée à sensibiliser chercheurs, analystes et journalistes aux techniques d'open source intelligence (OSINT) pertinentes dans un contexte russophone.

ACTION**02 – Action européenne**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 108 919	134 817 096 98 743 150	12 521 850 12 634 231	122 295 246 86 103 709	134 817 096 98 737 940

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 521 850	12 634 231	12 521 850	12 634 231
Rémunérations d'activité	9 320 086	9 668 703	9 320 086	9 668 703
Cotisations et contributions sociales	3 130 559	2 850 818	3 130 559	2 850 818
Prestations sociales et allocations diverses	71 205	114 710	71 205	114 710
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	9 216	15 000	4 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	9 216	15 000	4 006
Titre 6 : Dépenses d'intervention	122 280 246	86 099 703	122 280 246	86 099 703
Transferts aux ménages		5 000		5 000
Transferts aux entreprises		1 393 700		1 393 700
Transferts aux autres collectivités	122 280 246	84 701 003	122 280 246	84 701 003
Total	134 817 096	98 743 150	134 817 096	98 737 940

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Communication du ministre délégué chargé des affaires européennes**

Dotation LFI : 15 000 € en AE=CP

Consommation d'AE : 9 216 €

Consommation de CP : 4 006 €

Ces dépenses sont relatives aux actions d'information et de communication menées par le cabinet de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes. La plupart des dépenses s'y rattachant sont réalisées sur une carte d'achat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Contributions européennes

Dotation LFI : 121,6 M€ en AE=CP

Consommation : 86,5 M€ en AE=CP (comprenant une contribution imputée par erreur sur l'action 4 dans Chorus).

	LFI 2023	Exécution 2023
	AE = CP	AE = CP
Conseil de l'Europe	47 768 483	46 657 985
Expertise France – Dispositif END	2 300 000	1 393 700
OSCE (Fonds fiduciaire) <i>Cette contribution a été imputée par erreur sur l'action 4 dans Chorus.</i>	1 000 000	1 000 000
Union de l'Europe occidentale	1 541 628	1 567 955
Fondation Anna Lindh	250 000	250 000
Union pour la Méditerranée	400 000	400 000
Facilité européenne pour la paix (FEP)	67 830 000	34 723 199
Fonds européen pour la démocratie (FEDEM)	500 000	500 000
	121 590 111	86 492 839

Le taux de consommation des contributions européennes sur crédits ouverts en LFI s'établit à 71 %. Cette sous-consommation est principalement imputable à la Facilité européenne pour la paix (FEP) dont les appels pour contribuer aux mesures d'assistance non-létales du Pilier 2 de l'Instrument ont été moins importants qu'anticipés. En effet, la contribution de la France à la FEP est assurée à la fois par le MEAE et le MINARM, en fonction de la nature des mesures des actions mises en œuvre et qui font l'objet de décisions votés par les États membres et intervenant après la budgétisation.

On observe par ailleurs en 2023 une sous-consommation des crédits alloués au financement du dispositif des Experts nationaux détachés (END) dans les instances européennes, via l'opérateur Expertise France. Des difficultés à identifier des candidats sur des postes nécessitant une expertise pointue se sont traduites par une sous-consommation en 2023.

L'exécution des autres dépenses est globalement conforme à la programmation initiale. La contribution volontaire au FEDEM, en augmentation par rapport à 2022, a été versée pour financer les activités de l'organisation, conformément au programme de travail adopté par ses organes exécutif, en faveur de la démocratie, de la liberté des médias et son travail pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme vulnérables, en particulier dans les États du voisinage.

Subventions cabinet du secrétaire d'État chargé des Affaires européennes

Dotation LFI : 0,7 M€ en AE=CP

Consommation : 0,6 M€ en AE=CP

Les subventions attribuées par le cabinet au Affaires européennes à des associations œuvrant en faveur de l'intégration et du développement européens, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des valeurs européennes, se sont élevées à 635 k€ en 2023. Celles-ci ont concerné 36 associations, en poursuite de l'effort de diversification des bénéficiaires qui a été mené par le cabinet depuis 2021 (29 associations subventionnées en 2021, 37 en 2022).

ACTION**04 – Contributions internationales**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Contributions internationales		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855		707 469 304 681 115 855	707 469 304 681 115 855

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	707 469 304	681 115 855	707 469 304	681 115 855
Transferts aux collectivités territoriales		776 667		776 667
Transferts aux autres collectivités	707 469 304	680 339 188	707 469 304	680 339 188
Total	707 469 304	681 115 855	707 469 304	681 115 855

DÉPENSES D'INTERVENTION

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Contributions internationales en euros	101,30	101,30	110,76	110,76
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées	89,03	89,03	92,61	92,61
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales	1,04	1,04	1,19	1,19
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et institutions spécialisées	216,33	216,33	211,53	211,53
Opérations de maintien de la paix	299,76	299,76	264,02	264,02
Total	707,46	707,46	680,11	680,11

La consommation des Contributions internationales payables en euros est supérieure de 13 M€ aux crédits votés pour les raisons suivantes :

- Une contribution non programmée en LFI pour le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) de 0,77 M€ pour payer les arriérés de paiement dus à un retard des actions prévues sur cette ligne ;
- Une surconsommation à l'OCDE de 2,05 M€ en raison du retour de l'inflation dans le calcul de la contribution et de coûts d'électricité supplémentaires. Le budget a également absorbé une partie de la hausse salariale.
- Une consommation supérieure aux prévisions de 4,4 M€ pour l'enveloppe des contributions volontaires ASD au bénéfice du CAP OTAN ;

- L'enveloppe des crédits sur le maintien et la prévention de la paix (3 M€) a également bénéficié de redéploiements pour financer la mission multinationale de soutien sécuritaire en Haïti ;

Certaines contributions ont en revanche été inférieures au montant budgété :

- Une moindre dépense de l'enveloppe OSCE MSOU (0,95 M€) en raison de difficultés administratives rencontrées avec le Secrétariat de l'OSCE, qui ont en partie été reversés sur l'enveloppe CAP OTAN (ci-dessous) ;
- une sous-consommation des versements en euros au titre des programmes jeunes JEA et VNU (2 M€) : la promotion 2023 a été majoritairement affectée dans des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars ;
- une dépense inférieure à la budgétisation au titre de la contribution de la France au Tribunal spécial pour le Liban, qui était en phase de clôture et a officiellement fermé le 31 décembre 2023.

	LFI 2023	Exécution 2023
Contributions internationales payables en euros	AE = CP	AE = CP
AIEA - Agence internationale de l'énergie	14 884 150	14 961 226
AIEA - Fonds de coopération technique	3945752	3 891 715
CCNUCC - Convention cadre contre le changement climatique	1 414 078	1 283 470
CICR - Centre international de la Croix Rouge	7 500 000	7 500 000
CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer	0	776 667
CPI - Cour Pénale Internationale	14 542 812	14 034 060
CPS - Communauté du Pacifique	2 400 000	2 400 000
OAA - Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005	8 334 005
OCDE - Organisation de coop et de développement économiques	21 821 688	23 880 313
OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565	3 044 769
ONU - Jeunes experts associés	2 024 160	1 340 849
IMA - Institut du monde arabe	12 354 000	12 354 000
OSCE - Organisation pour la sécurité et la coop en Europe - Budget ordinaire <i>Une contribution de 1 M€ a été imputée par erreur sur l'action 4, alors qu'elle relève de l'action 2.</i>	14 004 622	12 957 567
OSCE - MSOU Mission d'information spéciale en Ukraine	2 500 000	1 550 000
OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	36 779 350	37 536 338
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 430 470	2 377 435
PNUE -740 - Convention Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution	1 999 423	1 999 323
TSL - Tribunal spécial pour le Liban	1 000 000	0
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	6 219 629	6 255 695
Contributions volontaires maintien de la paix (ONU DOP, PBF, DPPA, ONUDC)	12 835 000	15 835 000
Contributions volontaires ASD (AIEA, OIAC, OSCE, ONUDC...)	9 750 000	14 295 652
Contributions volontaires DJ	1 000 000	1 650 000
Autres contributions	9 542 675	15 108 481
TOTAL	190 325 379	203 366 565

Le taux de consommation des contributions internationales payables en devises représente 98 % des crédits votés en LFI. La sous-consommation constatée en exécution par rapport aux crédits votés en LFI (5 M€) sur la ligne en devises est principalement imputable à :

- Un écart à la budgétisation en loi de finance initiale au budget régulier de l'ONU (3 M€) ;
- Une moindre consommation de la ligne dédiée à l'Organisation internationale du Travail (1,5 M€).

Les versements en dollars au titre des programmes jeunes JEA et VNU sont supérieurs aux prévisions (8,4 M€), nos jeunes experts ayant été en majorité recrutés par des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars, entraînant ainsi un report de charge depuis les contributions internationales en euros.

Le risque au change a été limité sur les paiements en dollars et en francs suisse grâce à l'utilisation du dispositif d'Ordre d'achat à terme (OAT) à hauteur de 85 % pour les contributions payées en devises.

	LFI 2023	Exécution 2023
Contributions internationales payables en devises	AE = CP	AE = CP
AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique	2 176 619	2 226 758
MTPI - Mécanisme international résiduel TPI	3 200 614	2 862 232
OAA - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 840 875	10 870 696
OACI - Organisation de l'aviation civile internationale Budget civil	1 209 885	1 091 423
OIM - Organisation internationale pour les migrations	2 620 395	2 861 234
OIT - Bureau international du travail	16 115 057	14 604 013
OMC - Organisation mondiale du commerce	7 256 652	6 818 101
OMM - Organisation météorologique mondiale	2 903 546	2 831 062
OMS - Organisation mondiale de la santé	19 959 160	19 406 320
ONU - Organisation des Nations Unies - Budget régulier	118 882 803	115 896 478
ONU - Jeunes experts associés	7 211 656	8 408 605
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 017 789	3 006 013
PNUE -700 - Programme des NU pour l'environnement	7 122 641	6 847 639
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	7 210 967	7 249 893
Autres contributions	7 650 779	7 747 480
Total	217 379 438	212 727 947

La consommation sur la ligne des opérations de maintien de la paix s'établit à 88 % par rapport à la LFI. Cet écart entre prévision et exécution s'explique principalement par l'évolution du périmètre des OMP suite à l'annonce du retrait et de la fermeture de la MINUSMA, réalisés en 2023 (liquidation en cours en 2024).

Au-delà du retrait de la MINUSMA, l'écart entre la budgétisation des OMP en PLF 2023 et l'exécution s'explique par deux facteurs :

- le décalage des calendriers budgétaires français et onusien : le budget des OMP 2023-2024 a été voté par l'Assemblée générale des Nations unies fin juin 2023 pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;
- les incertitudes de la situation internationale, qui conditionnent l'évolution des mandats de chaque OMP et donc les budgets adoptés à l'été.

La quote-part de la France au budget des OMP demeure inchangée (5,2894 %) pour les 3 années 2022, 2023 et 2024. Par ailleurs, les contributions aux OMP étant couvertes par les ordres d'achats à terme, contractés auprès de l'Agence France Trésor dans le cadre de la budgétisation, le risque au change est neutralisé.

	LFI 2023	Exécution 2023
Opération de maintien de la paix	AE = CP	AE = CP
BANUS (ex-UNSOA) - Soutien à l'AMISOM : Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	26 849 022	24 578 769,27
FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban	25 160 658	25 595 520,79

FISNUA : Force intérimaire des Nations Unies à Abiyé	13 479 717	17 553 144,01
FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3240838	3 384 041,17
MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 953 648	1 777 723,67
MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 842 525	3 028 380,72
MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 635 241	56 116 752,37
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	60 572 285	33 086 283,05
MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	57 154 963	53 138 099
MONUSCO : Mission des Nations Unies en république démocratique du Congo	53 356 659	44 405 535,75
FNUCHYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 518 924	1 357 090,30
Total	299 764 486	264 021 340

ACTION

05 – Coopération de sécurité et de défense

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	36 437 645 32 072 462	115 412 180 88 182 609	78 974 535 56 110 147	36 437 645 33 773 398	115 412 180 89 883 545

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 974 535	56 110 147	78 974 535	56 110 147
Rémunérations d'activité	56 530 043	42 939 876	56 530 043	42 939 876
Cotisations et contributions sociales	22 246 326	12 660 829	22 246 326	12 660 829
Prestations sociales et allocations diverses	198 166	509 442	198 166	509 442
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 091 832	6 773 578	4 091 832	6 613 313
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832	6 773 578	4 091 832	6 613 313
Titre 6 : Dépenses d'intervention	32 345 813	25 298 885	32 345 813	27 160 085
Transferts aux ménages		2 687 136		4 102 258
Transferts aux entreprises		163 660		255 385
Transferts aux autres collectivités	32 345 813	22 448 088	32 345 813	22 802 442
Total	115 412 180	88 182 609	115 412 180	89 883 545

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement et appui à l'activité de la DCSD	4,09	4,09	3,40	3,44
Total	4,09	4,09	3,40	3,44

Les crédits de fonctionnement sont principalement dédiés à la prise en charge des frais de déménagement des 313 coopérants et de leurs familles. Toutes les dépenses de fonctionnement sont réalisées, soit depuis l'administration centrale, soit par le biais de services exécutants du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur, soit depuis les postes à l'étranger qui reçoivent des crédits délégués.

L'exécution de cette ligne s'explique par l'impact de l'inflation sur le coût des déménagements et sur les déménagements supplémentaires consécutifs aux départs de tous les coopérants du Niger. Un redéploiement a néanmoins pu être effectué par rapport aux crédits LFI.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Formations en sécurité-défense-développement	21,45	21,45	17,67	17,17
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3,75	3,75	3,49	4,84
Aide logistique directe aux partenaires	7,15	7,15	7,50	8,32
Total	32,35	32,35	28,66	30,33

Les crédits d'intervention sont dédiés à des projets participant au renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure, à l'appui au commandement et au renforcement des capacités des États partenaires.

En 2023, les axes d'effort de cette direction ont accompagné les priorités de l'action diplomatique française dans les zones identifiées comme sensibles (bande sahélo-saharienne, Liban, Indopacifique, Balkans), sur des thématiques principales de lutte contre le terrorisme, contrôle des flux migratoires irréguliers et trafics associés, cyber sécurité, ainsi que de renforcement générale des capacités en sécurité intérieure et protection civile. Ils ont été déclinés en trois catégories d'action :

Les activités de formations, formations initiales ou continues, bénéficient aux cadres des pays partenaires dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Elles sont assurées en France ou à l'étranger parmi le réseau des 72 centres de formation soutenus, écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ou internationales (EIVR).

Le décret de transfert au titre du remboursement des frais de formation de stagiaires étrangers au profit du ministère des Armées s'élève pour 2023 en AE et CP à 5,9 M€. Ce montant, qui apparaît sur la restitution doit être ajouté au montant de la consommation de l'activité « Formations en sécurité-défense-développement ».

La comparaison entre ressource LFI et l'exécution s'explique, par la réserve légale et le surgel (1 %) et par la non prise en compte de la dépense réalisée par le décret de transfert (5,9 M€).

En outre :

- certaines formations programmées initialement, dont les stages à la carte, n'ont pas pu être réalisées pour 450 k€ pour notamment des raisons d'incapacité d'accueil par les organismes de formation ;
- le transport des stagiaires vers les ENVR a généré une économie de 300 k€ ;
- le transport des stagiaires vers la France a généré une économie de 100 k€ ;
- les dépenses IHEDN ont généré une économie de 100 k€ suite aux efforts de rationalisation des dépenses réalisés.

Les missions d'expertise et de conseil consistent à envoyer des experts à l'étranger pour des missions d'évaluation des dispositifs de sécurité intérieure et de défense, de conseil de haut niveau, d'instruction des unités d'intervention et des formateurs des États partenaires. L'écart entre ressource LFI et l'exécution s'explique, par la réserve légale, le surgel et l'annulation de missions d'expertise en particulier au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Libye (pour 460 k€) et pour le reste des postes (400 k€).

L'aide logistique directe vise à acquérir puis à transférer aux partenaires des équipements permettant de renforcer les capacités de ces derniers dans des domaines présentant également un intérêt pour la sécurité de la France et de ses ressortissants. Ces matériels ont concerné le secteur de la défense (cyber, matériel de mobilité terrestre), de la sécurité intérieure (cyber, déminage, matériel de mobilité terrestre, matériel de maintien de l'ordre), et de la protection civile (véhicules de secours).

La forte exécution de ces lignes s'expliquent d'une part par des redéploiements internes, et d'autre part par des ressources extrabudgétaires, qui ont été perçues par voie de fonds de concours pour un montant total de 8,07 M€ en AE et CP (hors reports de l'exercice 2022). Ces versements ont été obtenus dans le cadre des projets suivants :

- FDC 1-3-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montant total de 32 145 € perçus de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU.
- FDC 1-3-00242 « Contributions de tiers étrangers au financement des dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants perçus 5,9 M€ au titre de leur participation au projet « Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) » en Côte d'Ivoire.
- FDC 1-3-00241 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants totaux de 2,13 M€ perçus au titre des projets « Defend Ghana / Togo » et « Defend Burkina / Bénin ».

ACTION

06 – Soutien

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	126 409 755 123 510 987	271 735 014 261 737 894	145 325 259 138 226 906	133 335 770 126 894 703	278 661 029 265 121 610

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	145 325 259	138 226 906	145 325 259	138 226 906
Rémunérations d'activité	98 508 808	105 782 049	98 508 808	105 782 049
Cotisations et contributions sociales	45 508 879	31 189 852	45 508 879	31 189 852
Prestations sociales et allocations diverses	1 307 572	1 255 005	1 307 572	1 255 005
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	110 610 225	120 069 515	118 095 770	120 827 595
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 610 225	120 069 515	118 095 770	120 827 595
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 799 530	3 315 557	15 240 000	5 949 693
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 799 530	751 791	15 240 000	2 819 942
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 563 766		3 129 751
Titre 6 : Dépenses d'intervention		125 915		117 415
Transferts aux ménages		104 329		104 329
Transferts aux autres collectivités		21 586		13 086
Total	271 735 014	261 737 894	278 661 029	265 121 610

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Consommation en AE : 23,65 M€

Consommation en CP : 23,56 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Frais de mission des services en France	5,81	5,81	5,09	5,10
Frais de représentation des services en France	0,50	0,50	0,35	0,34
Achats en France et dépenses exceptionnelles	0,50	0,50	0,75	0,79
Archives	1,31	1,31	1,18	1,53
Fonctionnement des services en Île-de-France	6,90	6,10	7,03	6,91
Fonctionnement des services à Nantes	0,78	0,78	0,85	0,51
Fonctionnement des centres de conférences ministériels	0,34	0,34	0,52	0,56
Valise diplomatique	6,50	6,50	7,88	7,82
Total	22,64	21,84	23,65	23,56

L'exécution des crédits sur la ligne Frais de mission des services augmente de 9 % par rapport à 2022 et dépasse le niveau d'avant la crise sanitaire (4,15 M€ en 2019). L'année 2022 avait été marquée par une très forte hausse de la consommation et ce, suite à la réouverture des frontières à l'issue de la crise COVID et à la hausse du coût des billets d'avion (+17,3 % constatés sur les vols à l'international). L'inflation est restée sensible sur le prix des billets d'avion, avec une hausse au départ de la France de plus de 10 % en 2023 vers l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et les pays de l'espace économique européen et la Suisse. Dans une démarche d'éco-sobriété les services visent à privilégier les

trajets les plus directs, dès que les conditions tarifaires proposées par les compagnies le permettent, ce qui entraîne une augmentation du prix moyen des billets.

La consommation 2023 se répartit comme suit :

- 3 205 639 € au titre des déplacements aériens et ferroviaires, location de bus, réservation d'hébergement, affrètement d'avions commerciaux, prestations réalisées auprès des agences de voyage Air France et CMSV. Ce montant était de 3 052 894 € en 2022 soit une hausse de 5 % ;
- 1 451 866 € au titre des états de frais remboursés aux agents au retour de leurs missions (versement des indemnités journalières) contre 1 215 380 € en 2022 ;
- 198 252 € ont été délégués dans les postes, afin de prendre en charge les missions des services en France (IGAE notamment) ;
- 141 124 € de licence et prestations informatiques, qui étaient facturées directement par l'UGAP dans le cadre de l'ancienne convention. En 2023, compte tenu de la mise en œuvre d'un marché voyageur conclu dans un contexte d'urgence impérieuse, le ministère a dû engager des coûts spécifiques de raccordements informatiques ;
- 84 944 € pour les autres prestations (taxi, péage, transport en commun...) contre 77 985 € l'an passé ;
- 7 893 € de factures internes (remboursement de la Présidence suite à des déplacements officiels), ces modalités de refacturation aux directions géographiques est un nouveau dispositif mis en place par la Présidence.

En 2023, la consommation des frais de représentation des services en France s'est établie à 348 698 € en AE (soit 75 % de la dotation du DRICE) et à 337.955 € en CP (73 % du DRICE). Ces chiffres ne prennent pas en compte les écritures en interne liées à la réservation de salles et aux services liés au sein de l'Hôtel du Ministre, en les incluant, la consommation des frais de représentation des services en France s'élève à hauteur de 95,3 % de la dotation du DRICE (AE=CP). Cette ligne couvre les dépenses de frais de représentation de l'ensemble des services d'administration centrale (directions politiques et géographiques, ambassadeurs thématiques, direction générale de l'administration, direction de l'Union européenne, direction du numérique, direction des affaires juridiques, direction des archives, Centre d'analyse de prévision et de stratégie, protocole, secrétariat général) émergeant sur le programme 105 (hors inspection générale des affaires étrangères, direction de la coopération de sécurité et de défense, centre de crise et de soutien et Cabinets).

L'enveloppe des archives recouvre de nombreuses dépenses correspondant à des prestations de restauration de documents, numérisation de fonds d'archives, à la commande de fournitures de conservation, au reconditionnement de fonds d'archives.

Une légère surconsommation est constatée sur le fonctionnement des services en Île-de-France. En 2023, le principal poste de dépense (4,5 M€) a concerné le marché multi-technique-multiservices (MTMS), en particulier dans son volet « services » (nettoyage, aménagements – déménagements, gestion des déchets). La convention UGAP pour l'accueil téléphonique ministériel commun aux sites parisiens et nantais (AE : 0,2 M€ / CP : 0,6 M€), ainsi que le contrat d'entretien des parcs et jardins (en AE, engagement pour 2 ans pour un montant de 1 M€ et en CP 0,4 M€) constituent les deux autres postes de dépenses principaux. Cette activité supporte également l'approvisionnement courant des services en mobilier, reprographie et commandes diverses de fournitures de bureau. Aussi, 250 k€ ont dû être fléchés pour le financement d'un space-planner, afin de réaménager des espaces de travail et prendre en compte l'augmentation des effectifs en administration centrale, initiée au 1^{er} septembre 2023.

Les dépenses prises en charge sur l'activité « Fonctionnement des services à Nantes » portent essentiellement sur les prestations courantes de nettoyage des quatre sites nantais, et porte également les dépenses de matériel, de fournitures, de mobilier et de prestations diverses. Une légère surconsommation, sans impact sur la programmation budgétaire globale, est constatée en AE. Depuis 2022, le centre de conférences ministériel a pu retrouver une activité du niveau de la période avant la pandémie. Ce retour à la normale s'est confirmé en 2023 avec une légère surconsommation constatée et anticipée en cours de gestion par des mouvements de crédits.

Les centres de conférences ministériels : le CCM a ainsi accueilli 312 réunions pour un total de plus de 35 000 personnes accueillies. Le contexte international, l'attention portée au réseau diplomatique et aux dialogues avec les

agents du ministère ont conduit le CCM à accueillir des évènements diplomatiques, des réunions urgentes, ainsi que des réunions de dialogue social durant toute l'année 2023 (exemples : les sessions bi-annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en mars et octobre, les élections législatives partielles en avril, les réunions plénières du Conseil national du Développement et de la solidarité internationale (CNDSI), la Conférence des ambassadeurs en août, les briefings diplomatiques JOP Paris 2024...).

En raison de l'augmentation du prix des liaisons aérienne constatée depuis la crise sanitaire, la consommation de la valise diplomatique excède la dotation prévue en LFI. Cependant, la valise diplomatique bénéficie de rétablissements de crédits, à hauteur de 2,4 M€, du fait de prestations réalisées au titre d'autres ministères.

RESSOURCES HUMAINES

Consommation en AE : 14,24 M€

Consommation en CP : 15,13 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Formation	6,10	6,10	5,73	6,25
Action sociale	6,54	6,54	6,02	6,34
Divers dont MAD et frais de justice	1,67	1,67	1,60	1,65
Accompagnement VI contractuels et experts	0,87	0,87	0,89	0,88
Total	15,18	15,18	14,24	15,13

La ligne formation regroupe les crédits formation stricto sensu mais aussi les dépenses pour l'organisation des concours, la gratification des stagiaires et celles liées à l'apprentissage.

Les dépenses ont été réparties comme suit :

<i>DÉPENSES de l'école diplomatique et consulaire</i>	AE (M€)	CP (M€)
- Centre de Formation Linguistique (CFL), <i>incluant préparations aux concours et examens professionnels</i>	0.35	0.37
- Centre de Formation Continue (CFC), <i>incluant CPF</i>	1.19	1.15
- Institut Diplomatique et Consulaire (IDC)	0.2	0.2
- Académie Diplomatique d'été (ADE)	0.05	0.05
- Institut de Formation aux Affaires Administratives et Consulaires (IFAAC)	0.11	0.1
- Coachings	0.04	0.03
- Cellule audiovisuelle	0.11	0.07
- Bureau de la Formation en ligne, <i>y compris le développement de la nouvelle plateforme de formation Diplomatica</i>	0.47	1.08
- Dépenses diverses de fonctionnement de l'EDI	0.03	0.04
- Formations de sécurité	0.31	0.35
- Centre des Hautes Études de l'Institut Diplomatique (CHEID) – <i>sur ADP</i>	0.15	0.13
- Délégation de crédits aux postes	1.46	1.46
DÉPENSES HORS EDI	AE (M€)	CP (M€)
- Bureau des concours et examens professionnels	0.42	0.41
- Bureau des Stages et de l'Apprentissage	0.24	0.24
• Gratification des stagiaires		
• Frais liés à l'apprentissage	0.58	0.56

Certaines prestations de formation (apprentissage par exemple) se déroulant selon un « rythme scolaire », ont entraîné un rythme de consommation plus important en fin d'année. De nombreuses dépenses n'ont ainsi été finalisées qu'en fin de gestion, créant l'écart entre AE et CP.

Une grande partie de la consommation en CP du E-learning vient d'engagements effectués en 2022, voire en 2021, mais qui n'ont été soldés que dans le courant de l'année 2023. Il s'agit du transfert des données de la plateforme de langue MAEL en fin de vie vers MOODLE. 0,39 M€ utilisés proviennent de l'ADP 2-2-00582 et ont permis de financer le CHEID (administration centrale et postes), l'ADE, la formation TREMLIN et une grande partie des besoins pour la délégation à l'encadrement supérieur.

Comme chaque année, l'EDI a délégué des crédits à d'autres directions du MEAE dans le but de contribuer à leurs formations spécifiques :

- 60 k€ délégués à la DCP ;
- 40 k€ délégués à la DNUM ;
- 0,1 M € dont 40 k€ provenant de l'ADP ont été délégués au bureau des voyages et des missions (DAF/3/VEM) en complément de la dotation initiale des enveloppes attribuées à l'EDI ;
- 0,1 M€ ont été redéployés en fin d'année sur d'autres secteurs en grande partie suite à la non reconduction de certains contrats pour la formation en ligne qui n'ont pas été reconduits car jugés obsolètes.

Pour les dépenses d'action sociale, se référer supra.

Concernant l'activité Divers, qui regroupe notamment les frais de justice et diverses dépenses en centrale et dans les postes, 1,60 M€ en AE et 1,65 M€ en CP ont été exécutés afin de financer :

- Des indemnités en règlement de décisions de justice ou résultant de la protection fonctionnelle ou protocole d'accord, en centrale et dans les postes (474 k€ en AE et en CP) ;
- La tenue des élections professionnelles de décembre 2022 (241 k€ en AE et 384 k€ en CP) ;
- Le remboursement de trois mises à disposition (385 k€ en AE et en CP) ;
- La contribution 2023 au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (31 k€ en AE et en CP) ;
- Diverses dépenses en centrale et à l'étranger pour des aménagements de postes de travail d'agents et d'agentes en situation de handicap (mobilier ergonomique, logiciels spécifiques et formations à leur utilisation, écrans de grande taille, claviers et souris spécifiques, télé agrandisseurs etc.), des frais de transports adaptés et des prestations d'interprétation en langue des signes française (421 k€ en AE et 328 k€ en CP) à la fois en centrale et dans les postes ;
- Des dépenses diverses comme l'achat d'ouvrages techniques pour le SAJI, l'impression de l'annuaire diplomatique et la rédaction du verbatim des réunions de dialogue social (48 k€ en AE et 48 k€).

L'écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s'explique par :

- une incertitude, au moment de la programmation, quant au montant total des factures liées aux élections professionnelles à la charge du Département (marché porté par le MEFR) ;
- une incertitude, au moment de la programmation, quant au montant nécessaire pour faire face aux dépenses liées au contentieux et à la protection fonctionnelle.

Concernant l'activité Accompagnement VI, contractuels et experts, la consommation de ces crédits se décompose de la manière suivante :

- protection sociale des volontaires internationaux : 0,71 M € en AE et 0,65 M € en CP dans le cadre du marché d'assurance mis en place pour la protection sociale des volontaires internationaux ;
- actions de formation en faveur des agents contractuels en fin de mission : 400 k€ pour soutenir 3 projets de formation. Cette participation financière s'inscrit dans le cadre du Compte Personnel de Formation et

de la politique d'accompagnement des agents contractuels du ministère afin de contribuer à l'enrichissement des compétences et de favoriser la fluidité des parcours ;

- frais de gestion Pôle Emploi concernant la gestion de l'indemnisation chômage (suite conclusion annexe conventionnelle en 2020). Ces frais représentant un pourcentage des dépenses d'allocations d'aide au retour à l'emploi ont été versés tous les deux mois, pour un montant total de 96 k€ ;
- souscription LinkedIn proposant des solutions de recrutement et de développement d'une marque employeur à destination notamment des agents contractuels. Ont été engagés 128 341 € correspondant à la souscription déc. 2023/janv. 2026 ; une avance de 121 923 € a également été réglée, sur la base d'une convention d'avance, la facture n'ayant pu être émise avant la fin 2023 par l'UGAP.

IMMOBILIER EN FRANCE

Consommation en AE : 24,64 M€

Consommation en CP : 23,24 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien et maintenance courant en Île-de-France	7,10	6,60	7,23	7,10
Entretien et maintenance courant à Nantes	0,46	0,46	1,03	0,92
Énergie et fluides en Île-de-France	3,97	2,84	4,29	4,61
Énergie et fluides à Nantes	1,29	0,84	1,34	1,51
Décoration et patrimoine	0,90	0,90	2,19	1,83
Locations et charges en France	2,11	2,48	8,56	2,20
Loyer La Courneuve	0,00	5,02	0,00	5,07
Total	15,83	19,14	24,64	23,24

Pour rappel, l'activité « Entretien et maintenance courant en Île-de-France » avait fait l'objet d'une mesure tendancielle (+4 M€ en AE et +1,7 M€ en CP) afin de prendre en compte l'avenant de la période n° 4 du marché MTMS (maintenance multi-technique et multiservices). Les crédits dédiés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments parisiens sont consommés principalement par la partie forfaitaire du marché MTMS pour un montant de 3,4 M€ en CP, couvrant les dépenses récurrentes de maintenance des sites parisiens du ministère (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides). Le reste des dépenses de cette activité (3,7 M€) concerne des opérations de maintenance (rafraîchissement de bureaux, réparation d'équipements techniques), dont nombre concourent à la sobriété énergétique.

Les principaux postes de dépenses relatifs à la ligne Entretien et maintenance courant à Nantes ont concerné l'entretien et la maintenance des bâtiments dans le cadre de la convention UGAP, ainsi que l'entretien des ascenseurs, des équipements techniques et des espaces verts. L'ancienneté des sites nantais a rendu nécessaire un nombre élevé d'interventions. La surconsommation constatée (un peu moins de +600 k€ en AE et +500 k€ en CP, soit respectivement +135 % et +110 %) a été financée par des mouvements en gestion.

Concernant l'énergie et les fluides en Île-de-France, les fluctuations des tarifs de l'énergie et l'obligation de procéder à des engagements sur deux ans pour la fourniture d'électricité et de gaz 2024-2025 des sites franciliens du lot 1 (4 M€) ont conduit à une forte surconsommation en AE (5 M€ au total) . Ce besoin excédentaire a pu être financé par le recours à des fonds fléchés sur attribution de produits à hauteur de 1 M€. En CP, la consommation également excédentaire par rapport à la dotation (4,6 M€ contre 2,8 M€ prévus en LFI, dont la période d'élaboration était antérieure à la hausse des tarifs) a pu être absorbée par redéploiement de crédits depuis d'autres activités.

Pour Nantes, les fluctuations des tarifs de l'énergie et l'obligation de procéder à un engagement sur deux ans pour la fourniture d'électricité 2024-2025 des sites nantais (1,5 M€) ont conduit à une surconsommation en AE (1,8 M€ pour le total de l'activité, contre 1,3 M€ prévus en LFI). En CP, la consommation a également été excédentaire par

rapport à la dotation (1,5 M€ contre 0,9 M€ prévus en LFI, dont la période d'élaboration était antérieure à la hausse des tarifs). Ces besoins supplémentaires ont pu être absorbés par redéploiement de crédits à destination de l'activité Énergie et fluides à Nantes.

Une forte surconsommation (+1,3 M€ en AE et +0,9 M€ en CP, soit respectivement +143 % et +103 %), financée majoritairement par des attributions de produits, est constatée sur l'activité Décoration et patrimoine. Tant en poste qu'à l'étranger, ce sont 1,2 M€ en AE et 875 k€ en CP qui ont été consacrés à des opérations d'aménagement (ex : tapisserie de l'escalier et rideau de l'hôtel du ministre (100 k€), ambassades à Mascate (117 k€), Nouakchott (98 k€) etc.), afin de répondre aux besoins croissants liés à l'augmentation des crédits de travaux lourds en France et à l'étranger, ainsi qu'à une équipe d'architectes d'intérieurs étoffée. Aussi, le budget de cette activité a été consacré à la restauration d'œuvres et de mobiliers de la collection du ministère et des institutions déposantes, ainsi qu'à l'augmentation continue du mouvement des œuvres (rapatriements et prêts), afin de contribuer au rayonnant de la France à travers les collections d'œuvres d'art du ministère.

En ce qui concerne les locations et charges en France, en raison, d'une part, de l'augmentation des effectifs du ministère et, d'autre part, du lancement fin 2024 d'importants travaux sur le site du Quai d'Orsay pour une durée prévisionnelle de 5 ans, le MEAE a pris à bail des locaux temporaires (un peu moins de 4 000 m²) afin d'y relocaliser une partie de ses effectifs franciliens pour un montant de 5,7 M€, engagé en fin d'exercice 2023. Sous réserve de la levée des clauses suspensives en 2024, cet engagement, effectué pour une durée ferme de 5 ans, explique la forte surconsommation en AE sur cette activité. L'année 2023 a également été celle du renouvellement du bail de la Valise Diplomatique à Châtillon, pour une durée de 3 ans (1,1 M€). Les autres dépenses correspondent à diverses taxes (1 M€) et aux charges de copropriété (site de l'Îlot Saint-Germain essentiellement pour un montant de 0,5 M€), ainsi qu'au loyer de la représentation permanente auprès de l'Unesco.

Le loyer du bâtiment des archives de la Courneuve s'inscrit dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé (engagement de 141,7 M€ passé fin 2008). Ce loyer est versé conformément à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui aboutira au bout de 30 ans au transfert de la propriété à l'État. L'engagement passé fait l'objet de liquidations à hauteur de 5 M€ de CP environ chaque année, les charges sont revalorisées annuellement selon les termes de la convention avec la SCI qui gère le site.

SÉCURITÉ FRANCE

Consommation en AE : 12,73 M€

Consommation en CP : 13,32 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Contrats de gardiennage en France	7,97	7,97	6,86	7,23
Sécurité incendie en France	2,52	2,52	3,07	3,05
Sécurité passive en France (fonctionnement)	1,85	1,85	2,80	3,04
Total	12,34	12,34	12,73	13,32

Le gardiennage en France prend en charge les prestations de sûreté, mais également les prestations d'accueil sur les sites franciliens et nantais. Les investissements dans les équipements de contrôles de sûreté dont la durée d'amortissement est approximativement de 7 ans (notamment tunnels à rayons X), réalisés les années précédentes, permettent de limiter les coûts de gardiennage et de sécurisation sur les dispositifs évènementiels (ex. Conférence sur l'Ukraine de décembre 2022).

Les dépenses de la ligne « Sécurité incendie en France » concernent essentiellement le marché de prestation de gardiennage spécialisé en sécurité incendie pour les sites parisiens et nantais (2,6 M€) ainsi que la quote-part due au titre de l'occupation du site Oudinot-Invalides (0,2 M€). La surconsommation constatée sur cette activité s'explique principalement par l'augmentation des bons de commande annuels couvrant les dépenses règlementaires pour la

sécurité incendie des quatre sites parisiens et des sites nantais pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. A cela ce sont ajoutées des prestations complémentaires liées à l'encadrement d'évènements ou de zones en chantier.

La sécurité passive permet le maintien en condition opérationnelle et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des sites métropolitains. En 2023, seule une opération d'investissement a été initiée pour un montant de 635 k€. Celle-ci concerne la sécurisation des entrées et sorties du parking du site de Convention. Le reliquat de crédits dédiés aux investissements a été ventilé sur le fonctionnement pour procéder à des mises à niveau d'installation de sécurité des sites français du MEAE.

NUMÉRIQUE

Consommation en AE : 45 M€

Consommation en CP : 49,83 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	19,45	19,81	12,60	15,24
Postes de travail	11,00	11,26	8,45	9,75
Solutions d'impression	0,75	0,75	0,55	0,60
Télécommunications individuelles	7,70	7,80	3,60	4,89
Services d'infrastructure	16,65	18,36	22,25	23,35
Services de transport de données	11,15	12,76	3,60	4,00
Services de sécurité du SI	2,00	2,00	14,41	15,54
Services d'hébergement applicatif	3,50	3,60	4,24	3,79
Services applicatifs	10,70	13,70	8,95	9,95
Domaine Ressources humaines	2,00	3,50	2,19	2,90
Domaine Finances	2,00	2,00	1,43	1,66
Domaine Gestion documentaire	1,50	1,50	1,02	1,31
Domaine Action diplomatique	2,30	3,05	1,52	1,42
Domaine des moyens généraux	0,50	0,50	0,30	0,29
Domaine Gestion du SI	2,40	3,15	2,48	2,37
Services mutualisés	0,31	0,31	0,66	0,73
Total	47,11	52,18	44,47	49,23

Services bureautiques :

La consommation de l'axe « services bureautiques » s'établit à 12,61 M€ en AE et 15,2 M€ en CP. Cet axe regroupe les services correspondant à des équipements mis à disposition des utilisateurs : station de travail, téléphonie, licences bureautiques et anti-virus.

Poste de travail : Un investissement massif a été réalisé en 2022 avec l'acquisition de 5 000 PC portables. En 2023, ce matériel a été déployé et ainsi engendré des coûts d'infogérance. En hausse en 2023, ils s'élèvent à 6,75 M€ en 2023. Il a été acquis dans l'année 6 900 écrans (4 900 écrans pour la centrale et 2 000 écrans pour les postes) pour un coût de 1,39 M€ afin de lancer une vaste rénovation du parc d'écran de la centrale et des postes. La consommation sur l'activité « poste de travail » s'est ainsi portée à 8,45 M€ en AE et 9,75 M€ en CP. La différence entre AE et CP s'explique par un dépôt tardif des factures par les fournisseurs (essentiellement l'UGAP) en 2022. La régularisation de ces paiements s'est réalisée en 2023.

Solutions d'impression : 0,55 M€ en AE et 0,60 M€ en CP ont été consacrés à la location de copieurs multifonctions et à l'achat des consommables en administration centrale. Le marché interministériel de solutions d'impression porté par la DAE (SOLIMP 3) a basculé vers le marché SOLIMP4, avec un changement des matériels sur l'ensemble

de ses sites en centrale. La Direction du numérique avait ainsi anticipé en 2022 toute rupture de service en passant un EJ pluriannuel pour couvrir les 2 premiers trimestres 2023, qui explique une consommation de CP supérieure aux AE.

Télécommunications individuelles : Enfin, 3,60 M€ en AE et 4,88 M€ en CP ont été consacrés aux télécommunications individuelles. Les consommations sont largement inférieures à la programmation initiale. Cette sous consommation s'explique par les mesures nouvelles liées à la migration vers la solution Dphone. Initialement la totalité de cette migration était prévue sur cette activité. Seuls les terminaux (2 341) ont ainsi été acquis sur cette activité pour un montant de 2,07 M€. En revanche, les cartes de chiffrement et licences nécessaires à la sécurisation de la flotte de smartphone sécurisés du ministère ont été acquises sur l'activité service de sécurité du SI. Il convient de noter que la consommation supérieure de CP par rapport aux AE sur cette activité s'explique par le paiement du matériel commandé en 2021 liée au regroupement des infrastructures des centraux téléphoniques autour de la vingtaine de centre régionaux d'assistance aux systèmes d'information et de communication (CRASIC). Au titre d'une mesure nouvelle il a été acquis, en 2023, 4 000 licences de téléphonie logicielle (0,37 M€) qui vont permettre aux agents d'être contactés directement sur leurs ordinateurs portables.

Services d'infrastructures :

La consommation sur cet axe s'établit à 22,25 M€ en AE et 23,35 M€ en CP. Cet axe regroupe l'essentiel des dépenses du socle informatique de base, indispensable au fonctionnement du ministère.

Services d'hébergement applicatif : 3,6 M€ en AE et 4 M€ en CP ont été consacrés aux services d'hébergement applicatifs en vue de la rénovation des équipements d'infrastructure qui permettront d'offrir de nouveaux services et d'améliorer le chiffrement et la sécurité de notre réseau de télécommunication mondial. En 2023, l'installation de ces nouveaux équipements (pare-feu) a été réalisée et la migration sur certaines zones a débuté. Elle se poursuivra en 2024. Toutes les applications internet sont concernées telles que Diplomatie, Étude en France, Crisenet, fil d'Ariane... Une partie des crédits complémentaires transférés à la DNUM en fin de gestion, ont été utilisés pour le renouvellement de maintenances SFR, limitant ainsi tout risque de rupture de service. La surconsommation en CP sur cette activité s'explique par les charges et restes à payer N-1, dont la 3^e année des licences Splunk.

Services transports de données : Les services de transports de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (14,41 M€ en AE et 15,54 M€ en CP). Le très fort taux de consommation sur cette activité s'explique par les EJ flux 3, dont le flux 3 – liaisons de données internationales du WAN pour lequel les AE et CP ont été engagés et décaissés en totalité. En 2023, a également été acquis des commutateurs pour l'étranger (2 M€).

Service de sécurité du système d'information : Enfin, 4,24 M€ en AE et 3,79 M€ en CP, ont été consacrés à la sécurité des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès de celles-ci. La mesure nouvelle 2023 « migration vers la solution Dphone » a impacté cette activité. En effet, cette solution propose un niveau de protection au niveau Diffusion Restreinte homologué par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) afin de renforcer la protection des informations sensibles (2,5 M€ en AE et en CP). Enfin, l'écart entre les AE et les CP s'explique par une commande de licences OLVID réalisée en fin d'exercice et qui n'a pas pu donner lieu à un paiement en 2023. L'objectif de ces licences est de permettre la sécurisation des communications interministérielles axées sur la messagerie instantanée.

Services applicatifs :

La consommation de l'axe « services applicatifs », s'établit à 8,95 M€ en AE et 9,95 M€ en CP.

Cet axe regroupe les crédits alloués aux projets informatiques du ministère, répartis en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Les crédits ont été engagés en priorité sur les opérations classées stratégiques et hautes par le comité de programmation. Les projets inscrits au TOP 50 (Panorama) des grands projets numériques de l'État par la DNUM, CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger) et SAPHIR (système d'archivage électronique), ont ainsi conservé leur trajectoire respective.

Il convient de rappeler qu'au titre des mesures nouvelles :

- 6 M€ en AE en 2022 avec décaissement pluriannuel ont été prévues afin de résorber la « dette technique » applicative. En 2023, le montant d'exécution en CP pour cette mesure nouvelle est de 1,3 M€ ;
- 0,1 M€ CP ont permis en 2023 de mettre en paiement le solde des commandes au titre de la mesure nouvelle « développement agile à distance ».

Une forte sous-consommation est constatée sur cet axe par rapport aux prévisions (10,7 M€ en AE et 13,7 M€ en CP). En effet, cette sous-consommation s'explique notamment par des difficultés de recrutement de chefs de projets ou de sélection de prestataires en adéquation avec les attendus de la DNUM.

Services mutualisés

La consommation de l'axe « services mutualisés » s'établit à 0,66 M€ en AE et 0,73 M€ en CP. Ces crédits ont été mobilisés pour les activités transverses de la DNUM relatives à la gouvernance et au pilotage des différentes missions du service, ainsi que pour les éventuels développements applicatifs ou acquisitions d'équipements mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Sur cette activité, il était prévu en mesure nouvelle 0,085 K en AE et en CP pour la formation des agents en matière de sécurité. En raison de la difficulté de disposer des formateurs adéquats dans les temps impartis, il n'a été consommé 0,07 M€ en AE et 0,06 M€ en CP. La surconsommation s'explique en partie par des prestations sur les applicatifs DIGDASH et PENTHAO (visualisation des données et tableaux de bord pour le pilotage des politiques publiques) réalisées en 2023 et fléchées sur l'activité « services mutualisés ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Parc automobile	0,60	0,60	0,95	0,85

La consommation constatée sur cette activité (948,7 k€ en AE et 845 k€ en CP) en 2023 était nettement supérieure à la programmation (570 k€ AE=CP). Cette surconsommation avait été anticipée en cours de gestion et avait fait l'objet d'un mouvement de crédit, afin de compléter le financement nécessaire à l'achat de nouveaux véhicules hybrides ou 100 % électrique. Il s'agit d'un investissement éco-responsable qui a permis de pallier la vétusté d'une partie de notre parc automobile et de respecter la norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission. Cette consommation s'explique également par la hausse des coûts du carburant. Fin 2023, le parc automobile du ministère réparti entre Paris et Nantes était constitué de 104 véhicules (dont 7 deux roues, 9 camionnettes et 1 4x4). Les véhicules achetés sont majoritairement français (Peugeot, Renault, Citroën). Par ailleurs, le département continue à s'inscrire dans une dynamique éco-responsable avec l'acquisition en 2023 de 9 véhicules hybrides rechargeables ou électriques supplémentaires.

IMMOBILIER FRANCE :

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd en France	11,16	10,50	1,68	1,02

Une enveloppe globale de 10,6 M€ en AE et 9,98 M€ en CP était envisagée. Au 31/12/2023, la consommation réelle était de 1,6 M€ en AE et 1 M€ en CP. Cette forte sous-consommation s'explique par la comptabilisation d'une

atténuation de dépense de 1,7 M€ en AE=CP d'une part, et par de grands projets d'entretien – maintenance et d'entretien lourds des sites qui ont subi d'importants décalages d'autre part.

S'agissant de l'entretien maintenance :

- le projet de mise en sûreté du site de Convention (estimé initialement à 1,5 M€ puis 4,5 M€ en AE=CP) a dû être reporté compte tenu des conditions contraignantes pour l'utilisation du site constatées après études (pose de films de sécurisation au RDC et aux étages nécessitant la dépose complète des vitrages et un temps de séchage de près d'un mois). En lien avec la direction de la sécurité diplomatique, l'opération de travaux sera redimensionnée au titre de l'exercice 2024 (passer de films anti-blast à des films opacifiants qui permettent une mise en œuvre plus rapide) ;
- les travaux de rénovation de la Représentation de la France auprès de l'OCDE rue O. Cruz à Paris, programmés à hauteur de 1,5 M€ en AE=CP, ont dû être repris et décalés dans le temps également, car les études ont engendré des travaux plus conséquents que prévu. Des mises en conformité incendie ou encore des faisabilités de création de surfaces complémentaires de bureaux n'ont pas été réalisées. La consommation au 31/12/2023 était de 450 k€ en AE=CP, consacrés au seul raccordement au chauffage urbain.

S'agissant de l'entretien lourd, la programmation était de 5,5 M€ en AE et 4,2 M€ en CP, pour une consommation de l'ordre de 3,2 M€ en AE et 2,8 M€ en CP. Ces écarts de consommation s'expliquent par :

- l'abandon du projet de bureaux modulaires prévus au Quai d'Orsay (1,25 M€ AE) ;
- le décalage calendaire des travaux sur les ascenseurs du bâtiment administratif au Quai d'Orsay (1 M€ AE) ;
- le décalage des opérations nantaises (955 k€ en AE), compte tenu des évolutions de la stratégie immobilière à prendre en compte (schéma pluriannuel d'administration centrale 2025-2030) suite à l'augmentation des effectifs et la circulaire de la Première Ministre relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État (8 février 2023).

Les crédits consommés à hauteur de 1,7 M€ en AE et 1 M€ en CP après atténuation de dépense, ont permis entre autres, de financer en 2023 des opérations majeures d'amélioration du quotidien des agents en administration centrale telles que le remplacement des ascenseurs du bâtiment A du Quai d'Orsay (1,1 M€ en AE, 60 k€ en CP), ainsi que des ascenseurs des bâtiments Breil 4, 3 et 1 à Nantes (50 k€ AE=CP) ou bien encore la livraison de la salle Delamare, nouvel espace de convivialité sur le site du Quai d'Orsay (480 k€ AE, 360 k€ CP).

NUMÉRIQUE

	En M€	Consommation 2023	
		AE	CP
Services bureautiques		0,3	0,6
Services infrastructures		0	0
Services applicatifs		2,3	2,7
Services mutualisés		0	0
TOTAL		2,6	3,4

Sur l'axe « services bureautiques », 303,95 k€ ont été engagés et 596,50 k€ consommés en CP. Ces dépenses d'investissement concernent les commandes bureautiques passées dans le cadre du développement du projet ITINEO.

Les dépenses d'investissement s'élèvent 100,36 k€ en CP sur l'axe « services infrastructures ». -Celles-ci concernent le paiement de commandes engagées en 2022 relatives aux développements du projet ITINEO dans son versant sécurité des systèmes d'information.

Enfin, l'axe « services applicatifs » concentre la majorité des dépenses d'investissement de la DNUM (2,34 M€ en AE et 2,75 M€ en CP). Environ 32 % des dépenses d'investissement sur cet axe concernent le projet TOP50 CROCUS

(735 k€ en AE), et 27 % le projet TOP50 SAPHIR (630 k€ en AE). Notons par ailleurs que 15 % des dépenses concernent le projet PORHTAIL (345 k€ en AE) et 11 % le projet MODEPAC (260K).

ACTION

07 – Réseau diplomatique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	294 100 388 325 777 881	753 600 055 789 302 852	459 499 667 463 524 971	285 362 552 278 818 303	744 862 219 742 343 273

Les montants de l'exécution 2023 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	459 499 667	463 524 971	459 499 667	463 524 971
Rémunérations d'activité	377 235 212	354 725 591	377 235 212	354 725 591
Cotisations et contributions sociales	80 081 498	104 590 891	80 081 498	104 590 891
Prestations sociales et allocations diverses	2 182 957	4 208 488	2 182 957	4 208 488
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	205 571 065	220 217 230	205 371 065	215 381 328
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	205 571 065	220 217 230	205 371 065	215 381 328
Titre 5 : Dépenses d'investissement	88 529 323	105 106 966	79 991 487	62 983 290
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	88 529 323	105 106 966	79 991 487	62 983 290
Titre 6 : Dépenses d'intervention		261 099		261 099
Transferts aux ménages		1 394		1 394
Transferts aux entreprises		2 500		2 500
Transferts aux autres collectivités		257 206		257 206
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		192 585		192 585
Prêts et avances		192 585		192 585
Total	753 600 055	789 302 852	744 862 219	742 343 273

L'année 2023 a vu une reprise d'activité des postes sur une année complète. Elle a aussi été caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur nos ambassades et leurs services, sur le plan budgétaire : outre la guerre en Ukraine, les crises au Mali et au Soudan survenues en 2022 et dont les effets se sont poursuivis, se sont ajoutés en particulier les crises au Niger, au Burkina Faso ainsi qu'en Israël et dans les Territoires palestiniens.

Les ressources extra-budgétaires ont progressé, retrouvant un rythme d'avant crise sanitaire et témoignant du regain d'activité des postes qui s'est accéléré en 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES

Consommation en AE : 111,44 M€

Consommation en CP : 110,09 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Frais de représentation de la RP UNESCO	0,05	0,05	0,04	0,04
Fonctionnement courant	53,25	53,25	53,88	53,32
Frais de représentation à l'étranger	12,30	12,30	16,05	15,77
Voyages et missions statutaires départ de l'étranger	14,00	14,00	13,01	12,99
Formation linguistique	0,75	0,75	0,64	0,64
Gratification des stagiaires	1,20	1,20	1,08	1,06
Énergie et fluides postes	16,00	16,00	13,07	12,74
Téléphone et internet postes	7,20	7,20	5,69	5,57
Dépenses de structures à l'étranger hors Ministère des Affaires Étrangères	0,00	0,00	7,61	7,59
Contentieux et transactions sur contrats ADL	0,90	0,90	0,19	0,19
Attachés de coopération ultramarins	0,00	0,00	0,18	0,18
Total	105,65	105,65	111,44	110,09

L'activité des frais de représentation de la RP UNESCO couvre les dépenses de frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris. La consommation de la RP-UNESCO s'établit en 2023 à 44 329 € en AE soit 94 % de la dotation du DRICE.

Avec une consommation de 53 876 455 € en AE et 53 316 678 € en CP, l'activité fonctionnement courant regroupe des dépenses de natures diverses (contrats, frais de tournées, valise diplomatique, achat de petits matériels, charges de copropriété...). La part des contrats (jardinage, nettoyage, entretien et maintenance technique notamment) est en augmentation (16,2 M€, contre 15,6 M€ en 2022 et 13,6 M€ en 2021) en raison de l'indexation des contrats sur les salaires minima, de la priorité donnée à l'entretien et à la maintenance des matériels techniques ainsi que des décisions d'externalisation. Les ambassades mènent une politique d'achats maîtrisée, fondée sur le principe de la remise en concurrence régulière et une négociation concertée avec les opérateurs.

Les dépenses de frais de tournées ont augmenté en 2023 (7,9 M€) par rapport à 2022 (7 M€) et 2021 (4,7 M€), confirmant là aussi la reprise de l'activité. Enfin, les « dépenses diverses » ont diminué en 2023 (12,5 M€), avec un niveau inférieur à 2022 (13,7 M€) et 2021 (14,4 M€), illustrant les efforts de rationalisation des achats et d'affectation plus précise des dépenses.

En 2023, la consommation de l'enveloppe de frais de représentation globale s'élève à 15 772 459 € en CP (16 050 949 € en AE), pour une dotation globale de 19,3 M€ (LFI : 12,3 M€ et FDC/ADP : 7 M€). La forte hausse par rapport à 2022 (13,5 M€) s'explique par l'augmentation du coût des denrées alimentaires dans tout le réseau et par la reprise complète de l'activité de représentation. Stable depuis plusieurs années, l'enveloppe dédiée à cette activité a été augmentée de +10 %, de manière forfaitaire pour l'ensemble du réseau.

Le recours au mécénat sous forme de fonds de concours 01-1-3-240 « contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger », destiné à financer les réceptions de notre fête nationale, a connu un rebond, permettant ainsi le retour au format habituel du 14 juillet sur l'ensemble du réseau (alors que des restrictions s'appliquaient encore dans certains postes en 2022).

La ressource disponible des voyages et missions statutaires (LFI 2023) s'établit à 14 M€, pour une consommation totale de 13 007 775 € en AE et 12 986 943 € en CP pour la prise en charge des frais de voyages statutaires et de missions hors zone de compétence. Les crédits ont été consommés à hauteur de 93 % de l'enveloppe dédiée (contre seulement 88 % en 2022). La tarification des billets, tendanciellement à la hausse depuis la pandémie, constitue un point de vigilance, même si la stabilisation des prix semble se dessiner sur la durée désormais. Les voyages statutaires (congrés, ruptures d'établissement, participation à un concours) représentent plus de 66 % de cette consommation. Les missions et appels par ordre en France représentent 22 % des dépenses et les missions hors circonscription environ 12 %. Le montant de la dépense statutaire sur cette ligne peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, selon l'ampleur des mutations et la composition familiale des agents.

La consommation 2023 de l'activité formation linguistique s'élève à 644 361 € en AE et en CP pour l'apprentissage de la langue du pays d'affectation par le personnel expatrié et le perfectionnement en français des agents de droit local, sur une enveloppe (LFI) de 750 000 € en AE et en CP. C'est une enveloppe nécessaire au maintien des compétences linguistiques, indispensables à l'activité des agents.

La ligne gratification des stagiaires concerne les gratifications versées aux étudiants qui effectuent un stage de plus de deux mois dans une ambassade. La consommation en 2023 de 1 056 194 € en CP (1 075 282 € en AE) sur une dotation (LFI) fixée à 1,2 M€ illustre le besoin important des stagiaires dans le fonctionnement des ambassades, sans pour autant que l'enveloppe ait été entièrement consommée.

Dotée à hauteur de 16 M€ (LFI), la consommation de la ligne énergie et fluides s'élève à 13 068 451 € en AE et 12 743 791 € en CP. Les dépenses d'énergie et fluides sont soumises aux aléas du change, à la fluctuation des prix du pétrole et du gaz, à la hausse des tarifs de l'électricité. La dépense avait augmenté de manière significative de près de 22,5 % entre 2019 (12 M€) et 2022 (14,7 M€). En 2023, la consommation énergétique a en revanche baissé de 13 % par rapport à 2022. Ces chiffres illustrent les effets de la politique d'économie énergétique (isolation des bâtiments, changement des éclairages notamment) malgré le renchérissement du coût de l'énergie. Les boucliers tarifaires adoptés par certains États, notamment en Europe de l'Ouest, ont pu également contenir ces dépenses.

La consommation de la ligne téléphonie et internet, dotée de 7,2 M€ (LFI), s'élève à 5 693 541 € en AE et 5 569 385 € en CP. Cette ligne reste soumise à des tensions, en raison du déploiement des outils de mobilité et de la nécessité de sécuriser et de renforcer les liaisons internet nécessaires au bon fonctionnement d'applications en ligne (Diplomatie, France Visa, Crocus) utilisant la dématérialisation des documents. Une stabilisation des dépenses est observée cette année (5,7 M€ en 2022, 5,9 M€ en 2020), ce qui atteste des efforts de maîtrise des coûts par les postes.

Créée en 2016 et dotée d'une provision de 900 000 € en LFI, l'activité contentieux et transactions sur contrats ADL supporte les dépenses relatives aux contentieux et transactions concernant les agents de droit local dans les postes, qui ne relèvent pas du domaine du titre 2. Par nature difficilement prévisible, la dépense en 2023 s'est élevée à 189 582 € en AE et en CP, stable par rapport à 2022 (198 983 €). Certains dossiers restent en cours d'instruction (en Turquie par exemple), dont les délais peuvent être parfois de plusieurs années.

Créée en 2016 et non dotée en LFI, l'activité attachés de coopération ultramarins correspond aux dépenses de fonctionnement des chargés de coopération des conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe, de la Nouvelle Calédonie et de la Guyane affectés dans certaines ambassades. La dépense 2023 s'élève à 175 989 € en AE et en CP, sur des crédits du fonds de concours 01-01-3-982.

IMMOBILIER A L'ETRANGER

Consommation en AE : 44,74 M€

Consommation en CP : 44,55 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Locations à l'étranger	29,75	29,55	32,17	32,03
Entretien et maintenance à l'étranger	10,65	10,65	12,57	12,52
Total	40,40	40,20	44,74	44,55

405 contrats de location à l'étranger (associés à leurs charges connexes) ont été pris en charge par le ministère en 2023, dont 63 baux supérieurs à 18 k€ nouveaux ou bien renouvelés.

La programmation budgétaire 2023 pour les loyers à l'étranger était 29 M€ en AE et 28,8 M€ en CP, pour une consommation au 31/12/2023 de 32,2 M€ en AE et 32 M€ en CP, soit +3,1 M€ (+10,7 %) en AE et +3,2 M€ (+11 %) en CP. Cette surconsommation s'explique par :

- le taux de chancellerie de l'euro : entre la demande de dotation budgétaire et la consommation en année 2023, il a évolué défavorablement, impliquant des besoins budgétaires supplémentaires des postes pour couvrir leurs dépenses locatives ;
- les montants des loyers négociés par les postes : ces derniers ont dû tenir compte, dans le nouveau montant, de la prise en charge demandée par certains bailleurs d'un pourcentage d'inflation du pays hôte. Ces hausses, non anticipables, sont de l'ordre de 5 à 25 % ;
- des doubles loyers : ils ont dû être versés dans certains pays du fait de retards de travaux liés au contexte sécuritaire ou sanitaire (ex : Kiev, Tel-Aviv, Wuhan) ;
- l'augmentation significative des crédits alloués à la ligne budgétaire « entretien lourd à l'étranger » (+15 M€ en AE 2023) : celle-ci a entraîné une augmentation des demandes de relocalisation en prise à bail sur des sites temporaires pendant la durée des travaux.

En 2023, l'activité Entretien, maintenance à l'étranger bénéficie d'une dotation (LFI) fixée à 10 648 912 €, auxquels s'ajoutent les crédits issus de l'ADP 2-3-00447 pour un montant de 1 746 182 € en AE et 1 714 289 € en CP. Les dépenses exécutées sur cette ligne s'élèvent à 12 519 025 € en CP (12 571 354 € en AE), en hausse de 27 % par rapport à 2022 (9,9 M€) : elle a bénéficié d'un report de ressources lié à la baisse d'autres activités (énergie, déplacements). Le taux de consommation sur cette activité (101 %) demeure à un niveau élevé. L'entretien courant constitue une priorité afin d'éviter toute dégradation du bâti, ce qui évite de recourir par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. Ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement dans les logements mis à disposition des agents dans certains postes.

INDEMNITES DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
ICR et voyages statutaires départ de France	22,76	22,76	20,30	20,30

Les principaux facteurs affectant la consommation de l'activité Voyages statutaires de France vers l'Étranger, indemnité de résidence (ICR) et fret VI demeurent le nombre d'agents mutés, la composition de leur famille, les pays d'affectation et l'évolution des coûts moyens du fret. La sous-consommation s'explique par la baisse non prévisible des mouvements de mutation en 2023 de près de 6 % par rapport à 2022, qui a permis d'atténuer la

hausse du coût moyen des indemnités de changement de résidence, ainsi que par la diminution du nombre de compléments de 20 % sur les ICR.

La consommation se compose des frais de mutation des agents et plus précisément de :

- le versement d'une indemnité de changement de résidence calculée suivant les modalités du décret n° 86-416 soit 16 655 431 € (82 % de la dépense totale de l'activité) pour 1 891 mouvements contre 15 463 368 € (80 %) pour 2003 mouvements en 2022, soit une hausse de 1 192 063 €. Dans le prolongement des années 2021 et 2022, l'année 2023 a vu se poursuivre une moindre hausse du coût du fret aérien alors que le fret maritime a montré une légère diminution de ses tarifs. Le montant moyen de l'ICR versée est de 8 807 € en 2023 contre 7 720 € l'an passé. La nette hausse du montant moyen versé par ICR a été fortement atténuée par la baisse du nombre de mouvements (1891 en 2023, 2003 en 2022 contre 1940 en 2020 et 1515 en 2019). A la différence des années précédentes, moins de 15 % des agents mutés ont sollicité le versement des 20 % complémentaires de l'ICR.
- la prise en charge du voyage d'affectation France/Poste pour l'agent et ses ayants droit : 2 710 026 € (13 % de la dépense totale de l'activité) contre 2 895 714 € (15 %) en 2022 soit une légère baisse de 185 688 € (-9 %). L'importante anticipation des réservations a permis de maîtriser la hausse des tarifs aériens qui s'est poursuivie sur 2022 ;
- Le coût de la prise en charge du forfait du fret pour les VI (dans la limite de 150 kg) est en légère baisse : 935 920 € (5 %) contre 944 556 € en 2022.

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 35,39 M€

Consommation en CP : 34,02 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Gardiennage étranger (prestations récurrentes et ponctuelles)				
Sécurité passive des postes (fonctionnement)	6,00	6,00	8,68	7,33
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité	5,10	5,10	4,55	4,54
Frais de déménagement des gendarmes	2,60	2,60	2,16	2,16
Total	34,76	34,76	35,39	34,02

Les dépenses de gardiennage à l'étranger prennent en compte le gardiennage des sites, ainsi que la protection des agents lors de leurs déplacements en dehors de nos emprises (trajets de et vers l'aéroport, rendez-vous extérieurs,...) dans les pays où les risques sont les plus importants. Il s'agit des pays identifiés comme des pays en crise (catégorie 1 de la doctrine de sécurité du MEAE) tels que la Libye, l'Irak, Haïti ou ceux sujets à une menace terroriste (catégorie 2).

La ligne consacrée au gardiennage est en constante augmentation depuis plusieurs années en raison de :

- facteurs structurels : les législations locales du travail qui prévoient des revalorisations annuelles obligatoires des salaires et entraînent une augmentation des masses salariales dont le coût constitue l'essentiel du prix prestation ; taux d'inflation engendrant une augmentation automatique du coût des services ;
- facteurs contextuels : l'augmentation des risques sur l'ensemble des secteurs géographiques ; la mise en place de dispositifs spéciaux et particulièrement renforcés des postes situés en catégorie 1 de la doctrine de sécurité ;
- facteurs de gestion : une politique d'externalisation (remplacement d'agents de sécurité ADL par des prestations de gardiennage, occasionnant un transfert de charge du titre 2 vers le titre 3) ; le regroupement des budgets de gardiennage des autres services ministériels sur le programme 105.

Dans le but de contenir la hausse des moyens budgétaires consacrés à ces prestations, des mesures de rationalisation et de mutualisation sont entreprises (remise en concurrence des entreprises locales, tous les cinq ans

maximum, avec des entreprises locales ou le cas échéant des entreprises françaises de sécurité, ajustement au strict nécessaire des amplitudes horaires, etc.). La consommation 2023 par rapport à 2022 est en hausse de 7,4 %. Ce niveau d'augmentation est très proche de l'inflation mondiale annoncée à 6,9 % par le FMI.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent les contrats de maintenance des installations (tunnels rayons X, vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion) et les travaux de réparation ou de remplacement d'appareils. La mise en place progressive de nouveaux systèmes et installations de sûreté sur l'ensemble du réseau des postes à l'étranger nécessite d'en assurer le maintien en condition opérationnelle ainsi que la mise à niveau suivant les évolutions techniques.

La forte hausse de 11 % de 2022 à 2023 est liée :

- à la systématisation de la mise en place de contrats de maintenance pour l'ensemble des dispositifs nouvellement installés ou rénovés, afin de garantir un maintien en condition opérationnelle et d'assurer une meilleure sécurité des sites
- au niveau de complexité croissant des matériels installés (vidéo-surveillance, détection d'intrusion, contrôle d'accès, ...)
- à l'inflation ayant conduit à d'importantes hausses de prix dans les domaines des transports, des matières premières et des matériels électroniques

Les crédits affectés sur la ligne des missions de renfort et missions d'audit de sécurité financent essentiellement les missions de longue durée de gardes de sécurité (police et gendarmerie) affectés en mission de renfort dans les postes diplomatiques et consulaires particulièrement exposés. A ces missions de renfort s'ajoutent des missions d'audit. Ces missions de renfort temporaire dans les postes sont indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face aux survenances de crises. Ainsi, l'année 2023 a connu un fort accroissement des missions de renfort déployées sur les théâtres d'Israël, d'Ukraine, du Burkina Faso et d'Haïti, ou en accompagnement de l'ouverture, en raison d'une décision présidentielle, d'un consulat à Mossoul (Irak).

Les frais de changement de résidence des gendarmes et de déplacements sont consécutifs à la mise à disposition du MEAE de sous-officiers de gendarmerie pour servir en qualité de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques à l'étranger.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES - INVESTISSEMENT

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Véhicules et gros matériel	3,00	3,00	3,36	3,36

Après le transfert en 2019 sur le P105 HT2 du parc automobile des autres ministères, la politique de renouvellement progressif du parc automobile des postes à l'étranger arrive à son terme. En effet, le parc automobile du réseau se stabilise autour de 1 500 véhicules environ, en 2023. Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc de chaque ambassade et s'inscrit dans une logique de services publics éco-responsables par l'acquisition de véhicules « propres » autant que possible et quand cela apparaît pertinent au regard du contexte. La consommation sur cette ligne est de 3 356 894 € en AE en CP, pour une dotation en LFI de 3 M€, augmentée de 1,3 M€ en crédits ADP 2-3-00778.

IMMOBILIER A L'ETRANGER – ENTRETIEN LOURD

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd à l'étranger	56,66	50,16	69,62	46,16

La programmation 2023 de l'entretien lourd à l'étranger était de 66 M€ (78,9 M€ en incluant les reports d'AENE) et 51,8 M€ en CP. Cette programmation, supérieure aux crédits alloués au DRICE (53,8 M€ en AE et 47,6 M€ en CP), a été rendue possible grâce aux transferts et reports de crédits intervenus en cours de gestion (dont 11,2 M€ de reports d'AENE).

Au 31/12/2023, la consommation sur cette brique budgétaire était de 69,6 M€ en AE (+6,6 M€ de reports AENE, soit un solde d'AE de 1 M€) et 46,2 M€ en CP (soit un solde de 5,5 M€).

S'agissant des AE, ce léger écart dans la consommation des crédits est dû aux remontées de crédits des postes à l'étranger suite à la réception des travaux intervenue en fin de gestion. En effet, il s'agit des crédits sanctuarisés pour les aléas éventuels (entre 5 et 10 % du montant total d'une opération), qui n'ont pas été mobilisés.

S'agissant des CP, la tenue tardive (avril 2023) du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle, a conduit à retarder le lancement de certaines grosses opérations, décalant à 2024 la consommation d'une partie des CP. Ainsi l'opération à Dakar de création de 8 logements de type studios et 9 logements pour les gendarmes, initialement prévue au premier trimestre, a été décalée au dernier trimestre 2023. Seuls 500 k€, sur les 800 k€ programmés, ont pu être consommés. Le décalage opérationnel, et *de facto* budgétaire, d'autres opérations s'expliquent par le rallongement du délai prévu pour les études préalables, décalant le lancement des travaux (ex : Lisbonne – Palais Dos Santos – restauration des façades intérieures et remplacement de certaines menuiseries : 362 k€ en AE et 127 k€ consommés sur les 3,3 M€ en AE et 1,3 M€ de CP prévus).

Ces travaux n'auraient pas pu être conduits en 2023 sans le déploiement continu de missions transverses, à savoir :

- l'avancement de la campagne amiante. La campagne amiante a permis la mise aux normes françaises du parc à l'étranger. En 2023, les diagnostics (dossiers techniques amiante - DTA) ont été effectués sur la quasi-totalité (96 %) du parc et le retrait des matériaux à risque est systématiquement effectué dans les meilleurs délais après mise en évidence ;
- la mise en place des contrôles périodiques et contrôles préalables aux travaux sont réalisés ou programmés ;
- le désamiantage complet est effectué dès lors que des opérations immobilières d'importance le permettent ;
- l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite : Toutes les opérations de construction ou de relocalisation intègrent les impératifs d'accessibilité des locaux. Les mises en accessibilité des bâtiments représentent environ 5 % du nombre d'opérations annuelles (environ 400 k€). En 2023, 11 projets ont été menés, tels que la mise en accessibilité du consulat à Djeddah (40 k€), la création d'accès PMR pour la résidence à Stockholm (40 k€), la création de toilettes PMR à Istanbul (27,7 k€) ;
- la transition écologique. La politique immobilière intègre la transition écologique dans ses projets neufs et de gros entretien à travers :
 - le recours à une certification à un haut niveau de performance de manière systématique est toujours recherché dans les projets neufs (ambassades de Libreville et Doha) ;
 - des objectifs dans les rénovations lourdes avec des appels d'offres cibles de haute qualité environnementale sont intégrés systématiquement (isolation, amélioration des systèmes...) ;
 - la performance environnementale est recherchée en priorité pour les opérations annuelles.

Aussi, le développement des énergies renouvelables est une solution pour sécuriser l'alimentation électrique de certains postes exposés à des variations de réseau (coupures liées à l'infrastructure...) ou coupures intentionnelles ou accidentelles (zone sismique, de guerre...). Par exemple, l'ambassade de France à Canberra deviendra la première ambassade à énergie positive du réseau (projet de 2,8 M€, travaux débutés en juillet 2023).

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 40,89 M€

Consommation en CP : 20,32 M€

En M€	LFI 2023		Consommation 2023	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (investissement)	20,94	18,90	36,09	16,74
Véhicules blindés (achat, entretien et réparation)	5,33	5,33	4,80	3,58
Total	26,27	24,23	40,89	20,32

Les dépenses d'investissement pour la sécurité passive des postes sont relatives à la mise à niveau des dispositifs de sûreté en protection périmétrique, équipements et systèmes de sécurité passive ainsi qu'à l'accompagnement, pour leur volet sécuritaire, des opérations immobilières du MEAE. A partir de 2019 et jusqu'en 2020, des projets immobiliers structurants ont été imputés sur le CAS 723.

Les dernières opérations imputées sur le CAS 723 ont été lancées en 2022. De ce fait, les opérations nouvelles sont prises en charge par le Programme 105. Le niveau d'engagement présente une forte croissance et est en dépassement, alors que, du fait de la pluri-annualité des opérations et des engagements juridiques, la consommation de CP reste plus faible.

La forte consommation d'AE est liée à l'utilisation de 10 M€ positionnés sur tranche fonctionnelle les années précédentes et d'un abondement en fin d'année de 6,5 M€ en AE afin de démarrer des opérations lourdes de sécurisation des consulats généraux de France à Oran et Londres ainsi que de l'ambassade de France au Pakistan.

Par ailleurs, l'application Crocus (pour la gestion des dépenses à l'étranger) ayant imposé aux postes de solder leurs engagements juridiques en fin de gestion 2022, 4,4 M€ d'AE ont été reportés sur 2023.

Les principales opérations menées en 2023 sont les suivantes :

Pays	AE	CP
Burkina	6 067 922 €	2 864 863 €
Algérie	3 177 344 €	268 898 €
Guinée	3 042 066 €	81 526 €
Inde	2 115 007 €	915 259 €
Israël	1 354 038 €	747 284 €
Pakistan	1 347 367 €	60 238 €
Centrafrique	1 321 188 €	715 647 €
Cuba	1 312 776 €	19 322 €
Allemagne	1 232 055 €	689 339 €
Soudan	1 044 630 €	991 880 €

Les dépenses en matière de véhicules blindés ont concerné la maintenance du parc déployé dans les postes (près de 200 véhicules), la location pour certaines situations urgentes (Irak, Libye, Burkina) et les actions de formation des chauffeurs.

Comme pour la maintenance des installations de sécurité passive, l'extension du parc des véhicules blindés, notamment par l'intégration du parc des autres services ministériels (suite à la RREE) entraîne un accroissement des dépenses consacrées à leur entretien. De même la constitution d'un stock de pièces de rechange pour ces véhicules constitue une dépense essentielle pour le maintien en condition opérationnelle de ces véhicules.

En 2023, deux véhicules blindés ont été achetés par l'ambassade de France au Mali (411 k€), 1 minibus a été acquis à Haïti (113 k€) et un minibus a été commandé par l'ambassade de France en Irak (724 k€).

Une commande de 5 véhicules blindés a par ailleurs été passée (1,33 M€), ceux-ci seront livrés en début d'année 2025.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	4 822 817	3 407 695			3 381 346	4 796 468
Transferts	4 822 817	3 407 695			3 381 346	4 796 468
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	409 041	615 809			407 440	381 591
Transferts	409 041	615 809			407 440	381 591
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	7 292	10 617			66 658	66 489
Transferts	7 292	10 617			66 658	66 489
Universités et assimilés (P150)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	15 000	15 000			6 814	6 814
Transferts	15 000	15 000			6 814	6 814
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)						848
Transferts						848
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)						14 256
Transferts						14 256
Total	5 254 149	4 049 121			3 870 258	5 274 467
Total des transferts	5 254 149	4 049 121			3 870 258	5 274 467

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aurélien LECHEVALLIER

Directeur général de la mondialisation

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre des orientations stratégiques de la *Feuille de route de l'influence* complétées des priorités présidentielles présentées en clôture des *États généraux de la Diplomatie* avec l'objectif de réinvestir le champ de l'influence selon deux axes prioritaires : le développement d'un nouveau partenariat culturel et solidaire avec le continent africain et la consolidation de l'attractivité française dans les autres pays prioritaires.

Mise en œuvre par la direction de la diplomatie culturelle, le réseau de coopération et d'action culturelle et les opérateurs, dans un dialogue étroit avec les autorités et les partenaires locaux, la politique conduite se décline en quatre orientations :

- soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ;
- placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ;
- poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – en particulier dans le secteur des ICC - auprès de nos partenaires à l'étranger ;
- promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Le *Plan pour la langue française et le plurilinguisme* demeure la feuille de route pour promouvoir l'éducation francophone et renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française.

Coordonné par l'AEFE, le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi son développement : à la rentrée 2023, plus de 390 000 élèves ont été scolarisés dans les 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

À la suite des consultations en 2023 auprès des acteurs de l'enseignement français à l'étranger, 11 pays prioritaires ont été identifiés et constituent des pays pilotes pour le développement du réseau. En partenariat étroit avec le ministère, l'AEFE a lancé une stratégie afin de définir ces perspectives (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation).

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau. Désormais pleinement opérationnels, les 16 IRF offrent la possibilité aux enseignants de bénéficier d'une offre de formation renouvelée, adaptée et de qualité.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a poursuivi ses actions afin de développer un enseignement francophone de qualité, en particulier au travers de la formation des enseignants et du soutien aux systèmes éducatifs locaux. En 2023, 56 000 enseignants y exerçant ont été formés et le réseau d'établissements *LabelFrancEducation* compte désormais 652 établissements ou filières bilingues labellisées dans 63 pays.

Un soutien renouvelé à la Fédération internationale des professeurs de français a permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour ; un financement a été mobilisé pour le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des JOP.

Le Ministère a accompagné la montée en puissance du programme de formation linguistique *Millefeuille* destiné aux fonctionnaires et diplomates européens.

La Feuille de route pour la transformation numérique du réseau de coopération et d'action culturelle a donné lieu à un nouvel appel à projet à destination des postes.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

Les actions s'inscrivent en cohérence avec la *Feuille de route de l'influence* :

- **revenir sur le podium des pays les plus attractifs pour les étudiants étrangers.** Avec un nombre record de 400 000 étudiants internationaux recensés pour l'année universitaire 2022/2023, le Ministère a poursuivi sa politique d'attractivité, en ciblant particulièrement les zones géographiques prioritaires :

- Dans la zone Indopacifique, l'augmentation des crédits affectés aux bourses s'inscrit dans une dynamique de croissance. Le partenariat stratégique avec l'Inde a été renforcé lors de la visite du Premier ministre Modi le 14 juillet 2023 (objectif de 30 000 étudiants indiens en France à l'horizon 2030). Les efforts se sont poursuivis pour le développement de coopérations scientifiques de haut niveau, notamment dans le domaine des sciences de la santé avec les acteurs français déployés localement (réseaux Pasteur et Mérieux, ANRS-MIE, IRD, INSERM) ;
- En Afrique, les efforts ont porté sur la mise en œuvre d'une logique de partenariat et de co-construction, pour renforcer localement les capacités et la formation : émergence de campus universitaires et d'institutions scientifiques d'excellence, développement de programmes de mobilités croisées nord-sud et sud-nord, mobilités intrarégionales, lancement d'une troisième édition du programme ADESFA ;
- En Europe, la deuxième édition du programme de bourses *France Excellence Europa* a été un succès. Le Ministère a renouvelé son soutien aux alliances universitaires européennes et renforcé sa coopération avec l'Agence Erasmus+ France ;

- **Accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.**

Les projets de campus franco-étrangers favorisent l'échange d'expertise et la création de formations innovantes. En 2023, la poursuite du soutien apporté par le Ministère au développement de ces projets s'est traduite par la création du centre franco-australien sur la transition énergétique ainsi que par la consolidation du campus franco-indien dans le domaine des sciences de la santé ou encore du campus franco-sénégalais.

- **inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe et développer une diplomatie scientifique sur les trois grandes révolutions technologiques en cours (santé, numérique, développement durable).**

La coopération scientifique vise l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes de recherche privilégiés sont définis par les chercheurs eux-mêmes et incluent notamment la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, les technologies du numérique comme l'intelligence artificielle et les sciences quantiques, ainsi que les recherches en sciences politiques et plus généralement en sciences sociales.

Notre diplomatie scientifique porte également sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs au travers d'un réseau, unique au monde, de 27 UMIFRE présentes dans 33 pays.

- **mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité et du développement.**

Le Ministère cofinance les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (167 missions archéologiques dans 75 pays). Son action est déterminante pour la mobilisation de l'expertise française sur tout projet relatif au patrimoine ancien. La contribution renouvelée de la France à l'ALIPH a constitué un axe fort de cette politique.

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des ICC et de l'expertise culturelle

Le soutien à l'export des ICC constitue un objectif essentiel de la diplomatie d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain. Après un premier plan pilote porté par 37 postes (2020-2022), la promotion internationale des ICC est accentuée.

Cet accompagnement se concrétise également dans le cadre des deux programmes Cultur'Export et ICC Immersion.

En matière d'expertise culturelle, la demande croissante adressée à la France - en particulier dans les champs muséal et patrimonial - recouvre d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, le projet de valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes et béninoises pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine ou encore l'ouverture d'une antenne du Centre Pompidou à Shanghai sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français.

Concrétisation du rapprochement fonctionnel de la Fondation des Alliances françaises et de l'Institut français, la convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF signée en 2019 a été renouvelée en 2023.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

En 2023, la Direction de la Diplomatie économique a poursuivi trois objectifs :

Soutenir les entreprises françaises dans leur internationalisation

Le dispositif d'aide à l'export a été renforcé dès août 2023 avec le **lancement du nouveau Plan Export (Osez l'Export !)**. Affichant un objectif de 200.000 entreprises exportatrices à l'horizon 2030, il a pour objectif de favoriser de plus larges synergies entre les différents acteurs de la Team France Export (Business France, Régions, Chambres de Commerce et d'Industrie, Bpifrance). Les mesures du Plan ont ainsi été intégrés au COM signé entre Business France et l'État pour 2023-2026.

Via Business France, la direction a poursuivi son accompagnement des entreprises françaises, notamment par l'organisation de **forums d'affaires**, en s'attachant particulièrement à promouvoir l'offre des entreprises ultramarines auprès de pays voisins.

- **Promouvoir l'attractivité économique de la France**

Selon le baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France a **conservé en 2023 la première place européenne pour l'accueil des investissements étrangers, pour la quatrième année consécutive**. Le succès de la 6^e édition du sommet *Choose France*, qui a réuni plus de 200 chefs d'entreprises de

plus de 50 nationalités, est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€), confirmant ainsi la première place de la France en Europe.

Le Ministère demeure engagé pour la promotion de la *Destination France*, par ses contributions au PRTT et à la campagne *Marque France* tout en se mobilisant sur les grands événements internationaux (Coupe du monde de rugby 2023, JOP de Paris et Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025).

- **Promouvoir des normes internationales confortant les intérêts français**

La Direction de la diplomatie économique est particulièrement active dans les travaux des enceintes multilatérales en matière de lutte contre la corruption pour l'adoption et la mise en œuvre de standards favorisant les conditions d'une concurrence plus équitable ; elle travaille en collaboration avec la DG Trésor à la promotion des normes financières pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI) et contribue à la lutte contre la coercition économique.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	36	26	20	14	absence amélioration	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	38	30	40	29	absence amélioration	35
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+24	38	+12	+9	absence amélioration	+14

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, et depuis 2023, TikTok et Youtube) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Cette dynamique semble toutefois marquer le pas, les acteurs du monde culturel plébiscitant le retour des activités en présentiel.

En 2023, la crise est de moindre ampleur mais entraîne toujours des contraintes à certains endroits et à certains moments. Les outils et les habitudes des publics sont aiguisés et permettent d'anticiper un maintien significatif des activités en distanciel. Cependant, le réalisé 2023 est inférieur à la cible à la fois en raison d'une diminution du nombre d'activité en hybride ou distanciel, mais également d'une augmentation du nombre total de projets culturels. La diminution nette du nombre de projets en format distanciel ou hybride correspond à une évolution des attentes des usagers

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des ICC (Industries Culturelles et Créatives) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions concrètes par notre réseau, nos opérateurs et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Cette priorité a notamment été portée par 37 postes du réseau culturel, investis d'une « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022, pilotes d'une démarche ICC à l'export, qui concerne l'ensemble de notre réseau. Ils doivent notamment favoriser les actions de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. La feuille de route de la diplomatie d'influence confirme cette priorité ICC pour l'ensemble des postes.

Le réalisé 2023 s'aligne sur le réalisé 2022. En valeur, les financements incluant une action à destination des professionnels du secteur culturel sont en hausse ce qui témoigne d'une meilleure explication au réseau du périmètre des actions ICC.

Plusieurs actions ont marqué cette année, comme la mise en place de la 2^e édition des rencontres de coproduction cinéma, audiovisuel et nouveaux formats « New Waves », organisées en partenariat avec le British Film Institute et Unifrance, dans le cadre du London Film Festival en octobre 2023. 12 producteurs français sélectionnés par la CNC ont ainsi rencontré une trentaine de producteurs britanniques, sélectionnés par le BFI.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération s'est poursuivie, plus modérément que l'an passé. La hausse de 9 % en 2023, inférieure à la cible à 12 %, est essentiellement portée par le réseau des Alliances conventionnées (+22 % d'abonnés, dont 68 % en zone Afrique subsaharienne et 19 % en zone Europe). Le nombre d'abonnés reste stable pour les EAF.

La hausse globale du sous-indicateur s'explique en partie par l'élargissement du périmètre de collecte aux réseaux sociaux YouTube et TikTok. Elle témoigne d'une appropriation croissante par le réseau de ces outils autant que de la diversification des supports de communication et des publics ciblés.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	916 015	883 449	935 000	912 273	amélioration	920 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usage r	31 815 756	31 393 923	36 500 000	30 405 988	absence amélioration	33 955 700
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	591 710	645 236	729 000	694 417	amélioration	770 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2023.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2023.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »Sources des données : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

En 2023, les inscriptions ont augmenté de 3 % pour atteindre un nombre total de 912 273 inscriptions, Alliances françaises et Instituts français confondus, mais restent inférieures à la cible de 2 %. Cette progression s'inscrit dans la dynamique de rééquilibrage post-COVID, quelque peu ralentie par des contextes régionaux difficiles, marqués par la conjoncture économique inflationniste et - pour les zones Afrique et Europe notamment - par la résurgence de crises géopolitiques.

Les Alliances françaises enregistrent 66 % du nombre global d'inscriptions avec 598 648 inscrits, soit une hausse de 2 % par rapport à 2022. Cette hausse est principalement portée par les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient

+23 % et Asie +11 %. Une baisse est notable au sein des zones Amérique -7 % et Europe Continentale -5 %. Si la zone Amérique représente encore 43 % de l'ensemble des inscriptions en Alliances françaises, la diminution est tendancielle et s'explique par le contexte inflationniste et la concurrence accrue des cours privés. Malgré ces difficultés, le Brésil atteint un taux de croissance remarquable de 63 % et le Pérou parvient à stabiliser ses inscriptions, en s'appuyant sur une stratégie marketing dynamique (ferias, portes ouvertes, conférences) autant que l'élargissement et la montée en qualité de son offre de cours (création d'un département des cours externes, mise en place de partenariats, développement des cours comodaux).

Les Alliances françaises de la zone Europe Continentale pâtissent quant à elles de la conjoncture économique difficile ainsi que d'un manque structurel d'enseignants qualifiés, excepté pour la Russie qui enregistre un taux de croissance de 5 % et le plus haut nombre d'inscriptions de la région, soit 4 112 inscriptions en 2023.

Dans les Instituts français, le nombre d'inscriptions a augmenté de 6 % ce qui représente 313 625 inscriptions. Cette croissance est principalement portée par les zones Europe continentale (+37 %) et Indopacifique (+21 %). L'importante croissance du nombre d'inscriptions en Europe continentale s'explique par une dynamique de retour aux niveaux d'avant COVID qui se poursuit, notamment par un renforcement de l'offre de cours « hybride ». En revanche, les inscriptions des zones Amérique et Afrique du Nord et Moyen-Orient sont respectivement en recul de 16 % et 1 %.

Le léger recul observé au sein du réseau Moyen-Orient s'explique par une baisse de 14 % du nombre d'inscriptions au Maroc, qui représentent 19 % des inscriptions totales de la zone, et masque la tendance générale du renouvellement avec la croissance post-Covid, grâce à des stratégies digitales payantes. Ainsi, l'Égypte se classe désormais à la deuxième place derrière le Maroc en termes de nombre d'inscriptions grâce à un renforcement de l'offre de cours et contenus accessibles en ligne. La Tunisie suit de près, et l'augmentation de ses effectifs résulte notamment d'une stratégie marketing et de communication digitale plus affirmée.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Le nombre d'heures-élèves est en baisse de 3 %, et se stabilise à 30 405 988 heures-élèves en 2023, Alliances françaises et Instituts français confondus. Cette baisse est induite par la diminution des heures-élèves dispensées par les Alliances françaises, qui passent à 22 040 409 heures-élèves en 2023 (-5 % par rapport à 2022). Au sein des Instituts français, le nombre d'heures-élèves se maintient avec un taux de croissance de 1 %, ce qui représente 9 353 514 heures-élèves.

Les évolutions par zones sont très hétérogènes et les tendances divergent entre les Alliances françaises et les Instituts français. Dans les Alliances françaises, on enregistre des taux de croissance positifs dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient (+12 %), Asie (+12 %), Europe (+9 %) et négatifs notamment en Indopacifique (-30 %). L'inflation a contrarié les objectifs de performance, notamment au Kenya et au Nigéria. Cette baisse s'explique aussi par l'hétérogénéité du réseau et les difficultés rencontrées par certaines Alliances françaises à assurer un suivi RH et pédagogique de qualité.

Dans les Instituts français, la baisse est principalement portée par la zone Amérique (-37 %) et en particulier par le Mexique qui dispense 77 % des heures-élèves de la zone et dont l'offre de cours a subi de plein fouet les conséquences du contexte inflationniste, avec la fermeture des cursus FLE. Néanmoins, elle est en partie compensée par la croissance de la zone Europe continentale (+39 %) due au retour des cours dispensés en présentiel et aux efforts de diversification des activités proposées par les Instituts français pour rendre leurs offres de cours plus attractives. Ainsi, la Russie poursuit l'augmentation pour atteindre 219 694 heures-élèves dispensées en 2023.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Pour le DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française)

La cible n'est pas atteinte mais nous constatons une amélioration en 2023 par rapport à 2022 (gain de 49 181 candidats entre 2022 et 2023), qui ne permet cependant pas de retrouver les chiffres record atteints en 2019. Depuis la fin de la pandémie de COVID-19, nous sommes encore en contexte de reprise, plus lente que prévue. Le contexte international et l'inflation peuvent expliquer en partie cette reprise moins dynamique dans certains pays à forts effectifs (Mexique) et la perte de candidats dans d'autres, tout aussi emblématiques, comme l'Allemagne et l'Espagne. Certains pays sont néanmoins en voie de progression comme le Canada ou Madagascar.

Pour le TCF (Test de Connaissance du Français)

Nous constatons, par rapport à 2022, une augmentation du nombre de candidats au TCF en raison, dans nos centres de passation à l'étranger (instituts français et alliances françaises), de la forte progression des demandes d'inscription au TCF Canada et, dans une moindre mesure, au TCF Québec. En France, nous constatons également une augmentation du nombre d'inscrits au TCF IRN (demande de carte de résident ou démarche de naturalisation). Il est toutefois constaté une baisse du nombre de candidats au TCF tout public (TP).

Actions conduites pour le développement et la gestion des certifications

De nombreux projets de numérisation sont en cours de développement pour améliorer la rentabilité (attestations TCF dématérialisées, impression locale des livrets DELF Prim, amélioration de la correction automatisée des épreuves de compréhension grâce au logiciel Gravic, correction automatisée de la production écrite par l'intelligence artificielle (outil Fidelia), développement d'une banque de sujets automatisée permettant une meilleure distribution des versions du TCF et du DELF-DALF ainsi qu'un renforcement de la lutte contre les fraudes, développement de nouvelles fonctionnalités pour le logiciel de gestion du DELF-DALF GAEL, déploiement de l'application TEO+ dans les centres de passation du TCF pour la gestion semi-automatisée des candidats et des corrections).

Le département évaluation et certifications (DEC) de l'opérateur France Éducation internationale a mis en place un certain nombre d'actions permettant un accompagnement des postes diplomatiques afin de les aider à dresser des bilans d'activité et à définir des actions de développement : rencontres des gestions centrales du DELF-DALF et du TCF à Sèvres, mise en place de comité de pilotage des certifications dans certains pays (Maroc, Algérie...), participation aux rencontres locales des responsables des centres d'examen DELF-DALF (Allemagne, Espagne, Italie, Mexique, Canada...), accompagnement personnalisé dans l'introduction d'une offre de certifications au sein des actions de coopération (Mexique, Allemagne, Luxembourg, Slovaquie, Vietnam...).

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+4	+3,8	+5	+1,2	absence amélioration	+8,4
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+2,8	+5,5	+3,6	amélioration	+5,9
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	16,4	28,6	20	32	cible atteinte	34
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	184 500	185 000	215 000	200000	amélioration	235 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	52 422	53 147	54 000	44409	absence amélioration	56 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancÉducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux en lien avec les SCAC de l'ambassade dans les pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, pour les 142 pays pour lesquels la donnée est connue à ce jour (février 2023).

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Le taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau est un indicateur majeur de notre politique d'influence. Les viviers de croissance des effectifs se situent parmi ces élèves étrangers. Ce nombre d'élèves étrangers est la somme de deux chiffres : le nombre d'élèves nationaux et le nombre d'élèves de nationalité tierce. De 2019 à 2023, le nombre d'élèves nationaux est passé de 199 680 à 221 969, soit une croissance de +11.17 %. La hausse est du même ordre de grandeur pour les élèves de nationalité tierce qui étaient 43 564 en 2019 et sont aujourd'hui 48 354, soit 10.98 % de plus. A la rentrée 2023, 56 % des effectifs globaux des élèves inscrits dans le réseau EFE (Établissements Français à l'Étranger) sont des élèves nationaux contre 12.37 % d'élèves de nationalité tierce. Il est à noter que dans certains pays, la réglementation interdit l'inscription d'élèves nationaux dans les établissements d'enseignement étranger : par exemple, en Chine, l'interdiction faite aux familles chinoises de scolariser leur enfant dans des écoles qui ne dispensent pas les programmes nationaux, rend impossible l'ouverture des établissements d'enseignement français aux élèves locaux aux niveaux primaires et secondaire. Par ailleurs, en Iran, les autorités ont pris la décision d'appliquer la réglementation locale de manière stricte, à savoir l'interdiction pour les élèves iraniens et binationaux - dont les franco-iraniens - de s'inscrire dans une école internationale étrangère. Les élèves contraints de quitter l'école ont été accompagnés dans la poursuite de leur scolarité : certains élèves iraniens du lycée français de Téhéran ont pu être ainsi accueillis dans les établissements du réseau en Irak, au Liban et dans les pays du Golfe.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

La multiplication des crises et des conflits en Afrique de l'Ouest, en Russie, en Ukraine, à Gaza, en Iran, au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens a eu des répercussions sur nos objectifs de croissance. La dégradation de la situation économique mondiale conjuguée à une forte inflation a engendré une réduction du nombre de familles expatriées françaises et une réticence des familles étrangères à scolariser leurs enfants dans des établissements privés. Cependant, en dépit de ces crises, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements du réseau a cru de 1.17 % à la rentrée 2023. La continuité pédagogique n'a pas cessé d'être assurée par l'Agence qui a su mettre en place un dispositif de réponse rapide à ces situations de crise, en communication étroite avec les postes. Habituellement, l'Afrique était identifiée comme zone à fort potentiel de croissance mais en raison des crises évoquées plus haut, les 90 établissements qui se trouvent dans la zone ont enregistré une baisse du nombre d'élèves de -0.62 %. A titre d'exemple, le lycée français de Niamey a perdu 638 élèves du fait de la fermeture de l'établissement et du passage en enseignement à distance qui a suivi le coup d'état. A contrario, une forte croissance a été enregistrée en Asie où 1 108 élèves supplémentaires ont rejoint les bancs des 55 établissements implantés dans cette zone.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Le plan de formation des agents dans les établissements du réseau, est une priorité forte du développement qualitatif du réseau. La mise en place en 2023 de 16 Instituts régionaux de formation (IRF), correspondant à 16 zones de mutualisation géographiques, et hébergés dans des lycées du réseau (à Tunis, Rabat, Dakar, Lomé, Johannesburg, Tananarive, Beyrouth, Abu Dhabi, Hanoï, Buenos Aires, Bogota, Montréal, Bruxelles, Munich, Barcelone et Rome) dans le cadre du plan de formation mutualisé, a permis de coordonner et développer l'offre de formation des personnels enseignants et non enseignants du réseau de manière très satisfaisante : comme en 2022, les chiffres 2023 du nombre de personnels ayant bénéficié de formation sont supérieurs aux objectifs. L'AEFE a également mis en place le parcours de professionnalisation, abrégé « PàP » qui s'adresse particulièrement aux enseignants nouvellement recrutés, et s'appuie sur un système de certification par open badge permettant d'établir un suivi des formations obtenues.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

La réalisation 2023 est légèrement en-dessous de la cible fixée mais demeure en hausse par rapport au nombre d'élèves 2022 dans le réseau labellisé LabelFrancEducation. Ce réseau, outil d'influence que les postes se sont pleinement appropriés et qui participe pleinement à l'attractivité de la langue française dans les pays concernés, connaît une croissance régulière depuis 2019.

L'objectif qualitatif fixé par le Président de la République d'atteindre 500 établissements labellisés a été atteint depuis 2022. On compte à ce jour 651 filières labellisées, contre 581 en 2022 dans 62 pays. L'objectif est maintenant de structurer et d'animer ce réseau, tout en l'accompagnant à maintenir voire renforcer la qualité de l'enseignement du et en français dans ses sections bilingues francophones.

Pour cela, le département et l'AEFE prennent en charge, depuis 2019, une offre de soutien à l'attention de ses établissements, visant trois objectifs :

- La formation des enseignants de et en français. En 2023, 44 enseignants, issus du réseau labellisé, ont participé au stage BELC (Bureau d'Études pour les Langues et les Cultures) été sur des modules de formation dédiés à la didactique de l'enseignement bilingue, spécifiquement conçus pour ce public par France Éducation international, opérateur du MENJ.
- L'acquisition de ressources numériques pédagogiques, créées par Réseau Canopé, opérateur du MENJ.

- Le renforcement de l'environnement francophone de ces établissements labellisés avec la mise en place de projets francophones et le soutien à la mise en place de rencontres et/ou forums régionaux en faveur des lycéens et des enseignants de ce réseau. En 2023, 37 lycéens du réseau LabelFrancEducation, ont participé à un programme d'activités linguistiques, culturelles et sportives, durant deux semaines, au CAVILAM (Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias), partenaire éducatif du MEAE.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

Le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeure un objectif prioritaire de notre coopération éducative, fixé dans le Plan pour la langue française et le plurilinguisme par le président de la République. Ce renforcement passe notamment par la formation des enseignants des systèmes éducatifs locaux, menée par le réseau de coopération et d'action culturelle dans une logique de réponse aux besoins et à travers la mise en place de partenariats avec les autorités éducatives locales. Ces partenariats reposent sur la crédibilité de l'expertise française en matière d'éducation, la solidité des relations bilatérales et un dialogue constant des postes avec les autorités locales. En 2023, les actions de formation se sont poursuivies et ont permis d'atteindre le chiffre de 44 409, qui est en baisse pour la première fois depuis 2021.

L'écart entre la réalisation 2023 (44 409) et la cible (54 000) peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Des projets d'ampleur mis en œuvre par les postes diplomatiques, notamment ceux financés par le Fonds Équipe France (FEF, ex-Fonds de Solidarité pour les projets innovants (FSPI)), sont arrivés à leur terme en 2022. Plusieurs de ces postes ont d'ores et déjà déposé de nouvelles demandes de financement via le nouveau FEF pour poursuivre la dynamique enclenchée en matière de formation d'enseignants.
- La reprise généralisée des formations en présentiel a pu réduire le nombre d'enseignants touchés par ces formations. Celles-ci en effet ne permettent pas toujours de toucher des publics plus éloignés géographiquement.
- Pour viser une action de formation structurante, plusieurs postes ont concentré leurs actions sur la formation de formateurs, qui bénéficieront à plus long terme aux enseignants grâce à un effet de formation en cascade.
- A ce jour, certaines données des postes sont manquantes, y compris dans des pays où des actions de formation importantes sont menées (Liban).

Pour autant, dans plusieurs pays, les actions de formation déployées ont permis de stabiliser le nombre de professeurs formés sur une base pluriannuelle, voire de faire progresser les résultats par rapport à 2022 :

- Grâce à des projets d'ampleur en cours menés par les postes, soutenus par le FEF, par exemple en Angola (1000 enseignants formés par an), ou au Cambodge.
- Grâce à la réponse apportée par les postes à la forte demande des autorités éducatives locales. Cette demande est par exemple très forte au Canada, en raison du déploiement de la certification de français DELF pour les élèves de terminale dans l'Ontario, ou encore à Chypre en raison de la généralisation du DELF scolaire qui nécessite un renforcement des compétences des enseignants de français.
- Grâce au déploiement de formations en ligne de grande envergure, à l'échelle d'un pays voire d'une sous-région (ex : Argentine). La modalité en distanciel a permis également de proposer des formations dans les pays où la forte pression politique exercée sur le système éducatif ne permet pas de les tenir en présentiel (ex : Biélorussie).

OBJECTIF**2 – Développer l'attractivité de la France****INDICATEUR****2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	49	48	53	cible atteinte	51
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	189 935	202 397	210 000	203943	amélioration	220 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	40 669	43 460	43 000	46925	cible atteinte	52 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	96	94, 7	96	95	amélioration	97
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	1 708	2 614	3 700	2455	absence amélioration	3 730
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	53, 7	53	54,5	cible atteinte	54
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	47,4	50, 6	49,5	53	cible atteinte	50

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup / nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2023 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2022-2023 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021-2022. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2020-2021, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange. Ces chiffres incluent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. L'opérateur a fiabilisé ses données en 2021, à l'occasion de la mise en place de cet indicateur. Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent RAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les données pour l'année N sont obtenues en année N+1.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

L'objectif stratégique visant à accroître l'attractivité de l'enseignement français a été atteint. Plusieurs atouts de notre offre pédagogique ont particulièrement été mis en avant : la maternelle, le nouveau baccalauréat français et le baccalauréat français international. Un travail de développement des sections internationales, en particulier au lycée dans l'optique de l'obtention du baccalauréat français international (BFI) a permis d'accroître l'attractivité du baccalauréat en parallèle d'un effort de développement des études supérieures en langue anglaise en France. 95 lycées proposent le parcours menant au BFI dont les premiers bacheliers seront diplômés en 2024. Il comprend à la rentrée, 203 sections internationales et 101 parcours menant au BFI. Ce dernier devrait être mis en valeur dans le dispositif Parcoursup à l'issue de l'année scolaire.

En outre, plusieurs chantiers issus du Conseil d'Orientation Interministériel du 3 juillet 2023 ont été lancés dès la rentrée. Le premier est d'assurer une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche, pour en développer l'attractivité et la continuité, à travers notamment une rénovation du programme Bourses Excellence Major. La mobilisation des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves sont autant de leviers à développer pour mieux valoriser l'attractivité de nos établissements. S'agissant des élèves étrangers, il est demandé aux services consulaires de veiller particulièrement au traitement de leurs dossiers de visa.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

En 2022-2023, 203 943 étudiants en mobilité internationale sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DROM. Cet effectif continue de progresser (+0,8 %) malgré une baisse globale des effectifs universitaires et deux années affectées par la crise sanitaire. La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités croît logiquement (12,8 % contre 12,2 % en 2021-2022 et 11,5 % en 2020-2021).

La réalisation 2023 du nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en France portant sur l'année universitaire 2022-2023 est en deçà des prévisions qui avaient été avancées. L'effet rattrapage post-COVID (report de mobilités) de l'an dernier (+6,6 % en 2021-2022 par rapport à 2020-2021) paraît donc moindre.

Néanmoins, les chiffres réalisés (+0,8 %) permettent de dépasser le niveau d'avant la pandémie et confirment le regain d'intérêt des étudiants internationaux pour la France, avec un total de 203 943 étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en 2022-2023, contre des chiffres inférieurs avant la crise sanitaire, qui atteignaient un total de 202 140 étudiants.

Ces résultats, qui illustrent une croissance de la mobilité et un maintien de l'attractivité de la France, s'appuient sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (BEF), lancée en 2018, via notamment les différents axes suivants :

- une amélioration continue de l'accueil des étudiants dans les postes diplomatiques (275 espaces Campus France sous l'autorité des SCAC) avec une homogénéisation des pratiques d'orientation et de délivrance des avis SCAC, en lien avec la note d'instruction interministérielle de mise en œuvre du rapport Hermelin sur la délivrance des visas pour les publics-cibles de notre attractivité diffusée en novembre 2023 (dont les étudiants, chercheurs et *alumni*) ;
- la dématérialisation des procédures grâce à la montée en puissance de la plateforme « Études en France » (EEF) : rattachement de tous les postes diplomatiques hors Europe (69 pays actuellement couvrant 96 % de la mobilité des étudiants originaires des pays soumis à procédure de visa), rattachement de nouveaux établissements (310 aujourd'hui), chantier de modernisation technique, transfert à terme de la gestion à l'opérateur Campus France ;
- la dématérialisation de la procédure d'instruction des demandes de visa et de titre de séjour (plateformes « France Visas » -FV- et ANEF) avec la finalisation de la passerelle entre les plateformes EEF et FV, mise en place de référents dans les préfectures ;
- le déploiement progressif dans les établissements français du label qualité « Bienvenue en France » (151 établissements labellisés entre 2019 et 2023) ;
- l'élargissement de l'offre de formation : formations en anglais, apprentissage du français pour les étrangers, offre de formation délocalisée à l'étranger, offre d'enseignement numérique, formations offrant des solutions de mobilités encadrées dans le cadre d'accords entre établissements, dispositif expérimentale des 2024 des « classes internationales » au profit d'étudiants indiens ;
- L'amélioration de la visibilité des bourses du gouvernement français grâce au déploiement dès 2023 du label « France Excellence », simplification des prestations, attribution de 10 % au moins des bourses aux secteurs de « haute technologie » ;
- le développement d'une stratégie nationale *Alumni* dont l'élaboration a été confiée à l'opérateur Campus France.

Concernant le périmètre élargi des étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français, les contingents suivent des tendances similaires, avec un total de 310 800 en 2022-2023 (contre 302 863 étudiants en 2021-2022 et 278 278 en 2020-2021). Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français a ainsi bien dépassé les chiffres d'avant-crise, équivalents à 290 500 étudiants. Cet effectif est en hausse de 2,6 % par rapport à une année 2021-22 de reprise, après une année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, continuant ainsi sa progression (+7,0 % par rapport à 2019-20).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2023, 46 925 mois bourses avec allocation ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022 (43 460) et supérieur à la cible fixée originellement en 2023 (43 000), notamment en raison du retour du nombre de boursiers en gestion à leur niveau d'avant la crise sanitaire et du poids du programme exceptionnel « Urgence FLE Ukraine » pour les étudiants ukrainiens souhaitant intégrer un établissement supérieur français à la rentrée 2023 (346 bénéficiaires d'une bourse FLE). De surcroît, les mobilités individuelles depuis la Russie (qui figure parmi nos 7 premiers postes) n'ont pas été interrompues par la guerre contre l'Ukraine et restent autorisées par le régime de Moscou.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Créé en 2021, cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes repose sur un travail d'amélioration progressive du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. En effet, ces données sont collectées sur la base des retours d'informations fournies à l'opérateur Campus France par les étudiants boursiers eux-mêmes. Les données ainsi agrégées indiquent donc une tendance mais comportent une marge d'erreur (en 2023, 7 étudiants sur 10 ont répondu). La signature d'un avenant à la convention cadre de mandat de Campus France (applicable de 2022 à 2024) a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique, effectif au 1^{er} janvier 2023.

Les prévisions pour 2023 entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d'amélioration et porter le taux de réussite à 96 % pour l'année universitaire 2022/2023. Les données transmises par l'opérateur montrent un taux de réussite à 95 %, dans un contexte où le renforcement du pilotage du suivi pédagogique semble déjà effectif. En effet, 71 % des boursiers ont indiqué leurs résultats académiques à l'opérateur, contre seulement 55 % en 2021-2022, soit un bond de 16 points de pourcentage, permettant de renforcer la fiabilité des résultats.

Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d'améliorer ces résultats, figurent, d'une part, la mise en place d'une charte de droits et devoirs signifiant l'engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l'opérateur et, d'autre part, la transmission systématique de l'adresse mail du bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, outil de programmation des mobilités. Ces dispositions pourront être inscrites dans la nouvelle convention cadre de mandat, qui doit être signée pour 2025-2026-2027.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

En 2023, 1 102 projets ont été mis en œuvre par l'opérateur Campus France dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre des 56 partenariats Hubert Curien gérés par l'opérateur. 2 455 mobilités ont été financées dans le cadre de ces projets, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022 (2 560 mobilités) et une baisse de 35 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019 (3 760). Cette situation s'explique à la fois par l'augmentation du coût de la vie et du prix des billets d'avion, qui affecte mécaniquement les mobilités, par le contexte géopolitique international (les PHC franco-russe « Kolmogorov » et franco-ukrainien « Dnipro » sont toujours à l'arrêt), et par une reprise incomplète des mobilités et PHC dans la zone asiatique (relance du PHC Chine reportée à 2025), plus longuement touchée par les mesures restrictives des déplacements liées à la pandémie de covid. Il est à noter néanmoins que ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de mobilités effectuées dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France.

Grâce à des adaptations techniques dans leur fonctionnement, les PHC franco-israélien (« Maïmonide ») et franco-palestinien (« Al Maqdisi ») fonctionnent toujours malgré le conflit ouvert au Proche Orient après le 7 octobre 2023, mais les mobilités en fin d'année ont été décalées à une date ultérieure.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2022-2023, la part de femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité au sein d'une université française atteint 54,5 %, ce qui correspond à une augmentation par rapport aux deux années précédentes. Les prévisions et cibles pour 2023, initialement estimées à 53 %, ont été dépassées, marquant une amélioration en ce que ces chiffres avoisinent la cible fixée pour 2024 à 54 %.

Cette rapide augmentation excède la cible initialement fixée pour 2023 mais demeure cohérente avec les chiffres observés toutes nationalités confondues : selon les mêmes sources (MESR/SIES), 55 % des étudiants inscrits dans une université française en 2022-2023 sont des femmes.

Cette trajectoire ascendante est le fruit d'une politique accrue de nos Espaces Campus France dans la promotion de l'enseignement supérieur français auprès du public international, actions intégrant pleinement les objectifs de représentation paritaire au sein des effectifs accueillis. Ces objectifs, poursuivis dans le cadre de la stratégie de diplomatie féministe dont s'est dotée la France, visent à veiller au maintien d'une part importante de femmes parmi les étudiants internationaux effectuant une mobilité. En complément, l'effort est porté par l'opérateur Campus France, qui intègre pleinement cette dimension dans son contrat d'objectifs et de performance, dans lequel est inscrite l'exigence d'une stratégie de valorisation des études en France auprès des étudiantes étrangères.

Dans le sillage de la future stratégie internationale française en matière de diplomatie féministe, qui sera publiée en 2024, le maintien de cette tendance est souhaité à l'horizon 2024 et une analyse plus fine pourra permettre d'analyser ces données en fonction des domaines d'études choisis par les étudiantes étrangères en mobilité en France, afin d'assurer une représentation égalitaire au sein d'un plus grand nombre de filières. A cette fin, une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme « Études en France ».

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2023, la part de femmes parmi les boursiers est encore en forte progression, à 53 % (+2,4 pts). La parité presque parfaite avait déjà été atteinte en 2022 (50,6 %) et les résultats s'expliquaient par la mobilisation de leviers – reconduits en 2023 – en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- Instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- Intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Le financement des 346 bénéficiaires du programme « Urgence FLE Ukraine » (voir *supra*), dont 83 % étaient des femmes – du fait de la conscription en Ukraine et des empêchements à la mobilité rencontrés par les hommes –, peuvent en partie expliquer pourquoi le nombre de femmes parmi les boursiers dépasse en 2023 de 6 points de pourcentage celui des hommes.

Ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif de représentation des femmes parmi les boursiers, mais démontrent que la tendance est susceptible de s'inverser et d'introduire un déséquilibre, tandis que l'objectif poursuivi est celui de la parité. Il est cependant encore trop tôt pour savoir si cette tendance perdurera ou relève de facteurs conjoncturels.

En 2024, le Département poursuivra les mesures entreprises en 2023 par l'inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	27,8	24,13	29	27,3	amélioration	30

Commentaires techniques

Sous indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, malgré une hausse notable (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Les indicateurs montrent une stabilisation en 2023. Il convient de souligner que la méthodologie peut diverger d'un Poste à l'autre (inclusion des résultats des SE/R et/ou de Business France) et d'une année sur l'autre pour certains postes, ce qui complexifie le recueil et la comparaison de ces données et explique certaines évolutions.

Nombre d'investisseurs rencontrés par les postes : Le nombre d'investisseurs rencontrés par les Postes s'élevait en 2023 à 1 016. La répartition de ce chiffre évolue pour rapprocher la part d'investisseurs rencontrés par les Postes en Asie (35 %, contre 55 % en 2022) et en zone UE (29 %, contre 20 % en 2022).

Nombre de visites d'investisseurs en France auxquelles ont contribué les postes de façon significative : 277 visites d'investisseurs ont été enregistrées en 2023, soit 2,7 en moyenne par poste, en hausse par rapport à l'année dernière à la même période (2 visites par poste). En dépit de cette évolution, il convient de rappeler que l'interprétation de ces résultats est affectée par la tendance de fond liée à l'évolution des usages (échanges digitaux, outils de visualisation à distance, régionalisation des centres de décision susceptible de réduire les déplacements, notamment) qui permet de multiplier les actions de diplomatie économique.

OBJECTIF**3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export****INDICATEUR****3.1 – Accompagnement des acteurs économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	16,5	13,83	17	11,1	absence amélioration	13
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	991	391	850	501	amélioration	700

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, bien qu'en hausse (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, bien qu'en hausse (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

L'année 2023 est marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine, la recrudescence de la compétition économique et technologique entre les États-Unis et la Chine et le conflit à Gaza susceptible d'affecter la stabilité de la région jusqu'en mer Rouge.

Dans ce contexte international tendu, les Postes ont multiplié les actions d'information, de sensibilisation et de soutien aux entreprises françaises : 7 132 actions pour la promotion de l'export ont été recensées par les postes, soit une moyenne de 69 actions par ambassade (contre 62 en 2022).

Avec plus de 1 927 actions réalisées, la zone Asie concentre 27 % des actions pour la promotion de l'export, suivie par la zone UE (20 %), Afrique et Océan Indien (18 %), Afrique du Nord et le Moyen-Orient (16 %), et Amériques

(15 %). Le passage de la zone UE, du 4^e au 2^e rang des zones concentrant le plus d'actions de soutien aux postes entre 2022 et 2023, pourrait illustrer la réorientation des stratégies internationales des entreprises françaises vers les pays de l'Union européenne, plus proches, mieux intégrés et susceptibles de présenter un moindre risque géopolitique.

Le poids économique réduit de la zone EUC, à laquelle s'est ajoutée le déclenchement de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 expliquent les résultats de la zone, qui ne représentait en 2023 que 4 % des actions de diplomatie économique des postes (contre 7 % en 2021).

Nombre d'entreprises reçues par le poste : 6 420 entreprises ont été reçues par les postes en 2023. Ce chiffre ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes. La réception d'entreprises françaises est à 27 %, suivis par ceux en zone UE (21 %), Afrique et l'Océan Indien (19 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (16 %), Amériques (14 %), et enfin Europe continentale (3 %).

Nombre de contrats signés pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative : 211 contrats signés ont procédé d'une implication significative des postes, soit environ 2 par poste. Ce ratio est similaire à l'indicateur relevé en 2022. 30 % des contrats signés pour l'obtention desquels l'implication du poste est significative ont été recensés en Asie en 2023.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

501 changements favorables aux intérêts français ont été obtenus suite à une implication du poste. Ce chiffre accuse une baisse constante depuis le niveau record de 2020 (1 130 changements favorables obtenus), qui peut s'expliquer par le ralentissement des démarches spécifiques menées durant la pandémie (obtentions de visas, dédouanements, notamment).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	62,64	66,5	63,2	64,3	cible atteinte	63,6
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	72	76	76	cible atteinte	74
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	155	146,2	170	141,8	absence amélioration	149

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEF/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Périmètre : 154 postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : un projet, le concours ou la participation d'un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus comptabilisé comme un projet avec une participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La cible 2023 de cet indicateur a été dépassée d'un point (64,2 % vs une cible de 63,2 %), ce qui montre le dynamisme des ressources propres des établissements, en raison de l'augmentation des droits de scolarité en 2023 dans les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés.

Cependant, en 2023, les subventions du MEAE ont également fortement augmenté : +41 M€ au total, se décomposant en +19 M€ sur le programme 185 et +22 M€ sur le programme 151, ce qui a fait mécaniquement augmenter le numérateur.

C'est la raison pour laquelle l'indicateur 2023 est légèrement en baisse par rapport au très bon résultat de 2022.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

En 2023, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires a été de 76 %, égal à la prévision. Il retrouve le niveau observé en 2021 après une diminution de quatre points en 2022.

La répartition par zones est la suivante :

Zone	Instituts pluridisciplinaires		
	2022	2023	Évolution
ANMO	82 %	81 %	baisse
DAOI	75 %	92 %	hausse
AME	52 %	61 %	hausse
ASIE	70 %	73 %	hausse
DUE	70 %	69 %	baisse
EUC	57 %	59 %	hausse
MONDE	72 %	76 %	hausse

Ce résultat s'explique par une reprise de l'activité des instituts à l'exception des établissements de pays en crise ou en guerre (Afghanistan, Syrie, Ukraine et, depuis 2023, Soudan). On note une progression depuis 2021 dans les zones où le taux d'autofinancement est plus faible qu'au niveau mondial : il est passé en Asie de 68 % à 73 % et en Europe Centrale, de 54 % à 59 %.

Les ressources propres des EAF reposent sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles que la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, les recettes issues de la plateforme Études en France, l'organisation de sessions d'examens, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement des partenariats publics et privés (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens).

La situation financière des EAF s'est améliorée globalement en 2023. Les produits de classe 7 s'élèvent 233,2 M€, soit une augmentation de 15 M€ par rapport à 2022. Les recettes de billetterie, de cours et d'examens ont progressé.

Les charges de classe 6 n'augmentent que de 4 M€ pour atteindre 227,6 M€. Malgré l'inflation, les EAF ont pu contenir certaines dépenses comme l'achat de fournitures et les charges locatives. Le résultat financier des EAF est ainsi passé d'un déficit de 5,5 M€ en 2022 à un positif de 5,6 M€.

Les dotations de fonctionnement sont restées au même niveau qu'en 2022, 40 M€. En revanche, les dotations pour opérations ont augmenté de 7 M€, soit +40 %. Un certain nombre d'EAF mettent en œuvre des actions dans le cadre du dispositif du FEF et peuvent être choisis depuis 2023 comme opérateurs sous certaines conditions, notamment en Afrique. Cela peut expliquer que le taux d'autofinancement des EAF de la zone DAOI n'ait pas retrouvé son niveau de 2021, qui était de 98 %.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2023 s'élève à 141,8 M€, montant inférieur à la cible fixée. Cette donnée a été établie sur la base des éléments reçus de 144 SCAC et Postes à présence diplomatique sur 154 au 22 février 2024.

On note en 2023 une légère diminution des participations externes par rapport à l'année précédente (-3 % entre 2022 et 2023), après une année 2022 aussi marquée par une diminution des cofinancements (-6 % entre 2021 et 2022).

Comme en 2022, cette diminution peut s'expliquer par des situations politiques qui restent tendues dans certains pays (Ukraine, Burkina, Mali, Soudan et Niger), ce qui a entraîné une baisse des montants levés par les Postes et une diminution du taux de réponses.

Malgré cela, la diminution observée en 2023 reste moindre que celle de 2022, grâce à des stratégies efficaces des Postes de levées de fonds et de maintien des collaborations préexistantes. Par exemple, l'Ambassade en Thaïlande a su profiter de l'année de l'innovation France-Thaïlande 2023 pour accroître de plus de 51 % ses partenariats externes. De même au Sénégal, le SCAC a mené un effort particulier pour accroître ses co-financements en diversifiant ses partenariats (équipe France, partenaires sénégalais et partenaires privés), ce qui a mené à un accroissement de plus de 73 % des cofinancements levés. Enfin, l'assouplissement des contraintes liées à la pandémie pour de nombreux Postes leur a permis de relancer une programmation ambitieuse en mobilisant de nombreux partenaires. Ce contexte favorable, associé au dynamisme des Postes permet à la zone Amérique, comme en 2022, de lever 33 % des cofinancements à l'échelle du réseau. Viennent ensuite les zones Asie (24 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (14 %), Union européenne (14 %), Afrique Océan Indien (11 %) et Europe Centrale (2 %). Les montants les plus importants de participations externes ont été levés aux États-Unis (18 M€) et au Brésil (11 M€).

A l'échelle mondiale, près de la moitié des participations externes proviennent de partenaires publics du pays d'accueil (49 %), notamment dans les zones Afrique océan indien (62 %) et Asie (61 %). Les entreprises privées/fondations restent également des partenaires privilégiés (31 % des participations externes), notamment dans le cadre des opérations culturelles des postes diplomatiques.

Enfin, on remarque de façon générale que les SCAC fusionnés à un EAF parviennent à lever davantage de participations externes que les SCAC non fusionnés. En effet, 63 % du total des participations externes levées par le réseau en 2023 l'ont été au sein de SCAC/EAF.

Présentation des crédits

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 545 454	763 461	100	40 345 662 41 309 016	42 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 143 609	40 143 278 42 918 761		68 410 439 71 062 369	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342 1 615 959	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 298 410	92 451 020 90 494 446		101 157 003 98 792 856	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726 439 359 376	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671 78 301 330	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité		2 581 941	11 985 607 9 408 507		11 985 607 11 990 447	11 985 607
Total des AE prévues en LFI	72 584 671	524 247 532	146 930 247	0	743 762 450	745 762 450
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 929 798 (hors titre 2)		+4 929 798	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+7 201 693		-10 398 277 (hors titre 2)		-3 196 584	
Total des AE ouvertes	79 786 364		665 709 300 (hors titre 2)		745 495 664	
Total des AE consommées	78 301 330	518 934 484	145 195 439	100	742 431 353	

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 609 714	755 861	100	40 345 662 41 365 675	42 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 144 401	40 143 278 42 714 573		68 410 439 70 858 974	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342 1 615 959	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 327 693	92 451 020 90 493 696		101 157 003 98 821 388	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726 439 359 376	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671 78 301 330	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité		981 370	11 985 607 9 404 193		11 985 607 10 385 563	11 985 607
Total des CP prévus en LFI	72 584 671	524 247 532	146 930 247	0	743 762 450	745 762 450
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 929 798 (hors titre 2)		+4 929 798	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+7 201 693	-10 343 953 (hors titre 2)			-3 142 260	
Total des CP ouverts	79 786 364	665 763 624 (hors titre 2)			745 549 988	
Total des CP consommés	78 301 330	517 428 247	144 978 588	100	740 708 265	

2022 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 551 307	403 380	40 173 406	42 173 406 42 954 470
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 373 323	39 943 278 41 049 341	68 210 439	68 210 439 69 422 664
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	2 350 342	2 350 342 1 876 741
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 597 979	92 895 278 87 146 064	101 601 261	101 601 261 95 744 043
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		416 928 726	416 928 726 420 272 496
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			70 678 650	70 678 650 70 254 327
07 – Diplomatie économique et attractivité		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	30 869 520	30 869 520 48 900 399
Total des AE prévues en LFI	70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	732 812 344
Total des AE consommées	70 254 110	527 939 210	151 231 820		749 425 140

2022 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 627 549	403 380	40 173 406	42 173 406 43 030 712
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 388 460	39 943 278 41 049 341	68 210 439	68 210 439 69 437 801
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	2 350 342	2 350 342 1 876 741
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 568 696	92 895 278 87 146 064	101 601 261	101 601 261 95 714 761
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		416 928 726	416 928 726 420 272 496

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022 Consommation 2022			Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			70 678 650	70 678 650 70 254 327
07 – Diplomatie économique et attractivité		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	30 869 520	30 869 520 48 900 399
Total des CP prévus en LFI	70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	732 812 344
Total des CP consommés	70 254 110	528 001 307	151 231 820		749 487 237

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	70 254 110	72 584 671	78 301 330	70 254 110	72 584 671	78 301 330
Rémunérations d'activité	56 773 669	59 145 226	63 507 802	56 773 669	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 902 720	12 635 518	13 697 575	12 902 720	12 635 518	13 697 575
Prestations sociales et allocations diverses	577 721	803 927	1 095 953	577 721	803 927	1 095 953
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	527 939 210	524 247 532	518 934 484	528 001 307	524 247 532	517 428 247
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 976 112	45 581 306	49 233 705	49 038 209	45 581 306	47 727 467
Subventions pour charges de service public	478 963 098	478 666 226	469 700 780	478 963 098	478 666 226	469 700 780
Titre 6 – Dépenses d'intervention	151 231 820	146 930 247	145 195 439	151 231 820	146 930 247	144 978 588
Transferts aux ménages	66 953 309	77 737 011	71 263 267	66 953 309	77 737 011	71 263 267
Transferts aux entreprises	21 478 017	0	6 173 467	21 478 017	0	6 170 755
Transferts aux collectivités territoriales	18 533	0	14 000	18 533	0	14 000
Transferts aux autres collectivités	62 781 961	69 193 236	67 744 704	62 781 961	69 193 236	67 530 566
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	100	0	0	100
Prêts et avances	0	0	100	0	0	100
Total hors FdC et AdP		743 762 450			743 762 450	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+7 201 693			+7 201 693	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-5 468 479			-5 414 155	
Total*	749 425 140	745 495 664	742 431 353	749 487 237	745 549 988	740 708 265

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 983 880	2 000 000	4 929 798	5 983 880	2 000 000	4 929 798
Total	5 983 880	2 000 000	4 929 798	5 983 880	2 000 000	4 929 798

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		317 288		317 288				
03/2023		119 015		119 015				
04/2023		191 971		191 971				
05/2023		176 502		176 502				
06/2023		247 951		247 951				
07/2023		172 078		172 078				
08/2023		358 754		358 754				
09/2023		109 747		109 747				
10/2023		238 189		238 189				
11/2023		249 116		249 116				
12/2023		186 693		186 693				
Total		2 367 304		2 367 304				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		24 358		24 358				
03/2023		95 171		95 171				
04/2023		102 713		102 713				
05/2023		48 269		48 269				
06/2023		94 081		94 081				
07/2023		63 265		63 265				
08/2023		161 760		161 760				
09/2023		1 873 818		1 873 818				
10/2023		10 000		10 000				
11/2023		131 238		131 238				
12/2023		37 822		37 822				
Total		2 642 494		2 642 494				

ARRETES DE REPARTITION POUR MESURES GENERALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	7 201 693		7 201 693					
Total	7 201 693		7 201 693					

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		543 170		543 170				
Total		543 170		543 170				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		602 223		656 547				
Total		602 223		656 547				

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2023						80 000		80 000
Total						80 000		80 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		5 205 182		5 205 182				
20/11/2023						50 493		50 493
Total		5 205 182		5 205 182		50 493		50 493

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						798 359		798 359
Total						798 359		798 359

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						15 900 000		15 900 000
Total						15 900 000		15 900 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	7 201 693	11 360 373	7 201 693	11 414 697		16 828 852		16 828 852

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		40 345 662 41 309 016	42 345 662 41 309 016		40 345 662 41 365 675	42 345 662 41 365 675
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 410 439 71 062 369	68 410 439 71 062 369		68 410 439 70 858 974	68 410 439 70 858 974
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 157 003 98 792 856	101 157 003 98 792 856		101 157 003 98 821 388	101 157 003 98 821 388
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330
07 – Diplomatie économique et attractivité		11 985 607 11 990 447	11 985 607 11 990 447		11 985 607 10 385 563	11 985 607 10 385 563
Total des crédits prévus en LFI *	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+7 201 693	-5 468 479	+1 733 214	+7 201 693	-5 414 155	+1 787 538
Total des crédits ouverts	79 786 364	665 709 300	745 495 664	79 786 364	665 763 624	745 549 988
Total des crédits consommés	78 301 330	664 130 023	742 431 353	78 301 330	662 406 935	740 708 265
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 485 034	+1 579 277	+3 064 311	+1 485 034	+3 356 689	+4 841 723

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

En 2023, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 829 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du Ministère complètent ce dispositif.

Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'établissements à autonomie financières (EAF) dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le Ministère a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste. La Fondation Alliance française (FAF) et le Ministère ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition. Cette convention triennale doit être renouvelée en 2024.

Les établissements à autonomie financière occupent une place particulière dans le dispositif culturel. Les Conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC) peuvent compter sur un réseau de **119** EAF dont :

- **94** Instituts français pluridisciplinaires ;
- et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnées (Iran, Brésil, Turquie).

Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du COCAC.

Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE/IFRE).

Le réseau des instituts culturels placés auprès des ambassades contribue à la diffusion de notre culture, de notre langue, de nos valeurs et à la mise en œuvre de notre politique d'attractivité. Il constitue un outil essentiel de la diplomatie d'influence. Ce réseau travaille de manière transversale et en partenariat avec les opérateurs de l'influence (Campus France, France Médias Monde, France Volontaires, l'Institut français, etc...) et le réseau des Alliances françaises locales.

Le Ministère appuie les EAF par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour aider les établissements les plus fragilisés par les crises et la diminution de leurs activités de cours (notamment en Europe). La situation financière de certains établissements fait l'objet d'un suivi attentif du ministère.

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

• ÉVOLUTION DU RÉSEAU

L'évolution du réseau des EAF au cours des trois dernières années est la suivante :

	OUVERTURES	FERMETURES
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF ; <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme.	/
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) ; <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah ; <u>États-Unis</u> : inauguration de l'Institut culturel franco-allemand d'Atlanta.	/
2023	<u>Irak</u> : pose de la première pierre de l'ICFA d'Erbil Kirghizstan : création de l'IF (arrêté du 20 septembre 2023)	/

De plus, régissant les compétences géographiques et thématiques des établissements, la liste des EAF a intégré en 2023 les actualisations suivantes, :

- Afrique du Sud : suppression de l'antenne du Cap,
- Île Maurice : ajout de la compétence sur les Seychelles,
- Soudan : relocalisation au Caire de l'IFRE Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale,
- République Tchèque : ajout de la compétence de l'IFRE Centre français de recherches en sciences sociales sur la Pologne, la Biélorussie, l'Ukraine et la Roumanie,
- Tous les IF : ajout du domaine « développement et coopération technique ».

- **CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

Le bilan comptable des EAF s'est amélioré en 2023. Les instituts pluridisciplinaires ont retrouvé un taux d'autofinancement de 76 %, leurs recettes globales ont progressé de 6 % tandis que leurs dépenses ont diminué de 1 %. Le résultat global est positif alors que les EAF affichaient un déficit de 5,5 M€ en 2022.

La situation financière de certains établissements fait toutefois l'objet d'un suivi attentif du ministère. En effet, dans un contexte inflationniste, les EAF demeurent confrontés à l'impact sur leur budget des hausses des prix de l'énergie, des fournitures, des prestations ou encore des loyers. La Direction générale de la mondialisation (DGM) continue de porter une attention particulière à la gestion du personnel local, en lien étroit avec la DRH pour les ADL du réseau diplomatique et consulaire, sous plafond d'emplois ministériel. 28 EAF dont 5 instituts de recherche ont bénéficié de mesures de soutien, soit pérennes dans le cadre de la convergence salariale entre les deux réseaux, soit sous forme de primes lorsque la situation des instituts ne permet pas des mesures à long terme.

- **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

> **Cessions :**

Aucune cession n'a eu lieu en 2023. La cession de l'antenne de l'IF à Valence est toujours en cours.

- **SITUATION FINANCIÈRE DES EAF**

La situation financière des EAF s'est globalement améliorée en 2023. Les produits de classe 7 s'élèvent 233,2 M€ alors que les charges de classe 6 s'élèvent à 227,6 M€, soit un résultat positif de 5,6 M€. Le réseau avait enregistré en 2022 un déficit de 5,5 M€. Les recettes de cours, d'examens et de billetterie ont progressé.

Les fonds de roulement ont connu une légère augmentation pour atteindre 72,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 70,6 M€ en 2022 mais cette tendance haussière recouvre des situations contrastées. Ainsi, en 2023, les fonds de roulement de 58 EAF sur 118 ont diminué dont 7 EAF pour lesquels ce fonds est inférieur à un seuil de 60 jours ; dans le même temps, le nombre d'EAF dont le fonds de roulement dépasse 120 jours est en augmentation (95 contre 81 l'année précédente).

- **BUDGET EXÉCUTE CONSOLIDÉ AU 31/12/2023 (en euros) des IF et IFRE**

	Dépenses	Recettes
Investissement	11 608 613	10 269 216
Personnel	91 505 217	0
Fonctionnement	119 425 584	210 175 463
Intervention	17 790 039	24 496 108
TOTAL	240 329 453	244 940 787

Les comptes définitifs mettent en évidence une exécution de 77 % pour les dépenses et de 87 % pour les recettes.

- **COMPTE FINANCIER CONSOLIDÉ DES ANNÉES 2021 ET 2022**

► **RECETTES**

			2022 RECETTES EXÉCUTEES	2023 RECETTES EXÉCUTEES
231	2313	Constructions	3 284 698	4 536 241
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	153 748	211 490

	2318	Autres immobilisations corporelles	474 647	404 834
Total 231			3 913 092	5 152 565
232	2325	Logiciels créés	0	0
Total 232			0	0
	2383	Constructions	28 961	5 555
238	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	46 655	23 259
	2388	Autres immobilisations corporelles	23 839	127 607
Total 238			99 455	156 420
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	294 123	299 794
	2808	Autres immobilisations incorporelles	7 817	5 150
Total 280			301 939	304 944
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	934 309	679 120
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 392 958	5 217
Total 281			5 327 267	4 655 286
313	313	Matières (ou groupe) A	3 083	1 783
Total 313			3 083	1 783
355	355	Produits finis	1 741 643	209 651
Total 355			1 741 643	209 651
371	371	Marchandises (ou groupe) A	486 599	674 824
Total 371			486 599	674 824
395	395	Dépréciations des stocks de produits	101 037	4 582
Total 395			101 037	4 582
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	533 344	587 551
Total 603			533 344	587 551
701	7012	Produits finis - Divers	268 582	219 018
	7013	Produits finis - Catalogues	84 190	59 606
Total 701			352 772	278 624
702	702	Vente de produits intermédiaires	32 698	40 888
Total 702			32 698	40 888
705	705	Études	51 211	273 000
Total 705			51 211	273 000
706	7062	Prestations de services - Cours	50 083 322	50 953 145
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 435 464	1 692 191
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 170 363	1 024 256
	7068	Prestations de services - Autres	2 682 799	4 084 225
Total 706			55 371 948	57 753 817
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 691 226	1 775 446
Total 707			1 691 226	1 775 446
708	7083	Locations diverses	1 962 971	1 809 294
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	7 625 489	8 415 954
Total 708			9 588 459	10 225 247
713	7135	Variation des stocks de produits	1 759 423	129 000
Total 713			1 759 423	129 342
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 390 123	4 200 240
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	39 855 443	40 014 978
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 494 889	24 496 108
	7416	Dotations pour investissement	435 081	543 096

	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 213 408	1 192 875
Total 741			62 388 944	70 447 297
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 034	3 981
	7447	Organismes internationaux	858 370	1 821 862
Total 744			861 404	1 825 842
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 752	4 601
	7462	Dons, legs- états étrangers	529 093	369 289
	7463	Dons, legs - privés	473 417	529 084
	7464	Dons, legs - Divers	930 661	515 249
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
Total 746			1 945 923	1 418 222
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 067 282	3 479 032
Total 748			3 067 282	3 479 032
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	18 516	7 121
Total 751			18 516	7 121
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	73 860	64 145
Total 756			73 860	64 145
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	32 738 341	39 887 688
	7575	Produits spécifiques CEF	33 703 200	32 039 509
	7578	Autres produits spécifiques	1 540 624	1 346 651
Total 757			67 982 166	73 273 848
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	653 279	696 493
	7584	Contentieux	1 523	479
	7588	Autres produits divers	1 864 188	1 440 099
Total 758			2 518 990	2 137 071
763	7638	Revenus sur créances diverses	82 551	150 448
Total 763			82 551	150 448
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 519	4 209
Total 764			4 519	4 209
766	766	Gains de change sur opérations financières	7 269 482	6 389 461
Total 766			7 269 482	6 389 461
768	768	Autres produits financiers	18 657	2 192
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	18 119	63 082
Total 768			36 776	65 273
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	10 153
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	2 855 850	3 340 573
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	37 055	672
	7817	Stocks et en-cours	91 446	103 450
Total 781			2 989 217	3 454 848
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			230 594 826	244 940 787

Les recettes ont progressé de 6 % entre 2022 et 2023. Les EAF ont augmenté leurs recettes propres de 9 M€ (+6 %). Ainsi, pour 1 € de dotation de l'État, les recettes propres représentent 2,47 €. Ce rapport était de 2,63 € en 2022. La

diminution de ce ratio malgré l'augmentation des recettes propres s'explique par la forte progression des dotations pour opérations. Les dotations de fonctionnement restant stables quant à elles.

Les recettes de cours ont atteint 50,9 M€ soit une augmentation de 2 % par rapport à 2022. On note une nette augmentation des recettes d'examens (+7,1 M€, +22 %).

En revanche, les recettes liées à la procédure *Études en France* diminuent, pour la première fois. Elles s'établissent à 32 M€ et sont inférieures de 4 M€ aux prévisions.

Les recettes liées à la billetterie sont en progression de 18 % par rapport à 2022

Les gains de change pour opérations sont comptabilisés pour 6,4 M€.

Le mécénat est en baisse de 27 %.

► DÉPENSES

		2022 DÉPENSES EXÉCUTÉES	2023 DÉPENSES EXÉCUTÉES
Total 205	Logiciels	236 948	231 141
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	5 000	0
Total 215	Matériel industriel	647 976	745 635
Total 216	Collections	164 589	33 405
Total 218	Matériel et mobilier	5 808 789	4 204 706
Total 231	Constructions	5 991 732	5 148 276
Total 232	Logiciels créés	7 595	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 320	0
Total 238	Constructions	921 035	1 222 056
Total 280	Concessions et droits similaires	59	0
Total 281	Installations techniques, matériel	64 307	23 394
Total 313	Matières	1 783	341
Total 355	Produits finis	1 764 749	135 361
Total 371	Marchandises	527 248	703 767
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	91 446	103 450
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	25	5 720
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	29	0
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	488 083	570 473
Total 606	Fournitures	9 579 240	9 027 013
Total 607	Achats de marchandises	858 357	1 054 368
Total 611	Sous traitance - contrats	5 638 547	7 605 047
Total 613	Locations	9 983 826	9 449 779
Total 614	Charges locatives	2 182 329	1 969 487
Total 615	Sur biens mobiliers	5 001 828	4 309 174
Total 616	Assurances	543 184	536 914
Total 617	Études et recherches	637 157	303 271
Total 618	Documentation	1 613 371	1 323 363
Total 621	Personnel intérimaire	1 210 138	2 341 702
Total 622	Honoraires	22 629 198	21 389 214
Total 623	Publications	3 708 468	3 560 431
Total 624	Transports collectifs du personnel	463 793	510 040
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	5 486 912	6 014 202
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 431 133	2 159 635
Total 627	Services bancaires et assimilés	780 182	824 081
Total 628	Divers - fonctionnement	25 770 263	29 043 450
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	66 894	57 876

Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	545 603	811 058
Total 641	salaires et appointements du personnel	76 316 618	77 306 224
Total 645	Cotisations sociales	12 809 598	13 412 164
Total 647	Prestations directes	711 019	786 829
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 440 717	1 551 322
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 958	19 107
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	821	25 853
Total 657	Charges spécifiques divers achats	14 763 273	17 790 039
Total 658	Pénalités	825 558	728 660
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	7 788 405	4 943 178
Total 668	Charges financières	6 235	16 698
Total 681	Dotations aux provisions	9 378 488	8 129 544
Total 713	Variation des stocks de produits	1 727 698	202 006
Total		241 623 522	240 329 453

Les dépenses se sont élevées à 240,3 M€ et diminuent globalement de 1 % par rapport à l'exercice 2022. Les comptes de classe 6 représentent 227,6 M€ alors que les recettes de classe 7 s'établissent à 233,2 M€, avec un résultat positif de 5,6 M€ (-5,5 M€ en 2022). Les dépenses d'investissement sont en baisse de 16 % tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentent « que » de 2 %. Cette tendance s'explique notamment par un report d'opérations immobilières lourdes, financées par certains instituts comme ceux d'Algérie ou du Cameroun. Les dépenses d'eau et d'énergie ainsi que les charges locatives sont stables. Les contrats de sous-traitance sont en hausse de 41 %.

D'autre part, la mise en œuvre, reconduite en 2023, des projets de convergence salariale entre les agents de droit local ADL des EAF et ceux des ambassades, et les efforts consentis par les instituts pour s'aligner sur les mesures coût-vie accordées dans le réseau diplomatique, ont eu pour conséquence une augmentation des chapitres de rémunération de 1,6 M€.

L'évolution la plus notable concerne les pertes de change sur opérations financières qui passent de 7,2 M€ en 2022 à 4,9M € soit une baisse de 32 %.

Les missions, invitations, voyages et déplacements sont en augmentation de 10 % et s'élèvent à 3,4 M€.

Les cachets versés aux artistes ont augmenté de 5 % par rapport à 2022.

► COMPTES DE PROVISION

		31/12/2022		31/12/2023		SOLDE
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	
1511	Provisions pour litiges	187 000	1 515 725	442 183	1 644 895	1 202 711
1518	Autres provisions pour risques	443 138	3 403 450	80 400	3 620 053	3 539 653
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 269 290	19 356 668	2 666 342	19 436 378	16 770 036
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	297 346	273 854	732 430	458 576
Total		2 899 428	24 573 189	3 462 779	25 433 755	21 970 976

► DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2023	RAP 2023 (exécuté)
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 141

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le Ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets.

LES BOURSES

Outil majeur de l'influence figurant en bonne place dans la feuille de route de l'influence de décembre 2021 et dans la stratégie France 2030, les bourses du gouvernement français (BGF) sont programmées et consommées sur les actions 2, 3 et 4 du P185.

Elles permettent à la France d'**attirer les futures élites mondiales et les meilleurs chercheurs dans ses laboratoires** et renforcent sa présence sur la scène mondiale en matière de recherche, de secteurs économiques stratégiques et d'innovation. Les *Alumni* boursiers deviennent des relais d'influence sur lesquels les entreprises et les postes diplomatiques peuvent par la suite s'appuyer et capitaliser.

Au-delà de la diplomatie d'influence, cette politique relève aussi de l'aide publique au développement, dans la mesure où certaines des enveloppes les plus importantes concernent les pays les moins avancés (PMA) - même si le critère d'attribution de la bourse demeure toujours l'excellence académique.

La stratégie *Bienvenue en France* – lancée par le Premier ministre en 2018 – fixe l'objectif du doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027.

- **Les principales tendances**

Le nombre de bourses suivies en gestion, **en plus d'avoir retrouvé depuis 2022 son niveau d'avant-crise (11 088), est en augmentation en 2023 de +4,8 % par rapport à l'année n-1, atteignant le nombre de 11 617.**

Répartition géographique

La répartition géographique est stable depuis plusieurs années, avec **les zones Afrique du Nord et Moyen Orient (27 %) et Afrique (24 %) demeurant les principales zones d'origine de nos boursiers**, suivies des zones Europe UE et hors UE (Caucase, Europe Orientale, Balkans, Asie Centrale) (23 %), Asie-Océanie (16 %) et Amériques (10 %).

La proportion des BGF de la zone Asie-Océanie est en légère baisse en 2023 par rapport à 2022 (16 % des BGF contre 17 % en 2021 et 19 % avant crise sanitaire). La proportion de boursiers venant d'Afrique subsaharienne (ou Afrique – Océan Indien) est en légère augmentation, atteignant son niveau le plus haut depuis 5 ans (24 %).

La zone Europe bénéficie d'une hausse de sa part (23 % des BGF), du fait de la mise en place du programme *Urgence FLE Ukraine*, ayant permis de financer 346 bourses dès janvier 2023, grâce à un reliquat du P185. Ces bourses de stage FLE ont vocation à donner la possibilité aux Ukrainiens réfugiés en France ne disposant pas d'un niveau de français suffisant, d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires en vue de leur entrée à l'université à la rentrée académique de septembre 2023.

Parmi les premiers pays bénéficiaires de nos bourses figurent les trois pays du Maghreb (19 % des BGF) et, pour des raisons stratégiques, l'Inde, le Liban, la Russie (les mobilités individuelles n'ont pas été interrompues par la guerre contre l'Ukraine, et restent autorisées par le régime de Moscou), le Brésil, l'Angola, l'Égypte, le Vietnam et la Turquie. **Les pays émergents (BRICS) ont bénéficié, en 2023, de 10 % de nos bourses, l'Inde étant le premier pays d'origine parmi ces émergents et le quatrième globalement.**

Du point de vue des priorités géographiques, l'Asie et l'Indopacifique peinent encore à émerger comme régions d'investissement majeures pour la France, malgré les orientations affichées de réinvestir la zone, accusant même une baisse de 5 points de pourcentage en 2023 (16 % des BGF attribuées) par rapport à 2018 (21 % des BGF attribuées).

Durée des bourses et répartition par disciplines

Notre politique de bourses donne la **priorité aux niveaux master et doctorat** (respectivement 70 % et 17 % des bourses d'études) avec des objectifs d'employabilité et de répartition **équilibrée entre sciences humaines et sociales et sciences et technologies**, qui représentent respectivement 51,4 % et 48,6 % des bourses attribuées en 2023.

Parmi les boursiers du P185, 53 % sont des femmes et 47 % sont des hommes.

Fortement impactées en 2020 et 2021 par les restrictions d'accès au territoire dans le cadre de la pandémie, **les bourses de mobilités de courtes durées**, en plus d'avoir récupéré depuis 2022 leur niveau d'avant-crise, sont en nette augmentation. Ainsi, en 2023, les 11 617 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- **8 444 (73 %) bourses d'études** longues (dont *Eiffel* et *Excellence Major AEFÉ*) à visée diplômante. Le nombre de bourses d'études est en recul de 4 points de pourcentage par rapport à 2022.
- **3 173 (27 %) bourses de stage** courtes, correspondant à des formations à visée certifiante, notamment en français langue étrangère (FLE), mais aussi à des séjours de recherche au sein des universités (43 % des bourses de stage), dont les bourses MOPGA (Make our planet great again). Le nombre de bourses de stage est en augmentation de 4 points de pourcentage par rapport à 2022.

Bilan général de la campagne

L'augmentation du nombre de bourses en 2023 est le fait principalement des bourses de stage. Ceci traduit un rebond sur ce type de mobilités, qui avait fortement chuté pendant la pandémie.

Des points d'insatisfaction demeurent au regard des objectifs fixés, notamment la durée moyenne d'une bourse hors programmes spécifiques (MOPGA, France Excellence Europa, Urgence FLE Ukraine) à 5,6 mois en 2023 (contre 5,8 en 2022), alors que le Ministère souhaite encourager les mobilités longues, plus impactantes et porteuses à long terme. Dans ce contexte, les postes diplomatiques ont reçu la consigne de privilégier des mobilités longues, en particulier les bourses d'études aux niveaux master et doctorat, en se saisissant de la marque *France Excellence* déployée depuis 2023.

Le coût moyen (hors AEFÉ, Urgence FLE Ukraine, MOPGA et France Excellence Europa) des bourses gérées en 2023 par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 879 € par mois (880 € en 2022). Ce coût moyen inclut 3 161 bourses sans allocation de vie versées par le MEAE (BCS) sur le P185.

Ainsi, le montant total des moyens consommés du P185 consacré aux bourses par le MEAE en 2023 s'élève à **64,04 M€** contre 63,5 M€ en 2022, représentant une augmentation de 0,8 %.

- **Les programmes spécifiques**

Les **programmes spécifiques, également mis en œuvre par l'opérateur Campus France**, répondent à des priorités politiques. Ils sont dotés de **5,05 M**, soit :

> 3,7 M€ au titre du programme *Excellence Major* de l'AEFE, destiné aux meilleurs bacheliers des établissements français à l'étranger ;

> 1,35 M€ au titre du programme *France Excellence Europa* lancé en 2022 dans le cadre de la PFUE (ce programme a permis de financer 52 bourses de Master à destination d'étudiants issus de 22 pays de l'UE).

Par ailleurs, les programmes suivants, qui relevaient du P185 en 2022, ont été basculés sur le programme 209 (solidarités avec les pays en développement) en 2023. Les crédits correspondants, qui reflètent le maintien de notre engagement sur ces dispositifs, représentent 2,2 M€ :

- > 1,2 M€ au titre du programme de soutien à l'apprentissage du français au profit des étudiants ukrainiens lancé en 2022 (voir *supra*) ;
- > 1 M€ de bourses dans le cadre du programme *Make our planet great again* (MOPGA).

Par ailleurs, la mise en place de programmes de bourses gérées en administration centrale s'est appuyée, comme chaque année, sur des **subventions à des partenaires pour la mise en œuvre de dispositifs bilatéraux de mobilités spécifiques, à hauteur de 4,1 M€** :

- > 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA). La participation du Ministère à l'UFA a permis de financer 3 212 bourses, tous niveaux confondus (LMD), à destination d'étudiants français. A noter qu'en 2022, l'UFA a consacré au total 7,7 M€ au financement de bourses de mobilité ;
- > 420 k€ au titre de la commission de bourses franco-américaine Fulbright, cofinancée avec le MESR et des régions françaises et le Département d'État américain ;
- > 300 k€ de subvention au Collège d'Europe.

Enfin, **2,5 M€ de bourses spécifiques initiées à partir de nos ambassades** à l'étranger et mises en œuvre par l'opérateur Campus France ou par un partenaire local, parmi lesquelles peuvent être cités :

- > le programme Chateaubriand aux États-Unis (117 k€) dans le cadre de collaborations entre des équipes de recherche françaises et américaines ;
- > les programmes FITEC mis en œuvre avec le Brésil et l'Argentine (235 k€), qui soutiennent le développement d'un réseau d'établissements *via* des échanges bilatéraux.

Ainsi, ce sont **plus de 10 000 bourses qui ont été financées en 2023**, soit 9 894 bourses gérées par les postes diplomatiques (qui représentent 89 % des boursiers du gouvernement français) et 1 182 par le Ministère donc sur les crédits centraux - hors le programme hors Urgence FLE Ukraine - (soit 11 % des boursiers du gouvernement français).

Au total, Campus France a géré 57,2 M€ de crédits sur les 64 M€ consommés cette année, soit 89 % des programmes de bourses du Ministère. Ce montant inclut les programmes centraux dits « spécifiques » (*cf. supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,27 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *Alumni* boursiers.

- **Les autres programmes**

Les programmes suivants sont la vitrine de notre politique d'attractivité de l'excellence internationale.

> **Programme EIFFEL**

Lancé en 1999, le **programme Eiffel vise les meilleurs étudiants de niveau master et doctorat dans des domaines stratégiques**. Il est également conçu comme un outil au service du renforcement des stratégies d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français.

Il s'agit du principal programme de bourses du Ministère (12 M€). En 2023, il a **bénéficié à 1 043 étudiants internationaux** en master et en doctorat, un chiffre relativement stable sur les dernières années (1 009 en 2022). Piloté en administration centrale, ce programme vient en complément des stratégies d'attractivité des postes diplomatiques et se base sur une sélectivité très forte. Aux premiers rangs des zones géographiques bénéficiaires figurent les Amériques (32 %), la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (19 %) et la zone Afrique subsaharienne (19 %), suivies par l'Asie et l'Océanie (18 %), puis par l'Europe (12 %).

L'Afrique Subsaharienne gagne 5 points de pourcentage par rapport à 2022, devenant ainsi la 3^e zone la plus représentée pour ce programme, devant la zone Asie-Océanie.

> Excellence Major

Ces bourses pilotées par l'AEFE et cofinancées par le Ministère (3,7 M€, soit 50 % du programme) permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. Ce programme est basé sur une sélection exigeante à laquelle ne sont éligibles que les bacheliers étrangers ayant obtenu les mentions « bien » et « très bien » à l'examen. En 2023, le programme a ainsi représenté un total de 1 004 boursiers originaires de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (35 %), des Amériques (20 %), d'Europe (23 %) d'Afrique subsaharienne (17 %) et d'Asie et Océanie (5 %).

> MOPGA (« Make our planet great again »)

Le Ministère a poursuivi son engagement en faveur du programme de bourses MOPGA, créé à l'initiative du Président de la République pour attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique. Ainsi, 1 M€ ont été consacrés à ce programme en 2023 par le Ministère, basculés sur le P209. 105 bénéficiaires étaient présents en France en 2023, originaires d'Afrique subsaharienne (42 %), des Amériques (18 %), d'Afrique du Nord et Moyen Orient (17 %), d'Asie et Océanie (25 %), et d'Europe (9 %). Ce programme entre dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques environnementales et sanitaires mondiales.

> France Excellence Europa

Lancé en 2022 dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, ce programme permet aux étudiants de 26 pays de l'UE d'obtenir une bourse pour venir étudier au niveau Master dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il a vocation à renforcer l'attractivité de la France en Europe dans un contexte post-Brexit où l'on constate depuis plusieurs années un recul de la France comme pays d'accueil pour des mobilités diplômantes. En 2023, 102 boursiers étaient gérés par le Ministère. La nouvelle cohorte se compose de 52 lauréats de 22 pays de l'UE (pour 310 candidatures) en 2023-2024.

La politique du Ministère en matière de bourses vise un renforcement de la **logique de partenariat** : les ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux et à intégrer leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants. Sur le plan budgétaire, il s'agit de d'élaborer des **programmes à coûts partagés ou cofinancés par des partenaires locaux étrangers**.

- **Le cofinancement : effet de levier et logique de coopération**

A l'image des **programmes centraux confiés à des institutions partenaires**, tels que les programmes de l'Université franco-allemande ou de la Commission Fulbright qui reposent sur des cofinancements (*cf. supra*), les postes diplomatiques développent ainsi de nombreux programmes de bourses cofinancées. Ceux-ci prennent soit la forme de **subventions versées à des institutions locales partenaires** finançant des mobilités vers la France, soit prévoient l'attribution de **bourses dites de couverture sociale (BCS)**, avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.). Ces partenaires peuvent être un gouvernement, une entreprise ou tout type d'institution. **31 % des bourses attribuées en 2023 étaient des BCS (+1 % par rapport à 2022), dont au moins 10 % étaient cofinancées par un partenaire contractualisant avec Campus France./.**

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450

Le programme 185 n'a fait l'objet d'aucun amendement au PLF 2023.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

P185 T2 :

Le programme 185 n'a fait l'objet d'aucune modification de la maquette en 2023.

P185 HT2 :

La LFI 2023 avait traduit le transfert au MEFSIN de la compétence en matière de tourisme et donc de la SCSP d'Atout France (28,7 M€) ainsi que d'une partie des crédits relatifs à la mise en place du Plan de reconquête et de transformation touristique, pour un total de 35,5 M€.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

P185 T2

Les ressources du programme 185 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion conformément à l'arrêté du 6 décembre 2023 portant répartition de crédits à hauteur de +7 201 693 € en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques ».

P185 HT2

Des crédits de la gestion 2022 ont été reportés à hauteur de 1 145 393 € en AE et 1 199 717 € en CP par arrêtés du 31 janvier 2023 et du 2 mars 2023.

Plusieurs mouvements réglementaires (décrets de transferts ou de virements) ont été effectués en 2023 :

À destination du P185 (transferts entrants) : 5 353 596 € en AE et en CP

> Contribution de la France à la 2^e conférence des donateurs de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) : 5 052 300 M€.

> Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) : 276 296 €.

> Remboursement des frais de missions de deux collaborateurs de l'ambassadeur thématique chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine : 25 000 €.

En provenance du P185 (transferts sortants) : 198 907 € en AE et en CP

- Depuis le programme 214 : 31 407 € au titre de l'organisation de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) ;

- Depuis le programme 224 : 150 000 € au titre de l'organisation des États généraux de l'information ;

- Depuis le programme 224 : 17 500 € au titre du projet de valorisation des archives d'Entrecasteaux (Australie) ;

Deux décrets de virement ont également été exécutés, pour un solde de -798 359 € en AE et en CP :

> à destination du P185 (virement entrant) : 71 641 € (du P105) au titre de l'organisation de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) ;

> en provenance du P185 (virement sortant) : 870 000 € (vers le P105) au titre du financement du projet immobilier de l'Institut français du Maroc (antenne de Fès).

Enfin, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion 2023 a prévu une annulation de crédits de – 15 900 000 € en AE et en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

P 185 T2

Le programme 185 ne comporte en T2 aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produits.

P185 HT2

En 2023, le programme 185 a reçu 5 009 797,77 € (AE=CP) de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 1 935 650,00 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-2-00285 « Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 706 843,71 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-3-0059 « Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 1 598 250,95 € (AE=CP) issus de l'attribution de produit 2-3-00002 « Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger » ;
- 769 053,11 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-3-00585 « Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger ».

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	362 924	16 463 308	16 826 232	362 924	16 463 308	16 826 232
Surgels	0	3 292 662	3 292 662	0	3 292 662	3 292 662
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	362 924	19 755 970	20 118 894	362 924	19 755 970	20 118 894

P185 T2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant à +362 924 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité. Les crédits de titre 2 du programme 185 n'ont été impactés par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2023.

P185 HT2

La réserve de précaution initiale du programme s'élevait à 16 463 308 € hors titre 2 en AE et en CP.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	53,25	79,11	0,00	58,06	-21,05
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	69,95	70,27	0,00	69,19	-1,08
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	526,31	545,74	0,00	547,74	+2,00
1105 – Agents de droit local	0,00	88,82	96,88	0,00	88,89	-7,99
Total	0,00	738,33	792,00	0,00	763,88	-28,12

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+4,81	+5,14	-0,33
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-0,76	-2,38	+1,62
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	-0,01	+21,44	+15,97	+5,47
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	+0,07	-2,72	+2,79
Total	0,00	0,00	-0,01	+25,56	+16,01	+9,55

La consommation du programme 185 s'établit au total à 764 ETPT pour une dotation de 792 ETPT (soit 96,45 %).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	15,00	4,00	7,83	12,26	0,00	7,00	-2,74	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	22,00	0,00	7,92	23,43	0,00	7,40	+1,43	+2,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	205,13	0,00	7,31	224,96	0,00	7,52	+19,83	0,00
1105 – Agents de droit local	17,00	0,00	8,41	18,59	0,00	7,00	+1,59	0,00
Total	259,13	4,00		279,24	0,00		+20,11	+2,00

Le schéma d'emplois du MEAE s'élève à +107 ETP dont +20 ETP sur le programme 185 contre +2 ETP prévu dans le PLF 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cybersécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	79,00	58,06	0,00	0,00	0,00	+4,81	+5,14	-0,33
Services à l'étranger	167,00	158,08	0,00	0,00	0,00	-0,69	-5,10	+4,41
Autres	546,00	547,74	0,00	0,00	-0,01	+21,44	+15,97	+5,47
Total	792,00	763,88	0,00	0,00	-0,01	+25,56	+16,01	+9,55

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	55,29
Services à l'étranger	+2,00	158,87
Autres	0,00	556,19
Total	+2,00	770,35

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	792,00	763,88
Total	792,00	763,88
Transferts en gestion		0,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale.

Le programme 185 compte 81,1 % d'agents contractuels (hors agents de droit local) exerçant majoritairement leurs fonctions dans des métiers pour lesquels il n'existe pas de filière organisée au sein de la fonction publique.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Au 31 décembre 2023, le MEAE n'accueillait aucun apprenti sur le programme 185.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	56 773 669	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 902 720	12 635 518	13 697 575
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 480 650	8 850 958	9 073 714
– Civils (y.c. ATI)	8 422 222	8 789 163	9 013 837
– Militaires	58 427	61 795	59 878
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 422 070	3 784 560	4 623 860
Prestations sociales et allocations diverses	577 721	803 927	1 095 953
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	70 254 110	72 584 671	78 301 330
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	61 773 460	63 733 713	69 227 616
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 9 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 60 k€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 est de 0,9 M€ pour 30 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	61,69
Exécution 2022 hors CAS Pensions	61,77
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	2,13
EAP schéma d'emplois 2022	0,58
Schéma d'emplois 2023	1,55
Mesures catégorielles	1,31
Mesures générales	0,19
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,18
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,27
GVT positif	0,35
GVT négatif	-0,08
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,10
Indemnisation des jours de CET	0,10
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	3,55
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,52
Autres variations	3,03
Total	69,23

Le socle d'exécution 2022 hors CAS « Pensions » du programme 185 à hauteur de 61,77 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps (CET) pour un total de -0,08 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +2,13 M€ dont +0,58 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +1,55 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +1,31 M€.

Les mesures générales s'élèvent à +0,19 M€. Elles se décomposent comme suit :

- +5 195 € versées à 5 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat GIPA – décret n° 2008539 du 6 juin 2008) ;
- +0,18 M€ au titre de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est exécuté à hauteur de +0,27 M€ soit 0,43 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ». Il se décompose entre le GVT positif exécuté à hauteur de +0,35 M€ (soit +0,56 % de la masse salariale hors CAS « Pensions », compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -0,08 M€ (soit -0,12 % de la masse salariale).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 0,10 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 3,55 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 0,52 M€ ;
- La ligne Autres variations exécutée à hauteur de 3,03 M€ regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS « Pensions », notamment les effets de l'inflation sur la rémunération des personnels expatriés.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	69 439	70 140	70 841	34 719	35 070	35 421
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	146 769	148 251	149 734	38 160	38 545	38 931
1103 – CDD et volontaires internationaux	77 064	77 842	78 620	38 532	38 921	39 310
1105 – Agents de droit local	47 075	47 551	48 026	40 485	40 894	41 303

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires et CDI en administration centrale) et G2 (Titulaires et CDI dans le réseau) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux déclarés en PLF 2023 en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						432 295	648 443
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	09-2022	8	30 240	45 360
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1	Tous	09-2022	8	990	1 485
Valorisation des fonctions d'expertise	1	G1	Tous	09-2022	8	6 960	10 440
Réforme des astreintes et interventions	25	G1	Tous	09-2022	8	1 450	2 175
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations entre agents titulaires et	532	G3	Tous	09-2022	8	392 655	588 983

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
contractuels affectés à l'étranger (fonctions cœur)							
Mesures statutaires						58 618	58 618
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC		G1/G2	A	01-2023	12	958	958
Fluidification du déroulement des carrières	71	G1/G2	Tous	01-2023	12	57 660	57 660
Mesures indemnitaires						814 881	819 859
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	1	G2	B	09-2023	4	2 489	7 467
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	4	G3	Tous	01-2023	12	8 504	8 504
Mesures en faveur des agents de droit local	29	G5	Tous	01-2023	12	60 000	60 000
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	43	G3	Tous	01-2023	12	207 005	207 005
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	47	G3	Tous	01-2023	12	69 483	69 483
Mesures en faveur des volontaires internationaux	155	G3	Tous	01-2023	12	467 400	467 400
Total						1 305 794	1 526 920

En 2023, le montant exécuté des mesures catégorielles est de +1,3 M€ sur le programme 185, et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie ;
- la fluidification du déroulement des carrières.

Le coût de ces mesures s'élève à +10 M€ sur le périmètre ministériel, dont +7,1 M€ pour la mission Action extérieure de l'État.

DEPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 665 709 300	CP ouverts en 2023 * (P1) 665 763 624
AE engagées en 2023 (E2) 664 130 023	CP consommés en 2023 (P2) 662 406 935
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 268 009
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 579 277	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 662 138 926

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 268 009				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 268 009	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 268 009	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2023 (E2) 664 130 023	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 662 138 926	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 1 991 097
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 991 097
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 991 097
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 s'établissent à 1 991 097 €, dont 35 652,36 € de restes et charges à payer :

Le montant total des charges à payer et dettes fournisseurs est de 35 266,76 € (CP uniquement). Il correspond principalement à des charges à payer de la DGM composées essentiellement des dépôts de facture tardifs, notamment :

- > 13 606,80 € correspondant à la création de sites pour sommet et le festival de la Francophonie ;
- > 4 774,72 € concerne des EJ pour diverses prestations dans le cadre de réunions diverses des directions dont les factures ne sont pas déposées à ce jour ;
- > 7 731,08 € concerne deux prestations fournies dans le cadre de la conférence de l'AFNU, organisée le 05/12 dans le cadre des 75 ans de la DUDH (PR) ;
- > 3 517,43 € (EJ CONVIVIO du mois de décembre) ;
- > 1 955,33 € pour le stockage de matériel à expédier – mois de décembre (EJ BOLLORE) ;
- > 3 681,40 € pour des frais lors de réunions organisées début décembre (EJ MANPOWER, LENI et OCDE).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 385,60 € (CP uniquement) et correspond à des remboursements au profit d'agents en flux 4.

Justification par action

ACTION

01 – Appui au réseau

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau		42 345 662 41 309 016	42 345 662 41 309 016		42 345 662 41 365 675	42 345 662 41 365 675

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	42 345 662	41 309 024	41 275 421
CP	42 345 662	41 365 689	41 333 911

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 345 662	40 545 454	42 345 662	40 609 714
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 345 662	40 545 454	42 345 662	40 609 714
Titre 6 : Dépenses d'intervention		763 461		755 861
Transferts aux ménages		13 687		13 687
Transferts aux entreprises		155 811		155 811
Transferts aux autres collectivités		593 963		586 363
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		100		100
Prêts et avances		100		100
Total	42 345 662	41 309 016	42 345 662	41 365 675

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 479 975	2 940 005	2 914 075
CP	2 479 975	3 004 370	2 980 165

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement des services de coopération et d'action culturelle des ambassades (hors frais de tournées et de représentation des services de coopération et d'action culturelle) et de l'administration centrale (communication, évaluation, informatique, frais de justice, frais de missions et de représentation).

La consommation traduit une évolution en hausse liée à la dynamique désormais définitivement engagée de reprise des activités de coopération et de représentation et à l'augmentation du coût des transports aériens dans un contexte inflationniste.

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	36 258 487	36 353 003	36 353 003
CP	36 258 487	36 353 003	36 353 003

Les dotations de fonctionnement

Attribuées à l'ensemble des établissements à autonomie financières (EAF) pluridisciplinaires, les dotations de fonctionnement contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements (76 %), principalement générée par les recettes propres.

Le montant de 36,35 M€ inclut les dotations programmées par les services de coopération, les versements effectués sur attributions de produit et fonds de concours et les crédits accordés par l'administration centrale (mesures salariales en faveur des agents de droit local des instituts français, projet « Instituts verts »).

Les attributions de produits (ADP)

Les recettes locatives générées par les EAF leur sont automatiquement reversées à hauteur de 80 % sous forme de délégations mensuelles. Les 20 % restants sont constitués en un fonds de solidarité qui permet à la Direction générale de la mondialisation (DGM) d'apporter ponctuellement un appui financier aux établissements qui se trouvent en difficulté et/ou qui ne disposent pas de recettes locatives.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide financière les instituts français de Jérusalem (60 000 € à destination de l'antenne Romain Gary), de Jordanie (45 000 €) ou encore d'Ukraine (34 650 €).

Appui logistique

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 607 200	2 008 596	2 008 343
CP	1 607 200	2 000 996	2 000 743

Ces crédits concernent les dépenses logistiques liées à l'organisation et à la mise en œuvre des projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes diplomatiques. Six postes ont reçu 428 270 € sur fonds de concours ou attributions de produits mais n'ont consommé que 256 141 €.

Les crédits consommés intègrent notamment l'enveloppe de 350 000 € dédiée aux IFCA.

S'inscrivant dans le cadre d'un renforcement de la coopération franco-allemande, la création d'instituts culturels franco-allemands (IFCA) constitue l'un des 15 projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019). Après l'inauguration des Instituts culturels franco-allemands de Palerme, Atlanta et Ramallah en 2022, l'ICFA d'Erbil a fait l'objet d'un événement symbolique de pose de la première pierre le 22 janvier 2023, à l'occasion du 60e anniversaire du traité de l'Élysée. Les autres ICFA poursuivent leurs efforts (création d'EAF, travaux préparatoires à une colocalisation, mise en place d'une programmation d'événements culturels communs) en vue d'une inauguration future.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

Transferts aux ménages

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (13 687 € en AE=CP).

Transferts aux entreprises

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie (155 811 € en AE=CP) concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (130 587 € en AE=CP), une dotation de fonctionnement aux EAF (23 582 € en AE=CP) et d'autres dépenses de fonctionnement (1 642 € en AE=CP).

Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie (593 962 € en AE et 586 362 € en CP) concernent des dotations de fonctionnement aux EAF (167 551 € en AE=CP) et des dépenses d'appui logistique (411 471 € en AE et 403 871 € en CP) et d'animation de réseau (14 940 € en AE=CP) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1.

Prêts et avances

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (100 € en AE=CP).

Dépenses de fonctionnement (autres)

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne les autres crédits d'intervention des directions et des postes (7 420 € en AE=CP).

ACTION**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 410 439 71 062 369	68 410 439 71 062 369		68 410 439 70 858 974	68 410 439 70 858 974

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	68 410 439	71 062 395	72 158 863
CP	68 410 439	70 859 000	71 955 468

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 143 609	28 267 161	28 144 401
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 183 059		1 183 851
Subventions pour charges de service public	28 267 161	26 960 550	28 267 161	26 960 550
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 143 278	42 918 761	40 143 278	42 714 573
Transferts aux ménages	6 687 720	4 839 797	6 687 720	4 839 797
Transferts aux entreprises		3 011 877		3 011 877
Transferts aux collectivités territoriales		14 000		14 000
Transferts aux autres collectivités	33 455 558	35 053 087	33 455 558	34 848 899
Total	68 410 439	71 062 369	68 410 439	70 858 974

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (19 504 423 € en CP)

Le **Plan pour la langue française et le plurilinguisme** présenté par le Président de la République le 20 mars 2018 demeure, en 2023, la feuille de route pour renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française. Outre les administrations parties prenantes de ce plan interministériel (culture, éducation nationale et jeunesse, enseignement supérieur et recherche), sa mise en œuvre implique d'autres acteurs (OIF, AUF, CONFEMEN, UNESCO), dont les programmes ou dispositifs ont pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages en renforçant les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants.

Les actions du réseau de coopération et d'action culturelle dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1/ Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

Le réseau de coopération et d'action culturelle, à travers les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), les

Instituts français et Alliances françaises a poursuivi son action pour développer un enseignement francophone de qualité dans le monde et soutenir les systèmes éducatifs, en particulier à travers la formation linguistique et/ou pédagogique des enseignants.

En 2023, 56 000 enseignants exerçant dans les systèmes éducatifs locaux ont ainsi été formés dans le cadre d'actions de coopération bilatérale en éducation menées par les postes diplomatiques.

Le soutien renouvelé à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a notamment permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour ; un appui financier a également été apporté pour le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris.

2/ Répondre à la demande d'éducation française et en français

Le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi son développement et scolarise à la rentrée 2023 plus de 390 000 élèves dans 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

Toutefois, outre le retard lié à la pandémie en 2020-2021, les crises multiples en Afrique de l'Ouest ont lourdement impacté les établissements, générant une perte de près de 1 000 élèves. A l'inverse, la zone Asie présente un taux de croissance encourageant de 4,3 %.

A la suite des consultations pour l'enseignement français à l'étranger conduites en 2023, 11 pays prioritaires ont été identifiés et constituent des pays pilotes pour le développement du réseau : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal.

En partenariat étroit avec le Ministère et les postes diplomatiques, le service de l'appui et du développement du réseau (SADR) de l'AEFE a initié une stratégie d'impulsion et de structuration afin de définir les possibles perspectives de développement du réseau d'enseignement français à l'étranger (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation). L'Inde a été identifié comme pays pilote en la matière.

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau . Elle a ainsi finalisé, en 2023, la mise en place des 16 instituts régionaux de formation (IRF), offrant la possibilité à l'ensemble des enseignants du réseau – et notamment aux personnels recrutés localement - de bénéficier d'une offre de formation, renouvelée, adaptée et de qualité.

Enfin, la croissance du réseau d'établissements labellisés LabelFrancEducation s'est poursuivie, avec 652 établissements ou filières bilingues labélisées LabelFrancEducation dans 63 pays. L'objectif quantitatif fixé par le Président étant dépassé, les postes diplomatiques ont œuvré, en parallèle au renforcement qualitatif et à la structuration de ces filières bilingues labellisées.

3/ Promouvoir la langue française

Afin de promouvoir le plurilinguisme au sein des institutions européennes, le ministère a poursuivi la trajectoire de montée en puissance du programme *Millefeuille* destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens et poursuivi, en lien avec les postes diplomatiques, son action pour le renforcement des usages numériques au service de la promotion et de l'enseignement du français.

Dans le cadre du développement de l'offre numérique de français, une réflexion, initiée avec les membres du comité de pilotage de la plateforme France Éducation (FRED), a conclu à l'opportunité d'une reprise des missions de FRED par Lumni Enseignement, plateforme éducative numérique de l'audiovisuel public, relevant du ministère de

l'éducation nationale et dont la gestion est confiée à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La transition sera opérationnelle en 2024.

Pour mémoire, la plateforme FRED (France Éducation), lancée en octobre 2019, a pour double objectif d'accompagner les professeurs/formateurs de français à l'étranger en mettant à disposition des ressources scolaires et de promouvoir la langue française auprès de futurs nouveaux apprenants.

Enfin, différentes actions dans le domaine de la langue française et de la diversité linguistique ont été mises en œuvre à l'initiative des EAF (cf. infra – dotations pour opérations aux EAF) ou plus directement des postes diplomatiques :

► au **Brésil**, l'organisation des rencontres régionales *Franmobe* en mars 2023 a permis de déployer le programme du même nom en Amérique latine suivant trois volets (organisation d'un séminaire de formation d'enseignants ; lancement d'une communauté d'échanges de pratiques *Franmobe*, grâce à la mise en place d'outils collaboratifs ; tenue d'un séminaire scientifique présentant les résultats de la recherche en matière de didactique des langues). Pour mémoire, le programme *Franmobe*, mis en œuvre au Brésil depuis 2020, vise à optimiser les chances de réussite des projets étudiants de mobilité vers la France grâce à un accompagnement personnalisé ;

► pour moderniser l'enseignement du français dans les filières bilingues et renforcer leur attractivité, le poste au **Vietnam** a mis en place des « Ateliers France », moments d'apprentissage et d'échanges en français autour de thématiques culturelles et socio-économiques auprès des élèves de filières bilingues et animés par des professionnels francophones. Un site internet disponible sur tout le territoire vietnamien a été mis en place et propose des ressources pédagogiques gratuites à destination des élèves, des enseignants et des familles ;

► enfin, en accompagnement des publics en proie à l'insécurité linguistique et/ou numérique dans l'espace francophone, une première formation BELC s'est tenue à la Cité internationale de Villers-Cotterêts, portée par le Centre des monuments nationaux, France Éducation International et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. Celle-ci a rassemblé 50 acteurs des métiers du français de France métropolitaine, des Outre-Mer (La Réunion), d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Mali, Maurice) et d'Europe (Belgique, Luxembourg) réunis en dialogue d'expertise pour constituer des outils collectifs au service de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans l'espace francophone.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (52 451 045 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelles du Ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC). Afin d'accompagner les projets en ce domaine, les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) s'appuient sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France mais également sur les Instituts français et les Alliances françaises, ou peuvent encore faire le choix d'établir des partenariats directement avec des acteurs locaux ou français.

Objectif essentiel de la diplomatie d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain, la promotion internationale des **industries culturelles et créatives (ICC)** a été renforcée avec l'objectif de favoriser une implication pérenne de l'ensemble du réseau culturel et des opérateurs au service des professionnels des ICC. De nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour en 2023 (cf. infra).

Dans le domaine du **débat d'idées**, le programme *Notre Futur – Dialogues Afrique-Europe* s'est poursuivi à Alger (février 2023) et à l'Île Maurice (novembre 2023) ; à l'automne 2023, l'Institut français a lancé le programme *Face à la guerre – Dialogues européens* dans le contexte du conflit en Ukraine.

En matière d'édition, l'action du Bureau international de **l'édition française** (BIEF) a permis une présence française aux marchés de New Delhi et Mexico. En matière de **musique**, le Centre national de la musique a organisé la venue d'artistes français à des showcases, marchés ou camps d'écriture.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire français pour les postes prioritaires ciblés en 2023 a été renforcée grâce à l'action d'Unifrance permettant de faire connaître dans ces pays la qualité de l'écosystème de production français (à travers par exemple le Panorama du cinéma français en Chine ou le French Drama Festival en Corée du Sud).

Enfin, dans le cadre de la reprise de la programmation des **saisons culturelles**, 2023 a été consacrée à la préparation de la Saison de la Lituanie en France en 2024 et de la saison croisée France-Brésil de 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 881 449 € en AE et 882 241 € en CP.

Crédits bourses : 4 188 € (AE=CP).

Subventions aux alliances françaises : 44 180 € (AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 253 251 € (AE=CP).

Subvention pour charges de service public

Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	28 267 161	26 960 550	26 960 550
CP	28 267 161	26 960 550	26 960 550

Sur l'exercice 2023, la SCSP de l'IF s'est élevée à 26 960 550 € (AE=CP). Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses et stagiaires FLE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	4 225 211	2 826 898	3 809 874
CP	4 225 211	2 826 898	3 809 874

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses et stagiaires FLE exécutés à hauteur de 3 809 874 € (AE=CP), 2 877 787 € (AE=CP) ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français, 73 917 € (AE=CP) au titre des stagiaires FLE et 858 170 € (AE=CP) au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative ou culturelle ou à des appuis financiers à des programmes de mobilité.

La mise en place du programme « Urgence FLE Ukraine », finalement imputé sur le programme 209, a permis de financer 346 bourses dès janvier 2023, ces bourses de stage FLE ayant vocation à donner la possibilité aux Ukrainiens réfugiés en France ne disposant pas d'un niveau de français suffisant, d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires en vue de leur entrée à l'université à la rentrée académique de septembre 2023.

Échanges d'expertises

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 462 509	1 211 200	1 211 200
CP	2 462 509	1 211 200	1 211 200

Les échanges d'expertise effectués en 2023 couvrent à la fois le domaine culturel, très majoritaire, à hauteur de 1 461 394 € (AE=CP) et le domaine du français soit 1 001 116 € (AE=CP).

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

3 744 314 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en transferts aux ménages.

Crédits bourses

116 943 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 63 et 64.

Dotations pour opérations aux EAF

144 072 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 61 et 62.

Subventions aux alliances françaises locales

42 142 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 61 et 62.

Transferts aux entreprises

Les dépenses de cette rubrique (3 011 883 € en AE=CP) correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

Transferts aux collectivités territoriales

La consommation de 14 000 € en AE=CP par erreur sur cette catégorie correspond à des bourses.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 792 355	14 264 954	14 075 594
CP	11 792 355	14 264 954	14 075 594

Les dotations pour opérations aux EAF sur l'action se répartissent à 35 % pour le français, dont la coopération linguistique et éducative et à 65 % pour des actions culturelles. Les crédits délégués aux postes au titre de la transformation numérique sont également imputés sur ces activités.

Que ce soit dans le domaine de la **langue française et de la diversité linguistique** ou en matière de **coopération culturelle**, les EAF sont très largement mis à contribution. On citera, à titre d'exemple, les initiatives suivantes :

► afin de promouvoir le français comme langue d'opportunité pour l'employabilité, l'Institut français d'**Italie** a renforcé la formation des enseignants des filières techniques et professionnelles italiennes, notamment dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Les élèves inscrits dans ces filières professionnelles ont également eu la possibilité de passer gratuitement des diplômes de français professionnel (DFP) ;

► avec l'objectif de valoriser la culture numérique française auprès de la jeunesse chinoise, l'Institut français de **Chine** a, dans le cadre d'une campagne de communication, renforcé la visibilité d'influenceurs français de renom sur les plateformes chinoises. Cette campagne d'influence s'articule autour de l'utilisation de canaux non-officiels, avec une communication de consommateur à consommateur, plus directe et pertinente, permettant d'atteindre un public peu réceptif aux messages provenant d'interlocuteurs institutionnels ;

► enfin, dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, de nombreuses actions de promotion de la langue en lien avec le sport ont été mises en place par les EAF. En **République démocratique du Congo**, l'Institut français a ainsi proposé des formations de renforcement des compétences linguistiques auprès des journalistes sportifs, dans la lignée des Jeux de la Francophonie à Kinshasa.

► lancée en 2020 par l'Ambassade de France et l'Institut français d'**Afrique du Sud** (IFAS), coconstruite avec le gouvernement et des partenaires sud-africains, la plateforme numérique *IQOQO* permet de cartographier les secteurs ICC identifiés comme porteurs en Afrique du Sud (mode, musées, l'animation, jeux vidéo, réalité virtuelle, cinéma, architecture, design (mobilier), galeries/foires, marché de l'art). Initiative inédite en ce domaine en Afrique du Sud, cette nouvelle ressource doit permettre de contribuer au dialogue interdisciplinaire et aux projets multi partenariaux. L'objectif est également de favoriser les synergies entre l'Afrique du Sud et la France et l'Europe comme partenaire majeur de l'innovation, du développement de compétences et de la créativité sud-africaine à l'ère numérique ;

► en **Belgique**, *France XR showcase* a pour objectif de favoriser les échanges (keynote, table ronde, pitch, rencontre B2B) et les projets de collaboration entre acteurs des cultures numériques et des institutions culturelles et patrimoniales mettant en exergue les enjeux de développement des publics et de diversification de l'offre via les technologies émergentes (métavers, web3, NFT, jeu vidéo).

Itinérant, ce projet s'est invité à l'imprimerie de la Banque nationale de Bruxelles, en partenariat avec l'incubateur Pali Pali puis dans la Grand Poste de Liège (l'un des plus grands incubateurs de Belgique consacré aux ICC et aux entrepreneurs culturels) avant de rejoindre le KIKK festival à Namur, dédié aux cultures numériques et rassemblant plus de 15 000 visiteurs par an ;

► afin de renforcer sa visibilité dans un pays, l'**Inde** - qui représente le second plus grand marché éditorial au monde - et promouvoir la langue française (2^e langue étrangère la plus traduite après l'allemand), la France a financé la mise en place d'un pavillon de 285 m² à l'édition 2023 de la *New Delhi World Book Fair* avec la venue d'une vingtaine d'auteurs ou éditeurs français (dont Annie Ernaux en figure phare de la manifestation).

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et appui aux actions de coordination et de modernisation du réseau des Alliances françaises

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 264 114	600 000	1 221 653
CP	1 264 114	600 000	1 221 653

La disparition de la mission de « Délégué Général » (DG) de la Fondation des Alliances Françaises et la création de « référents Alliances Françaises » au sein des postes diplomatiques en 2018 s'est accompagnée d'une reprise en main par le Ministère de l'enveloppe de coordination dédiée au réseau des alliances, gérée en lien avec les postes diplomatiques.

Doté de 620 000 € (AE=CP) en 2023, le fonds « coordination et nouvelles alliances » a ainsi pour objectif de faire vivre les réseaux locaux d'alliances et d'accompagner leur modernisation (professionnalisation des équipes, mutualisation des compétences et des projets). En 2023, 568 000 € ont été attribués à 58 pays différents, le reliquat de 52 000 € ayant été affecté à la création de nouvelles alliances.

La Fondation des Alliances Françaises (FAF), dont la subvention a été renouvelée en 2023 (600 000 €) a poursuivi sa mission d'animation d'un réseau fort de plus de 800 alliances locales implantées dans 135 pays et sur les cinq continents. (mise en place de groupes de travail autour d'enjeux majeurs - égalité des genres, écoresponsabilité, valorisation de la marque et cadre statutaire - ; organisation du premier séminaire des coordinateurs et coordinatrices d'Alliances Françaises). L'année 2023 a également été marquée par la tenue du Congrès mondial de la Fondation dans le cadre de la célébration des 140 ans des Alliances Françaises

Par ailleurs, le processus d'un rapprochement fonctionnel entre la FAF et l'Institut français Paris (IF) a fait l'objet d'une convention renouvelée en juillet 2023 pour 3 ans, sous l'égide du Ministère. Il vise notamment à donner aux deux réseaux les moyens d'une politique innovante de promotion de la langue française. Ainsi, l'IF porte et met en œuvre l'ensemble des programmes d'appui en direction des Instituts français et des Alliances françaises et associe la Fondation à certaines commissions d'attribution.

Subvention aux alliances françaises locales

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 952 930	6 919 360	6 404 235
CP	5 952 930	6 919 360	6 404 235

Le réseau des alliances françaises -829 alliances françaises Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE - est aujourd'hui le premier réseau culturel international au monde.

Six nouvelles Alliances françaises ont été labellisées et sont en cours de création, dont 4 dans le réseau à l'étranger, à Rzeszów (Pologne), Samarcande (Ouzbékistan), Montréal (Canada), Valledupar (Colombie). L'AF d'Oufa (Russie) a été délabellisée.

En sus de la subvention à la Fondation des alliances françaises (600 000 €) et des crédits alloués à la coordination et à l'appui aux alliances françaises au niveau régional (cf. *supra*), le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'est élevé en 2023 à 7 M€.

Ce montant comprend les crédits dédiés à :

- ▶ la transformation numérique des Alliances françaises ;
- ▶ la sécurisation des Alliances françaises (enveloppe de 480 000 € (AE=CP), montant stable depuis 2020). Les demandes ont émané de 39 postes pour 88 Alliances françaises, avec des montants demandés situés entre 438 € et 49 300 €. Le total des demandes reçues par le ministère s'élève à près de 800 000 €. 36 postes ont bénéficié d'un appui, pour un total de 77 alliances. Ces crédits ont notamment permis l'installation de systèmes de surveillance, de grilles et de murs anti-effractions, d'éclairages extérieurs, de détecteurs de métaux.

Les subventions aux Alliances françaises, tous crédits confondus (dotations des SCAC, dotations dans le cadre d'appels à projet, crédits exceptionnels) se répartissent comme suit :

Amériques 18,9 %

Afrique du Nord et Moyen-Orient 4,6 %

Asie et Océanie 13,5 %
 Afrique et Océan Indien 42,0 %
 Union européenne 13,2 %
 Europe Continentale 7,8 %

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	14 446 159	18 275 245	18 475 757
CP	14 446 159	18 071 850	18 272 362

Les dotations pour « Autres crédits d'intervention des directions et des postes » sur l'action se répartissent à parts égales pour le français et pour les actions culturelles. La sur-exécution constatée par rapport à la LFI – à hauteur respectivement de 40 % (français) et 60 % (culture) - s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion vers les crédits « autres crédits d'intervention » à partir d'autres actions, selon les priorités identifiées et la nature des projets mis en œuvre.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et par les postes diplomatiques, avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chaque canal de mise en œuvre.

Dans le **domaine du français**, les principales subventions versées par le Ministère pour la mise en œuvre du plan pour la langue française et le plurilinguisme en 2023 sont les suivantes :

- ▶ un abondement de 2 M€ du fonds de soutien aux écoles francophones chrétiennes d'Orient en 2023 (dont environ 75 % en faveur du Liban), conformément à l'annonce faite par le Président de la République en 2022 du doublement du fonds (versement de 2 M€ à partir de 2022) ;
- ▶ une subvention de 140 000 € à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) pour des actions visant à valoriser et à accompagner le métier de professeur de français. Cette dotation a permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français en novembre 2023 autour du thème « fières et fiers d'enseigner le français » ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour. Elle a également financé le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

Par ailleurs, le processus de relance de la plateforme France Éducation (FRED) est amorcé et doit désormais entrer dans sa phase opérationnelle (cf. supra).

Dans le **domaine de la coopération culturelle**, les principales subventions versées par le Ministère sont les suivantes :

- ▶ nourrissant les potentialités des ICC françaises à l'export, le programme **franco-brésilien** de co-création en musiques actuelles représente, avec sa 2^e édition en 2023, une coopération musicale réussie axée sur le renforcement des liens professionnels entre filières françaises et brésiliennes. Mené en partenariat avec la *Semana Internacional de Música* (SIM) de São Paulo et le MaMA Festival, ce programme invite des artistes des deux côtés de l'Atlantique à postuler pour une résidence de création en ligne et un programme d'accompagnement à l'export de six mois, enrichis de rencontres avec des professionnels. Trois artistes brésiliens et trois artistes français ont été sélectionnés afin de collaborer en duos et avec l'objectif de créer et d'enregistrer ensemble un titre. Dans une logique de soutien aux artistes émergents, le programme a eu un réel impact sur la notoriété des artistes participants dans le pays du partenaire ;
- ▶ s'inscrivant dans une politique de soutien à l'émergence de la scène cinématographique émirienne (et plus particulièrement à son cinéma d'auteur), le projet *Yallah french Pitch* défini dans la continuité du *Yallah French Cinéma* représente un véritable enjeu d'influence dans un pays jeune comme les **Émirats arabes unis**, où la construction d'une identité peut également passer par les vecteurs culturels, et notamment le cinéma. L'objectif de

ce programme est double : assurer un accompagnement artistique auprès des réalisateurs émiriens et promouvoir le développement des projets émiriens, sous forme notamment d'ateliers de rencontres entre professionnels basés aux EAU et professionnels français dans le but de faire naître des coproductions entre les deux pays ;

► vitrine des savoir-faire français et australiens, le Festival d'animation Anim'Action s'est déroulé sur quatre villes d'**Australie** (Sydney, Brisbane, Adelaïde et Melbourne) avec, dans chaque ville, des projections de six long-métrages d'animation dont quatre français, quatre sélections de courts-métrages issus de la sélection au Festival International d'Animation d'Annecy ainsi que deux séances spéciales mettant à l'honneur de jeunes réalisateurs primés pour leurs courts-métrages. L'University of Technology of Sydney (UTS), l'Université de Flinders à Brisbane et l'école d'animation de la Griffith Film School à Adelaïde ont accueilli des journées professionnelles mettant en relation étudiants et professionnels de l'animation.

ACTION

03 – Objectifs de développement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 350 343	1 615 958	1 615 958
CP	2 350 343	1 615 958	1 615 958

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 694		5 694
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 694		5 694
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 350 342	1 610 265	2 350 342	1 610 265
Transferts aux ménages	2 044 427	1 266 692	2 044 427	1 266 692
Transferts aux entreprises		3 548		3 548
Transferts aux autres collectivités	305 915	340 025	305 915	340 025
Total	2 350 342	1 615 959	2 350 342	1 615 959

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

5 695 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en dépenses de fonctionnement (compte 31).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménagesBourses

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	800 000	653 262	653 262
CP	800 000	653 262	653 262

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre via l'opérateur Campus France.

Échanges d'expertise

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 244 427	612 000	612 000
CP	1 244 427	612 000	612 000

Cette rubrique concerne les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est imputable à la reprise moins rapide que prévue des mobilités de missionnaires et d'invités ainsi qu'aux aléas nationaux ou internationaux, politiques et économiques (instabilités politiques/conflits, contexte inflationniste, coût accru du transport aérien...).

Autres crédits d'intervention et des postes

1430 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention et des postes

3 547 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62.

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	0	292 775	298 470
CP	0	292 775	298 470

Ces dépenses correspondent aux versements de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	305 915	52 226	52 226
CP	305 915	52 226	52 226

Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et la mise en œuvre par les EAF d'initiatives locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales... Des actions ont ainsi été menées en Libye (soutien aux dynamiques de la société civile et à la transparence), en Slovaquie (appui aux débats d'idées) et en Pologne (mise en œuvre de la feuille de route dédiée aux populations déplacées – lutte contre les manipulations de l'information ; inclusion/égalité).

ACTION

04 – Enseignement supérieur et recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 157 003 98 792 856	101 157 003 98 792 856		101 157 003 98 821 388	101 157 003 98 821 388

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	101 157 003	98 792 871	97 697 776
CP	101 157 003	98 821 403	96 726 308

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 298 410	8 705 983	8 327 693
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	4 917 556	5 235 644	4 946 839
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 380 854	3 470 339	3 380 854
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 451 020	90 494 446	92 451 020	90 493 696
Transferts aux ménages	69 004 864	65 122 103	69 004 864	65 122 103
Transferts aux entreprises		603 760		603 760
Transferts aux autres collectivités	23 446 156	24 768 583	23 446 156	24 767 833
Total	101 157 003	98 792 856	101 157 003	98 821 388

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est l'un des axes de notre diplomatie d'influence, décliné en deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire et scientifique de la France et l'insertion de notre dispositif de recherche dans les réseaux internationaux de pointe afin de mieux préparer la réponse aux défis globaux.

1/ Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

La stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France *Bienvenue en France*, définie en 2018 et qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 demeure la feuille de route en 2023 de la politique d'attractivité universitaire et scientifique, avec le nombre record de 400 000 étudiants internationaux accueillis en France à la rentrée 2022.

La consommation des bourses sur l'ensemble du programme, a atteint, en 2023 un montant de 64,1 M€ avec un nombre de boursiers en gestion en hausse de 4,8 % (soit un total de 11 617 boursiers). Cette augmentation du nombre de bourses est principalement portée par une hausse significative des bourses de courte durée, et en particulier, des bourses de stage (au nombre de 3173, soit 27 % du nombre de bourses, en hausse de 24 % sur 2022). Les bourses d'études (au nombre de 8 444) demeurent néanmoins une priorité de notre politique de renforcement des mobilités étudiantes.

a/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

Les crédits alloués en 2023 ont permis de :

- poursuivre la dynamique identifiée dans la zone indopacifique (+9 % de budget consacré aux bourses dans la zone Asie-Océanie par rapport à 2022, pour atteindre 9,8 M€, soit la deuxième région bénéficiaire de bourses) ;
- mettre en place un programme de bourses de mobilités croisées Afrique ; la proportion des boursiers en provenance de l'Afrique/Océan Indien est en légère augmentation, atteignant son niveau le plus haut depuis 5 ans (24 %) ;
- enfin de lancer la deuxième édition du programme pour étudiants européens *France Excellence Europa* (52 lauréats dans 22 pays de l'UE avec 310 candidats en 2023). Parallèlement, des actions ciblées pour faire face aux crises ont également pu être mises en œuvre avec, par exemple, la prolongation du programme FLE pour les étudiants ukrainiens, abondé de 1,2 M€ pour 2023 depuis le programme 2019.

Fin 2023, 69 postes diplomatiques et 310 établissements d'enseignement supérieur étaient rattachés à la plateforme « Études en France » (EEF), soit une couverture à 95 % du volume des mobilités d'étudiants soumis à visa. La première étape de l'interfaçage entre les plateformes « France-Visa » et EEF a ainsi permis une meilleure coordination des services en charge de la chaîne de l'accueil. Trois cent mille dossiers ont été créés durant la campagne 2021-2022, représentant un million de vœux de formation.

b/ Le développement de notre offre universitaire à l'international

Le développement de notre offre universitaire à l'international serait incomplet sans une active politique de suivi des anciens étudiants et d'évaluation qualitative de nos prestations d'accueil et d'accompagnement. Deux axes de travail se sont ainsi imposés :

- accompagner la montée en puissance de la plateforme *France Alumni*
Instrument simple et efficace, la plateforme *France Alumni* regroupe 376 000 membres dans 134 pays. Sa montée en puissance implique une action plus systématique en direction des étudiants internationaux ayant étudié en

France ou suivi un enseignement français, futurs *alumni*, qui ont vocation à devenir des relais d'influence au bénéfice des postes diplomatiques et des entreprises françaises.

La première opération mondiale *France Alumni Day* s'est déroulée, sous l'égide de la Ministre Catherine Colonna, du 13 au 28 mai 2023. En France, l'événement-phare, qui s'est tenu au Quai d'Orsay le 23 mai en présence du Ministre délégué Olivier Becht, a rassemblé 300 participants. Au total, 214 événements ont été organisés dans 91 pays, dont 44 ont bénéficié d'une subvention du Ministère dans le cadre d'un appel à projets;

► initier une démarche d'évaluation de la qualité de la politique d'accueil des étudiants étrangers. En 2023, le lancement du premier baromètre de satisfaction des services rendus par Campus France auprès des postes diplomatiques comme des étudiants boursiers répond ainsi à l'objectif de faciliter le pilotage de cet opérateur.

Au nombre des points saillants du baromètre 2023 (4 701 personnes ont répondu au questionnaire, parmi lesquelles 3 858 bénéficiaires d'une bourse), on retiendra les chiffres suivants :

> 66 % des postes diplomatiques sont satisfaits des services rendus par Campus France pour la mise en œuvre des bourses ;

> plus de 80 % des boursiers expriment leur satisfaction en ce qui concerne l'organisation de leur voyage en avion ou en train, l'éventail des activités proposées ou encore la mise à disposition d'un logement ;

> plus de 90 % des bénéficiaires d'une mission ou invitation et de mobilités dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien (PHC) se déclarent satisfaits ;

Deux prestations mériteraient néanmoins d'être améliorées : la connaissance du réseau *France Alumni* et le compte-rendu de formation des boursiers.

2/ Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires.

Parallèlement aux Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE), la diplomatie scientifique française s'appuie également sur les partenariats Hubert Curien (PHC), lesquels visent à initier de nouveaux partenariats scientifiques entre des équipes françaises et étrangères en favorisant la mobilité des jeunes chercheurs et les partenariats.

1102 projets dans le cadre d'une soixantaine de PHC ont ainsi été soutenus en 2023 pour un montant de 6,2 M€, les plus importants en volume étant le Brésil, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Irlande. 2 455 mobilités ont été financées dans le cadre de ces projets, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022 et de 35 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019 (3 760). Cette situation s'explique à la fois par le surenchérissement des prix de transport aérien, par l'absence d'effet visible, à ce stade, de la reprise des mobilités depuis la zone asiatique, plus longuement touchée par les mesures restrictives de déplacements liées à la pandémie de covid, enfin par l'émergence de plusieurs zones de tension géopolitique (Russie, Israël/Palestine) qui affectent directement les mobilités de chercheurs. Il est à noter néanmoins que ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de mobilités effectuées dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France.

Par ailleurs, les PHC ayant vocation à être des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, notamment à l'échelle européenne, plusieurs formations ont ainsi été organisées en 2023 en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser des synergies entre les outils de financement bilatéraux et outils européens, avec l'objectif de consolidation d'un Espace Européen de la Recherche.

Ainsi, l'élargissement du périmètre du PHC régional « Danube » (Autriche, République Tchèque, Serbie, Slovaquie), qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie française pour les Balkans occidentaux (2019) a permis de mettre en relation les chercheurs de la zone avec des chercheurs français, en capitalisant sur des coopérations préexistantes en Europe centrale. L'appel à projets 2023 a permis de recueillir 12 propositions de projets franco-balkaniques.

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, au regard de la montée en puissance de nouveaux pays sur ce segment de coopération (États-Unis, Chine, Japon), l'année 2023 a confirmé la reprise des activités sur le terrain : 167 missions archéologiques françaises établies dans 75 pays hôtes ont ainsi été soutenues par le Ministère avec un budget de 1,8 M€ alloué à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger.

De nouvelles coopérations archéologiques ont été initiées dans la zone Indopacifique (création de quatre nouvelles missions au Népal, Philippines, en Thaïlande et au Vanuatu), dans la région Afrique et océan Indien (déploiement de deux nouvelles missions à Madagascar et en Angola) mais également en Bolivie, au Guatemala, en Tunisie, en Israël et au Liban.

Par ailleurs, dans le cadre d'une coopération patrimoniale attestant de la place de la France dans les politiques de mise en valeur du patrimoine, d'attractivité touristique et d'appropriation citoyenne, il est à noter que des outils particuliers tels que les Fonds de solidarité pour des projets innovants (FSPI) peuvent opportunément être adossés à des missions archéologiques. C'est ainsi le cas en Arménie, pays dans lequel un FSPI en cours a pour objectif la valorisation de la forteresse d'Érebouni, par ailleurs site de fouilles françaises soutenues par la commission consultative des recherches archéologiques du Ministère.

Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue un point d'appui précieux pour de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du Fonds Équipe France (FEF) « Le numérique au service du patrimoine nigérian : protection, formation, diffusion » piloté par l'institut français de recherche en Afrique (IFRA Ibadan) ou encore du FEF-R en vue de la reconstitution de l'escalier du temple de Zeus à Jerash piloté en Jordanie par l'institut français du Proche-Orient (IFPO).

État co-fondateur de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), la France a versé en 2023 la deuxième part de sa contribution à ce fonds, soit 10 M\$ correspondant à 9,2 M€ (le P185 du Ministère ayant rassemblé l'ensemble des contributions interministérielles). Entre 2017 et 2023, l'ALIPH a ainsi mené plus de 430 projets dans 35 pays et financé six plans d'urgence dans un contexte de crise (en particulier en Ukraine, pays pour lequel l'ALIPH est parvenue à mobiliser 4 M€ de fonds européens pour son plan d'action de protection du patrimoine ukrainien).

Enfin, en 2023, le Ministère a lancé un programme de bourses à destination des professionnels et étudiants africains du patrimoine. Doté d'une enveloppe de 200 k€, ce programme a permis de financer trois bourses, l'une pour un master 2 à l'école du Louvre et les deux autres pour la formation initiale de 18 mois à l'institut national du patrimoine (INP).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels**Dotations de fonctionnement aux IFRE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 235 644	4 419 847	4 437 597
CP	5 235 644	4 419 847	4 437 597

Des dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4 437 597 € à 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées

sous la tutelle conjointe du MEAE, du CNRS et du MESR et 4 centres de recherche intégrés aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Inde, du Maroc.

La dotation la plus importante, à hauteur de 887 706 €, a été versée à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) au Liban (Beyrouth). La subvention la plus modeste a été accordée à l'antenne du CEDEJ au Soudan (37 800 €). Plusieurs IFRE ont bénéficié d'une enveloppe supplémentaire pour leurs dotations de fonctionnement au titre du processus de convergence salariale entre les personnels recrutés localement (ADL) des IFRE et des Ambassades.

L'IFRE CEFR, qui a dû quitter Moscou au printemps 2022 lors de l'agression russe contre l'Ukraine et dont les activités ont été mises en sommeil, n'a pas reçu de dotation de fonctionnement en 2023 dans l'attente de l'aboutissement de son projet de relocalisation.

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 318 819 € en AE et 348 101 € en CP.

Crédits bourses : 128 344 € (en AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 37 200 € (en AE=CP).

Échanges d'expertise et scientifiques : 13 349 € (en AE=CP).

Subvention pour charges de service public

Subvention pour charges de service public à Campus France

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	3 470 339	3 380 854	3 380 854
CP	3 470 339	3 380 854	3 380 854

Sur l'exercice 2023, la SCSP de Campus France s'est élevée à 3 470 339 € (AE=CP) correspondant aux crédits inscrits en LFI nets de réserve 3 393 969 € en AE=CP. Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	59 047 446	60 544 137	59 579 953
CP	59 047 446	60 544 137	59 579 953

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en œuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La réalisation des crédits de bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche témoigne d'une dynamique à la hausse des mobilités étudiantes désormais définitivement engagée (59,6 M€ contre 59,2 M€ en 2022).

De manière générale, la dynamique globale en matière d'attractivité étudiante est celle impulsée depuis l'administration centrale :

- d'une part, par la stratégie *Bienvenue En France* ;
- et d'autre part, par la poursuite ou la mise en œuvre de programmes de bourses spécifiques (programmes France Excellence Europa, FLE Ukraine, MOPGA).

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	9 957 418	8 317 122	8 378 658
CP	9 957 418	8 317 122	8 378 658

Ces crédits comprennent les crédits versés à Campus France au titre de la mise en œuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques programmés par les SCAC ou par l'administration centrale. Les crédits dédiés aux échanges d'expertises financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, des conférences et des ateliers.

Concernant les PHC, se reporter au point supra 2-a/.

Ces crédits couvrent également des programmes directement financés par les postes. On peut notamment citer :

- le Centre Franco-Indien pour la Promotion de la Recherche Avancée (CEFIPRA), organisme de droit indien créé en 1987, qui met en œuvre la coopération en science et technologie entre la France et l'Inde, la promotion et l'animation scientifique ainsi que la mobilité scientifique (de niveau master à scientifique sénior). Financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ versés annuellement par le Ministère), adossé à une gouvernance renouvelée qui fait preuve de dynamisme et définit une stratégie claire en lien avec les autorités des deux pays, le CEFIPRA a confirmé son attractivité, la haute qualité des projets scientifiques et sa contribution à la mobilité étudiante ;

- les programmes menés avec l'Amérique latine : FITEC et FAGRI avec l'Argentine et le Brésil (respectivement mobilités d'élèves-ingénieurs dans le cadre de partenariats entre établissements coordonnés par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et d'élèves dans les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, de la médecine vétérinaire en coordination avec le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ; programme régional PREFALC (mobilité enseignante visant à développer des formations en master, portée par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

1 968 813 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ce montant intègre notamment la contribution versée à la Commission recherche archéologie (1 797 226 €).

Dotations pour opérations aux EAF

35 000 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transferts aux entreprises

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

264 960 € ont été imputés par erreur en compte 62.

Bourses

338 800 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 62.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux UMIFRE/IFRE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 308 040	3 003 732	2 953 732
CP	5 308 040	3 003 732	2 953 732

Pour soutenir les activités du réseau des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE/IFRE), 4,4 M€ ont été versés au titre des dotations pour opérations, lesquelles permettent de soutenir des projets et des activités connexes telles que l'animation des espaces Campus France.

En 2023, le réseau des UMIFRE a confirmé sa grande capacité d'adaptation aux différentes crises et instabilités tant politiques qu'économiques. Dans un tel contexte, les entités empêchées s'attachent à maintenir leurs expertises géographiques ainsi que la valorisation de leurs activités de publications afin de préserver les liens entre communautés de recherche restées sur place ou en exil.

Plusieurs programmes et nouveaux projets ont ainsi été soutenus en 2023, au nombre desquels :

- ▶ le programme de bourses non-résidentielles en faveur de 16 chercheurs ukrainiens en sciences humaines et sociales demeurés en Ukraine pour un montant de 15 000 €, porté par le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) en République tchèque (versement d'une bourse ponctuelle, participation au séminaire mensuel à distance « Penser l'après », journées d'études à Prague) ;
- ▶ le programme de bourses résidentielles d'urgence du CEDEJ Khartoum (UMIFRE du Soudan relocalisée au Caire) à destination de chercheurs et d'étudiants soudanais présents en Égypte ;
- ▶ le programme de valorisation numérique de l'archéologie française en Iran, lauréat du Fonds pour la transformation numérique du réseau culturel 2023, à hauteur de 20 000 €, comprenant la création d'une série documentaire « Patrimoine d'Iran » présentant l'historique et l'actualité de la coopération archéologique française avec l'Iran ainsi que la numérisation des fonds de l'IFRI dans le domaine archéologique (en particulier 11 000 clichés photographiques) ;
- ▶ le projet PLMPI (*Palm-Leaf Manuscript Profiling Initiative*) qui aura permis la venue à l'Institut Français de Pondichéry (IFP) d'un laboratoire portable de l'Université de Hambourg afin de croiser l'étude matérielle des manuscrits avec leur étude textuelle (valorisation d'une collection de manuscrits de l'IFP sur feuilles de palmes classée à l'UNESCO) ;
- ▶ le déploiement du programme ANR/FNS (*Self-Accomplishment and Local Moralities in East Africa - SALMEA*) portant sur les pratiques de l'accomplissement de soi et de la réussite sociale en Afrique de l'Est ;
- ▶ l'organisation d'une série de séminaires ainsi que d'un atelier doctoral entre Paris, Rabat et Dakar « Penser l'Islam depuis la France, le Maroc et le Sénégal : approches comparatistes et pluridisciplinaires » ; en partenariat avec l'UIR, le CJB, l'IFM, l'IFAN et l'INALCO ;

- Ouverture d'une antenne du CEFREPA en Arabie saoudite (Al-^UUla, province de Médine).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	18 138 116	19 096 080	18 966 982
CP	18 138 116	19 124 612	18 995 514

Hors programmes de bourses, les autres crédits d'intervention ont pour objectif d'encourager la coopération universitaire et scientifique dans un contexte de renforcement de l'attractivité de la France en ces domaines par différents moyens (contribution aux universités franco-étrangères, soutien aux formations supérieures délocalisées, mise en place de partenariats dans des domaines stratégiques).

Dans le domaine de la coopération universitaire, des subventions sont attribuées aux organismes suivants :

- Transatlantic Research Partnership (anciennement fonds Thomas Jefferson), qui permet de financer des projets innovants de recherche conjointe (40 k€, 15 projets retenus en 2023, dans toutes les disciplines scientifiques) ;
- Agence Erasmus + / Éducation Formation France (36 k€) ;
- Conseil Franco-Québécois de Coopération Universitaire (25 k€) dont la mission est de conseiller les établissements d'enseignement supérieur et de soutenir la mise en place de nouveaux partenariats. Dans cette perspective, le CFQCU finance chaque année, dans le cadre de son programme Samuel de Champlain, des projets bilatéraux innovants dans les domaines de la recherche ou de la formation (10 en 2023). Également placé sous l'égide du CFQCU, le programme Frontenac, initié en 1996, mobilise des financements pour favoriser la mobilité d'une trentaine d'étudiants québécois vers la France (38 en 2023).

S'agissant des coopérations de recherche, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques tel que le soutien apporté à l'Institut des Amériques (70 k€) dans le cadre de la mise en œuvre du volet français du partenariat stratégique de la Fondation Union européenne - Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC).

Par ailleurs, de nombreux séminaires ont été organisés par les postes diplomatiques en Europe autour des « Alliances d'Universités européennes », avec l'objectif de mettre en relation les universités et de nouveaux partenaires potentiels et/ou de trouver des solutions communes aux enjeux auxquels font face l'ensemble des Alliances (reconnaissance des diplômes, mobilités hybrides, etc.) ;

Enfin, dans le domaine spécifique des sciences humaines et sociales (SHS), le Ministère apporte un soutien annuel à Fondation Maison des sciences de l'Homme (18 k€) ainsi qu'à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (75 k€).

Bourses

4 722 545 € (en AE=CP) de bourses ont été imputés par erreur en compte 64 (en lieu et place du compte 61) dont la subvention à l'UFA (3,407 M€) et la subvention à la commission Fulbright (420 000 €).

Échanges d'expertise et PHC

553 276 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 64.

Dotations de fonctionnement des EAF

17 750 € (en AE=CP) de dotations de fonctionnement des EAF ont été imputés par erreur en compte 64.

ACTION**05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376

Le montant de l'action 5 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	446 928 726	439 359 376	439 359 376
CP	446 928 726	439 359 376	439 359 376

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376
Subventions pour charges de service public	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376
Total	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subvention pour charges de service public****Subvention pour charges de service public à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	446 928 726	439 359 376	439 359 376
CP	446 928 726	439 359 376	439 359 376

Sur l'exercice 2023, la SCSP de l'AEFE s'est élevée à 446 928 726 € (AE=CP) correspondant aux crédits inscrits en LFI nets de réserve (441 162 366 € en AE=CP). Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

ACTION**06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	72 584 671	78 301 330	72 584 671	78 301 330
Rémunérations d'activité	59 145 226	63 507 802	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	13 697 575	12 635 518	13 697 575
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	1 095 953	803 927	1 095 953
Total	72 584 671	78 301 330	72 584 671	78 301 330

ACTION**07 – Diplomatie économique et attractivité**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Diplomatie économique et attractivité		11 985 607 11 990 447	11 985 607 11 990 447		11 985 607 10 385 563	11 985 607 10 385 563

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 985 607	11 990 450	12 022 680
CP	11 985 607	10 385 565	10 415 970

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 581 941		981 370
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 581 941		981 370
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 985 607	9 408 507	11 985 607	9 404 193
Transferts aux ménages		20 988		20 988
Transferts aux entreprises		2 398 471		2 395 759
Transferts aux autres collectivités	11 985 607	6 989 047	11 985 607	6 987 447
Total	11 985 607	11 990 447	11 985 607	10 385 563

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelsAutres crédits d'intervention

2 581 941 € en AE et 981 370 € en CP, correspondant très majoritairement aux crédits alloués à la Direction de la Communication et de la Presse (DCP) et aux postes diplomatiques pour la campagne de communication Marque France, ont été imputés par erreur en compte 31.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménagesAutres crédits d'intervention

20 989 (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention

2 398 472 € en AE et 2 395 759 en CP ont été imputés par erreur en compte 62.

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 985 607	11 990 450	12 022 680
CP	11 985 607	10 385 565	10 415 970

En 2023, la diplomatie économique française a poursuivi trois **objectifs complémentaires** :

► soutenir les entreprises françaises dans leur internationalisation.

Pour atteindre l'objectif de 200.000 entreprises exportatrices en 2030, le dispositif d'aide à l'export a été renforcé dès août 2023 avec le lancement du nouveau Plan Export (*Osez l'Export !*) dont la mise en œuvre s'appuie à la fois sur le réseau diplomatique et sur l'opérateur Business France. La direction de la diplomatie économique a par ailleurs poursuivi, en s'appuyant sur l'opérateur, l'accompagnement des entreprises françaises sur les marchés internationaux, notamment par l'organisation de forums d'affaires (77 600 € en 2023), en s'attachant plus particulièrement à promouvoir l'offre des entreprises ultramarines auprès de pays voisins (Nouvelle-Zélande, Tanzanie, Mozambique).

► renforcer l'attractivité économique de la France.

Financée par le Ministère à hauteur de 300 000 €, la 6^e édition du sommet *Choose France* a réuni le 15 mai 2023 au Château de Versailles, plus de 200 chefs d'entreprises de plus de 50 nationalités. Cet événement s'est conclu par l'annonce de 28 projets d'investissements pour un total de 13 Mds €, confirmant la première place de la France en Europe en matière d'investissements étrangers.

Par ailleurs, le Ministère a continué à promouvoir la *Destination France* au travers de différentes campagnes de communication et de promotion :

-une dotation de 5,85 M€ a ainsi été renouvelée à l'opérateur Atout France au titre du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) conformément aux orientations définies (renforcer les actions de communication et de promotion de la destination France auprès des touristes comme des investisseurs et tirer profit des grands événements sportifs internationaux pour valoriser la destination France) ;

-décidée en 2021, la campagne internationale de promotion *Marque France* dont l'objectif est de promouvoir l'image de la France à l'international et de renforcer son attractivité dans les principaux secteurs (économique, touristique, gastronomique ou culturel) a été dotée 2,2 M€ en 2023. Les crédits ont été mis à disposition des services centraux (DCP) et des postes diplomatiques ;

► promouvoir des normes internationales confortant les intérêts français.

Particulièrement active dans les travaux des enceintes multilatérales (G7, G20, ONUDC et OCDE), la Direction de la diplomatie économique du Ministère contribue à élaborer et porter les positions françaises en matière de lutte anti-corruption, de conduite responsable des entreprises, de lutte contre la coercition économique, de propriété intellectuelle, de normes et standards industriels, de sécurisation de nos accès à des approvisionnements critiques, et de mise en place de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI).

Enfin, les crédits mobilisés en 2023 ont par ailleurs permis le versement des contributions suivantes :

- > 2,2 M€ au titre de la contribution 2023 versée à la COFREX pour la préparation de l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025 ;
- > 211 298 € au titre de la contribution 2023 au Forum du Gaz en Méditerranée orientale (EMGF),
- > 322 000 € au titre de la contribution 2023 au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA),
- > 48 000 € au titre de la cotisation annuelle au Bureau international des Expositions.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	424 502 496	424 502 496	451 128 726	451 128 726	443 559 376	443 562 220
Subventions pour charges de service public	420 272 496	420 272 496	446 928 726	446 928 726	439 359 376	439 359 376
Transferts	4 230 000	4 230 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 202 844
Atout-France (P134)	15 830 996	15 850 736			5 850 000	5 850 000
Transferts	15 830 996	15 850 736			5 850 000	5 850 000
CAMPUS France (P185)	64 229 832	64 237 376	70 120 339	70 120 339	67 019 211	67 019 211
Subventions pour charges de service public	3 407 670	3 407 670	3 470 339	3 470 339	3 380 854	3 380 854
Transferts	60 822 162	60 829 706	66 650 000	66 650 000	63 638 357	63 638 357
FranceAgriMer (P149)		35 300				48 300
Transferts		35 300				48 300
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)		20 000				
Transferts		20 000				
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)		13 350				
Transferts		13 350				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)		4 050				
Transferts		4 050				
CND - Centre national de la danse (P131)						2 595
Transferts						2 595
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		1 500				
Transferts		1 500				
CNM - Centre national de la musique (P334)	255 000	255 000			255 000	255 000
Transferts	255 000	255 000			255 000	255 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)		5 000				6 000
Transferts		5 000				6 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)						5 450
Transferts						5 450
Ecoles d'art en Région (P361)		1 890				5 438
Transferts		1 890				5 438
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)						4 000
Transferts						4 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)		3 000				3 000
Transferts		3 000				3 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)						3 000
Transferts						3 000
FEI – France éducation international (P214)		88 401			52 366	106 735
Transferts		88 401			52 366	106 735
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		2 345				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		2 345				
INP - Institut national du patrimoine (P361)		15 000				
Transferts		15 000				
Institut Français (P185)	28 819 980	28 835 980	28 267 161	28 267 161	28 370 550	28 370 550
Subventions pour charges de service public	27 419 980	27 419 980	28 267 161	28 267 161	26 960 550	26 960 550
Transferts	1 400 000	1 416 000			1 410 000	1 410 000
Réseau Canopé (P214)	40 282	52 131			49 840	54 548
Transferts	40 282	52 131			49 840	54 548
INSP - Institut national du service public (P148)		17 402				8 580
Transferts		17 402				8 580
Business France (P134)	57 600	59 100			77 600	77 600
Transferts	57 600	59 100			77 600	77 600
Universités et assimilés (P150)	692 000	2 140 725				1 653 322
Transferts	692 000	2 140 725				1 653 322
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		186 570				210 095
Transferts		186 570				210 095
IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)						6 000
Transferts						6 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	518 000	583 900			18 000	84 760
Transferts	518 000	583 900			18 000	84 760
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	36 000	45 000			36 000	36 000
Transferts	36 000	45 000			36 000	36 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					12 000	12 000
Transferts					12 000	12 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					60 000	60 000
Transferts					60 000	60 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		19 700				17 270
Transferts		19 700				17 270
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	70 000	131 086			70 000	116 270
Transferts	70 000	131 086			70 000	116 270
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)						19 840
Transferts						19 840
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		42 500				5 000
Transferts		42 500				5 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	917 000	917 000			322 000	373 490
Transferts	917 000	917 000			322 000	373 490
Groupe Mines Télécom (P192)		1 500				65 560
Transferts		1 500				65 560
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		27 500				13 200
Transferts		27 500				13 200
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		5 400				9 689

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		5 400				9 689
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
Universcience (P361)					40 000	43 000
Transferts					40 000	43 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		35 460			22 000	136 678
Transferts		35 460			22 000	136 678
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)						6 000
Transferts						6 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)						3 000
Transferts						3 000
Total	536 039 185	538 206 398	549 516 226	549 516 226	545 883 943	548 323 399
Total des subventions pour charges de service public	451 100 146	451 100 146	478 666 226	478 666 226	469 700 780	469 700 780
Total des transferts	84 939 039	87 106 252	70 850 000	70 850 000	76 183 163	78 622 619

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- SCSP AEFE

Après mise en réserve, la SCSP est notifiée, en début d'année, à un montant de 440,4 M€. En raison notamment de dépenses imputées sur le programme 185 pour le compte de l'AEFE (-1 M€), le montant définitif de la SCSP s'établit à 439,36 M€. A ce montant viennent s'ajouter, en transferts, 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 3,7 M€ au titre des bourses Excellence Major.

- SCSP Campus France

Après mise en réserve initiale et prise en compte du surgel de 1 % intervenu au cours de l'exercice (13 k€), le montant de la SCSP s'établit à 3,4 €, M€. Par ailleurs, il est à constater une augmentation des mobilités moins dynamique que les prévisions initiales et par conséquent d'une réduction des recettes (transferts) associées.

- SCSP Institut français

Après mise en réserve initiale et prise en compte du surgel de 1 % intervenu au cours de l'exercice (190 €) complété de la régularisation de prestations non payées à la Direction du numérique du Ministère en cours d'exercice, le montant de la SCSP s'établit à 27 M€. L'établissement a, par ailleurs, perçu 1,4 M€ afin de mettre en œuvre un appel à projet relatif aux industries culturelles et créatives (ICC) et 10 k€ pour l'organisation d'un événement dans le cadre du Festival de Cannes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	0	5 453	4 847	0	3	0
	0	0	5 604	5 161	0	0	0
	0	0	5 352	4 983	0	0	4
CAMPUS France	0	0	217	4	4	0	0
	0	0	228	25	0	0	0
	0	0	219	5	5	0	0
Institut Français	0	0	139	14	0	0	0
	0	0	143	19	0	0	0
	0	0	143	18	0	0	0
Total	0	0	5 809	4 865	4	3	0
	0	0	5 975	5 205	0	0	0
	0	0	5 714	5 006	5	0	4

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

La sous consommation des plafonds d'emploi des opérateurs du programme 185 s'explique principalement par la sous exécution constatée à l'AEFE.

La consommation 2023 du plafond d'emploi de l'AEFE s'élève à 5 352 ETPT, soit une sous consommation par rapport au plafond de la LFI 2023, qui s'explique par des emplois non pourvus.

S'agissant de Campus France, le total des ETPT pour l'année 2023 est inférieur au total des autorisations votées en LFI. En revanche, cette consommation augmente par rapport à l'exécution 2022. Après deux années de baisse consécutive (2020 et 2021) en raison de la crise sanitaire, Campus France a augmenté ses effectifs en 2022, afin de pouvoir accompagner la reprise des mobilités internationales.

Quant à l'Institut français, il consomme intégralement son plafond d'emploi législatif en 2023, à hauteur de 143 ETPT.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	5 975	5 714

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

Les informations disponibles en l'état ne permettent pas d'évaluer de manière suffisamment fiable la réalisation du schéma d'emplois de l'ensemble des opérateurs du programme.

Opérateurs

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2023, le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi la croissance de ses effectifs. A la rentrée 2023, 392 000 élèves ont ainsi été scolarisés dans les 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

Malgré cette progression, les chiffres renvoient à des situations contrastées : ainsi, si les établissements de la région de l'Afrique de l'Ouest ont, de fait, été lourdement impactés par l'instabilité politique et le renforcement du sentiment anti-français (-1000 élèves), à l'inverse, la zone Asie présente un taux de croissance encourageant de 4,3 % (1 108 élèves supplémentaires ont rejoint les bancs des 55 établissements de la zone).

Au cours des différentes crises protéiformes auquel il est régulièrement confronté (crises politiques et conflits armés, conjoncture économique marquée par un fort contexte inflationniste), le réseau de l'enseignement français à l'étranger a su démontrer flexibilité et efficacité dans la mise en place de dispositifs *ad-hoc* devant permettre d'assurer la continuité pédagogique, en communication étroite avec les postes diplomatiques et les services centraux. On pourra ainsi citer l'exemple des élèves du lycée français de Téhéran accueillis dans les établissements du réseau en Irak, au Liban et dans les pays du Golfe, à la suite de la décision des autorités du pays d'interdire aux élèves iraniens et binationaux l'inscription dans une école internationale étrangère.

Par ailleurs, l'AEFE a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de certaines de ses priorités stratégiques et des orientations du plan de développement à l'étranger. Il est à noter, à cet égard, que le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM), qui tiendra lieu de feuille de route pour le biennium 2024-2026, actuellement en cours d'élaboration, intégrera les axes du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

A la suite des consultations conduites en 2023 auprès de différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger, 11 pays prioritaires ont été identifiés comme pays pilotes pour le développement du réseau : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal. En partenariat étroit avec le Ministère et les postes diplomatiques, le service de l'appui et du développement du réseau (SADR) de l'AEFE a lancé une stratégie d'impulsion et de structuration afin de définir les perspectives de développement de ce réseau (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation). L'Inde a été identifié comme pays pilote en la matière.

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau. Désormais pleinement opérationnels, les 16 instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE créés par la loi du 28 février 2022, offrent la possibilité à l'ensemble des enseignants du réseau – tous statuts confondus – de bénéficier d'une offre de formation renouvelée, adaptée et de qualité. Pour mémoire, en 2022-2023, ce sont 2 452 formations soit plus de 38 500 heures qui ont été dispensées auprès de 14 344 agents, soit une hausse de 61,5 % des formations et de 34,75 % du nombre de personnels formés, tous statuts confondus.

Enfin, afin de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger, certains axes de travail ont été plus particulièrement développés :

- poursuivre la rénovation du programme de bourses *Excellence Major*, programme qui répond à l'exigence d'une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche en France. Pilotées par l'AEFE et cofinancées par le Ministère (3,7 M€, soit 50 % du programme), les bourses *Excellence Major* permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. En 2023, le programme a ainsi représenté un millier de boursiers originaires majoritairement de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (35 %) et d'Europe (23 %) ;
- accompagner le déploiement du baccalauréat français international (BFI). Les premières cohortes d'élèves passeront les épreuves de ce nouvel examen en 2024, qui remplace l'option internationale du baccalauréat (OIB), en valorisant les compétences plurilingues des élèves ;
- favoriser une mobilisation plus forte des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves ;
- Soutenir l'accélération et la priorisation en matière de visas pour les étudiants issus de l'enseignement français à l'étranger.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	424 502	424 502	451 129	451 129	443 559	443 562
Subventions pour charges de service public	420 272	420 272	446 929	446 929	439 359	439 359
Transferts	4 230	4 230	4 200	4 200	4 200	4 203
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	83 783	83 783	105 750	105 750	106 350	106 350
Transferts	83 783	83 783	105 750	105 750	105 750	105 750
Subventions d'investissement					600	600
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	6	6			2	2
Transferts	6	6			2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	550	550			550	550
Subventions pour charges de service public	550	550			550	550
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
Total	508 867	508 867	556 879	556 879	550 486	550 489

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant des crédits alloués par le Ministère à l'Agence s'établit en 2023 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185, à 439,36 M€ (SCSP). L'écart avec la LFI 2023 tient d'une part à la mise en réserve (6,5 M€), d'autre part à la déduction de certaines dépenses assurées directement par le programme 185 pour le compte de l'AEFE (1 M€) ;
- au titre de l'action 2 (sous-action 1) du programme 185 à 500 k€ (subvention au lycée franco-australien de Canberra) ;
- au titre des bourses Excellence Major à 3,7 M€ (programme 185) ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », notamment pour à 105,8 M€ au titre des aides à la scolarité des élèves français du réseau.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	838 179 172 985	817 041 170 804	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	546 153 440 812 105 341	550 360 439 359 111 001
Fonctionnement autre que les charges de personnel	224 959	196 425	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	100 400	141 808	Autres subventions	7 232	8 186
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	43 162 43 162	54 105 54 105	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	616 388 963 16 000	616 063 2 655 14 576
Total des charges	1 163 538	1 155 273	Total des produits	1 169 773	1 174 609
Résultat : bénéfice	6 235	19 336	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 169 773	1 174 609	Total : équilibre du CR	1 169 773	1 174 609

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	32 434	56 184
Investissements	52 637	28 028	Financement de l'actif par l'État		600
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		52
			Autres ressources		-12 790
Remboursement des dettes financières	7 661	8 144	Augmentation des dettes financières	8 800	2 409
Total des emplois	60 298	36 171	Total des ressources	41 234	46 455
Augmentation du fonds de roulement		10 284	Diminution du fonds de roulement	19 064	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La trésorerie de l'opérateur est en hausse de 79,8 M€ par rapport à la prévision du budget initial 2023, principalement sous l'effet d'un résultat patrimonial en hausse de 13,1 M€ et d'une baisse des dépenses d'investissement de 23,6 M€, ainsi que par la sous-estimation initiale de 46,2 M€ du niveau de trésorerie lors du vote du budget initial.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
294 502	229 000	308 839

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	838 179	838 179	820 933	820 933
Fonctionnement	190 505	181 797	173 095	161 513
Intervention	100 400	100 400	114 759	110 059
Investissement	71 599	52 637	40 284	29 033
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 200 683	1 173 013	1 149 071	1 121 538
dont contributions employeur au CAS pensions	172 985	172 985	170 804	170 804

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 152 810	1 136 505
Subvention pour charges de service public	440 812	439 359
Autres financements de l'État	105 341	111 395
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 232	7 112
Recettes propres	599 425	578 639
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 152 810	1 136 505
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	14 967
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	20 203	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner et faire vivre le réseau	0	44 013	44 102	100 400	100 400	5	5	144 419	144 507
	71	39 171	35 149	114 759	110 059	15	15	154 015	145 294
Excellence éducative	818 194	53 173	51 912	0	0	2 731	2 731	874 097	872 836
	802 504	54 062	47 583	0	0	2 037	1 972	858 604	852 059

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Modernisation (support et immobilier)	19 985 18 358	93 319 79 862	85 783 78 781	0 0	0 0	68 863 38 232	49 901 27 046	182 167 136 453	155 669 124 185	
Total	838 179 820 933	190 505 173 095	181 797 161 513	100 400 114 759	100 400 110 059	71 599 40 284	52 637 29 033	1 200 683 1 149 071	1 173 013 1 121 538	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	20 203	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	7 661	8 290
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	172 830	229 286
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	200 694	237 577
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	14 907
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	14 907
Total des besoins	200 694	252 484

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	14 967
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 800	3 719
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	172 430	233 798
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	181 230	252 484
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 464	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 464	0
Total des financements	200 694	252 484

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En comptabilité budgétaire, les recettes de l'AEFE s'élèvent à 1 136 M€ en exécution 2023, soit une baisse d'environ 16,3 M€ par rapport au budget initial 2023. Cette différence s'explique par une baisse des ressources propres de l'AEFE (-20,8 M€), essentiellement sous l'effet de l'évolution des taux de change et de leur impact sur les droits de scolarité. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des transferts de l'État, au titre du dégel de la réserve de précaution de la subvention du programme 151 pour les bourses scolaires, qui augmente les recettes à hauteur de 5,3 M€.

Les dépenses s'élèvent à 1 149,1 M€ en AE et 1 121,5 M€ en CP, soit une sous-exécution de 51,5 M€ en AE et en CP par rapport au budget initial 2023.

Concernant les dépenses de personnel, la sous-exécution de 17,2 M€ en AE et CP tient d'une part à une campagne de recrutement plus faible que prévue à la rentrée 2023 (-7 M€) et d'autre part à l'évolution des taux de changes (-9,7 M€).

La sous-exécution des dépenses de fonctionnement de 20,3 M€ en CP s'explique essentiellement par des demandes de subvention des établissements du réseau pour des actions de développement et de sécurisation auprès de l'agence moins élevées que prévues (-10 M€), et une baisse des dépenses de fonctionnement des EGD, notamment sous l'effet des taux de change (-5,9 M€).

La hausse des dépenses d'intervention, de 14,4 M€ en AE et 9,7 M€ en CP s'explique par l'inscription de la soulte en dépenses et par le dégel de la réserve de précaution du P151 en recettes et en dépenses. Le solde des CP non consommés en 2023 (soit 4,7 M€) a été inscrit en charges à payer (services faits valorisés au 31 décembre 2023) et sera consommé en février 2024 au plus tard.

Enfin, concernant les dépenses d'investissements, la baisse de 31,3 M€ en AE et 23,6 M€ en CP s'explique pour une grande partie par la déprogrammation de dépenses annuelles d'investissement dans les EGD qui n'ont pu être engagées ou payées avant la fin de l'exercice (-20,8 M€ en AE et -11,9 M€ en CP) et par des dépenses programmées mais non réalisées.

Cette baisse des dépenses plus importantes que celle des recettes se traduit par un résultat budgétaire en hausse de 35,2 M€, pour atteindre un solde positif de 15 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 300	10 765	10 335
– sous plafond	5 453	5 604	5 352
– hors plafond	4 847	5 161	4 983
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			4
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation 2023 s'élève à 10 335 ETPT, dont 5 352 ETPT sous plafond et 4 983 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 95,5 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2023.

Ces emplois se répartissent entre les services centraux auxquels sont rattachés les personnels expatriés, les personnels résidents et les personnels du siège et les EGD auxquels sont rattachés les personnels de droit local.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 275 espaces Campus France (ECF) appartenant au réseau culturel du Ministère dans 134 pays.

Les missions de Campus France s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle *Bienvenue en France* lancée en novembre 2018, confirmée par la *Feuille de route de l'Influence* (décembre 2021).

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025, signé en décembre 2023, vient compléter les grandes orientations du précédent contrat d'objectifs, en intégrant notamment les nouvelles priorités géographiques ainsi que le renforcement des campus franco-étrangers, axes forts de la stratégie d'influence.

En 2023, Campus France a géré 57,2 M€ de crédits sur les 64 M€ consommés cette année, soit 89 % des programmes de bourses du Ministère. Ce montant inclut les programmes centraux dits « spécifiques » (cf. *supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses *Excellence Major* et une subvention de 0,27 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *Alumni* boursiers.

L'opérateur a également accompagné l'organisation de nombreux événements, au nombre desquels :

- la Première journée mondiale des *alumni* : La première opération mondiale France *Alumni Day*, placée sous l'égide de la Ministre Catherine Colonna qui en avait annoncé l'idée lors des Journées du réseau 2022, s'est déroulée du 13 au 28 mai 2023. En France, l'événement-phare, qui s'est tenu au Quai d'Orsay le 23 mai en présence du Ministre délégué Olivier Becht, a rassemblé 300 participants. Au total, 214 événements ont été organisés dans 91 pays, dont 44 ont bénéficié d'une subvention du MEAE dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2023. La deuxième édition aura lieu du 11 au 26 mai 2024 (cf. *infra*) ;
- des séminaires d'attractivité régionaux en Amérique latine et au Maghreb, regroupant les services culturels des postes diplomatiques mobilisés ;
- les rencontres Campus France de l'Innovation et de la Recherche à la Cité internationale universitaire de Paris en novembre 2023.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	4 823	3 408			3 381	4 796
Transferts	4 823	3 408			3 381	4 796
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	64 230	64 237	70 120	70 120	67 019	67 019
Subventions pour charges de service public	3 408	3 408	3 470	3 470	3 381	3 381
Transferts	60 822	60 830	66 650	66 650	63 638	63 638
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	20	20				
Transferts	20	20				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	8 328	8 301	8 700	8 700	8 659	8 686
Transferts	8 328	8 301	8 700	8 700	8 659	8 686
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	30	30				
Transferts	30	30				
P138 – Emploi outre-mer	255	255				
Transferts	255	255				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 071	2 071	2 007	2 007	1 911	1 911
Subventions pour charges de service public	1 770	1 770	1 815	1 815	1 786	1 786
Transferts	301	301	191	191	125	125
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	439	439			456	456
Transferts	439	439			456	456
P363 – Compétitivité		90				
Transferts		90				
Total	80 196	78 852	80 827	80 827	81 427	82 868

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart observé entre la prévision (3 470 339 €) et l'exécution 2023 (3 380 854 €) de la subvention pour charges de service public versée par le Ministère s'explique par la mise en réserve initiale complétée d'un surgel survenu en cours d'exercice.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les programmes 185 et 209), le moindre versement s'explique par l'activité liée aux missions et invitations qui peine à répartir malgré la fin des mesures restrictives.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	15 625 175	14 845	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	5 400 5 400	5 204 5 204
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 460	14 070	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	900 900	4 264 4 264	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	20 105	22 464 2 473
Total des charges	27 085	28 915	Total des produits	25 505	27 668
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 580	1 247
Total : équilibre du CR	27 085	28 915	Total : équilibre du CR	27 085	28 915

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	680		Capacité d'autofinancement		545
Investissements	2 300	1 447	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 979	1 447	Total des ressources		548
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 979	899

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 28,91 M€ pour un niveau de produits de 27,67 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à -1,25 M€. Ce résultat en perte, plus favorable que celui escompté en budget initial 2023 (-1,58 M€), s'explique notamment par des reprises de provisions venues alimenter les produits.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
79 545	82 117	87 533

La trésorerie s'élève à 87,53 M€ (soit près de 5,5 M€ de plus que les prévisions du budget initial 2023). Elle augmente de 8 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation provient essentiellement des opérations pour mandat en raison d'un décalage entre les décaissements (132 M€) et les encaissements (140 M€). Le solde patrimonial déficitaire de -1,25 M€, les engagements futurs, les opérations pluriannuelles, les restes à payer et la trésorerie fléchée et gagée viennent tempérer cette augmentation.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	15 625	15 625	15 076	15 076
Fonctionnement	10 657	10 560	10 304	9 091
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 845	2 300	1 069	1 379
Total des dépenses AE (A) CP (B)	28 127	28 484	26 449	25 545
dont contributions employeur au CAS pensions	175	175	181	181

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	22 860	23 048
Subvention pour charges de service public	5 170	5 167
Autres financements de l'État	7 095	6 745
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 594	11 136
Recettes fléchées	3 290	3 214
Financements de l'État fléchés	30	485
Autres financements publics fléchés	3 143	2 338
Recettes propres fléchées	117	390
Total des recettes (C)	26 150	26 262
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	717
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 334	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	1 156 716	1 302 1 183	1 321 1 062	0 0	0 0	8 86	1 008 67	2 466 1 985	3 485 1 844
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 988 5 641	598 532	564 461	0 0	0 0	530 503	560 760	7 116 6 677	7 112 6 863
Relations extérieures et institutionnelles	1 102 1 067	2 842 2 414	2 971 2 577	0 0	0 0	15 0	15 0	3 959 3 481	4 088 3 644
Supports	5 824 6 402	3 217 3 208	3 110 2 431	0 0	0 0	1 047 382	537 532	10 087 9 992	9 470 9 365
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 556 1 250	2 699 2 968	2 594 2 559	0 0	0 0	245 98	180 20	4 499 4 316	4 329 3 829
Total	15 625 15 076	10 657 10 304	10 560 9 091	0 0	0 0	1 845 1 069	2 300 1 379	28 127 26 449	28 484 25 545

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 334	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	109 836	132 235
Autres décaissements non budgétaires	1 093	17 945
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	113 263	150 181
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	2 064	7 989
Abondement de la trésorerie fléchée	0	991
Abondement de la trésorerie non fléchée	2 064	6 997
Total des besoins	115 328	158 170

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	717
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	114 349	140 372
Autres encaissements non budgétaires	978	17 078
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	115 328	158 170
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	115 328	158 170

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
--------------	---------------------	-------------------------

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire 2023 de Campus France est excédentaire à 717 k€ alors que le budget initial 2023 présentait un déficit budgétaire prévisionnel de -2,33 M€. Cet écart résulte d'un niveau d'exécution des dépenses budgétaires inférieur de 2,94 M€ à la prévision initiale et de recettes budgétaires légèrement supérieures de 112 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	221	253	224
– sous plafond	217	228	219
– hors plafond	4	25	5
<i>dont contrats aidés</i>	4		5
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le total des ETPT pour l'année 2023 est inférieur au total des autorisations votées lors du budget initial. En revanche, cette consommation augmente par rapport à l'exécution 2022. Après deux années de baisse consécutive (2020 et 2021) en raison de la crise sanitaire, Campus France augmente ses effectifs depuis 2022, afin de pouvoir accompagner la reprise des mobilités internationales.

OPÉRATEUR

Institut Français

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France, l'Institut français assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence. L'Institut français s'est également attaché à transcrire dans ses activités les orientations du CICID de juillet 2023 par un fort investissement dans la jeunesse, par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat africain ou encore par un soutien au secteur des Industries culturelles et créatives (ICC).

En ce domaine, l'opérateur a soutenu la mobilité des œuvres et professionnels du secteur, leur participation à des festivals ou des rendez-vous prescripteurs (Biennale de Maputo) ou à travers des programmes de résidences (Villa Kujoyama, Cité internationale des arts de Paris) ; avec Business France, autre opérateur du Ministère, il a contribué à la mise en œuvre du programme ICC *Immersion* qui accompagne des entreprises françaises dans leur développement sur des marchés à fort potentiel et à la finalisation de l'appel à projets ICC à destination du réseau

de coopération et d'action culturelle à l'étranger. Enfin, de manière complémentaire, il a pleinement participé à la stratégie d'accélération du secteur des ICC lancée dans le cadre de France 2030.

Parallèlement aux efforts déployés afin d'assurer une présence française sur de grandes manifestations internationales à forte visibilité, à l'instar de la Biennale d'architecture de Venise et du Festival de Cannes, l'Institut français a poursuivi son soutien au réseau culturel français à l'étranger (accompagnement à la mise en place d'une programmation culturelle et linguistique enrichie, poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique, diffusion d'une offre élargie de formations à destination des agents du réseau). Les grandes manifestations emblématiques comme la « Nuit des idées » et « Novembre numérique » ont été reconduites et des initiatives autour du débat d'idées ont été lancées (« Face à la guerre – Dialogues européens » en référence à la guerre en Ukraine) ou poursuivies (« Notre Futur – Dialogues Afrique-Europe » à Alger et à l'île Maurice).

Au plan interne, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour le biennium 2024-2026 est en cours de préparation. En matière immobilière, l'établissement a finalisé, en novembre 2023, l'opération de relocalisation de son siège sur le site de la « Folie Regnault » (11e arrondissement de Paris) avec un emménagement effectif intervenu au début janvier 2024.

Enfin, l'Institut français a continué d'investir les enjeux sociétaux prioritaires. Après s'être doté en 2022 d'une feuille de route de la transition écologique afin de promouvoir une diffusion culturelle plus sobre en carbone ainsi que d'une feuille de route de l'égalité femmes-hommes, l'opérateur poursuit leur mise en œuvre sous la supervision d'un comité de gouvernance de la RSE.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	28 820	28 836	28 267	28 267	28 371	28 371
Subventions pour charges de service public	27 420	27 420	28 267	28 267	26 961	26 961
Transferts	1 400	1 416			1 410	1 410
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	736	736			4 650	4 650
Transferts	736	736			4 650	4 650
P175 – Patrimoines	160	160			200	200
Transferts	160	160			200	200
P131 – Création	612	612			810	810
Transferts	612	612			810	810
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	1 191	1 191			1 441	1 441
Transferts	1 191	1 191			1 441	1 441
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)		270				
Transferts		270				
Total	31 519	31 805	28 267	28 267	35 472	35 472

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La baisse du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le Ministère en exécution 2023 (26,96 M€) par rapport à la LFI (28,27 M€) est liée à l'application de la mise en réserve initiale ainsi que d'un

surgel en cours de gestion ainsi qu'à la régularisation de prestations fournies par la Direction du numérique du Ministère en cours d'exercice.

Par ailleurs, l'établissement a également perçu des transferts à hauteur de 1,4 M€ afin de mettre en œuvre un appel à projet relatif aux industries culturelles et créatives (ICC) et de 10 k€ pour l'organisation d'un événement dans le cadre du Festival de Cannes.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	13 827	12 021	Subventions de l'État	27 272	43 170
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	338		– subventions pour charges de service public	27 272	27 082
			– crédits d'intervention(transfert)		16 087
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 082	38 064	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	480		Revenus d'activité et autres produits	11 083	4 223
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	480		<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	300	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	42 909	50 085	Total des produits	38 355	47 392
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 554	2 692
Total : équilibre du CR	42 909	50 085	Total : équilibre du CR	42 909	50 085

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	4 374	2 692	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 528	1 801	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 902	4 493	Total des ressources		4
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 902	4 489

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution 2023 présente un résultat comptable en perte de près de -2,7 M€, soit une amélioration par rapport aux précédentes anticipations du fait de la perception en cours d'exercice de plusieurs subventions fléchées, notamment en provenance du Ministère (ex : versement en cours d'exercice d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3,45 M€ pour la conduite, entre juillet 2023 et novembre 2024, du projet du FAEC) ; pour autant, le niveau des charges demeure supérieur aux produits.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
26 619	17 284	21 639

Prélevée de 4,9 M€ en raison notamment du travail entrepris par l'Institut français de réduction des restes à payer (lesquels s'établiraient à 14,9 M€ en atterrissage 2023 hors loyer du nouveau siège, contre 15,8 M€ en compte financier 2022), la trésorerie au 31/12/2023 est de 21,64 M€ (contre 26,6 M€ en compte financier 2022 et 17,3 M€ en budget initial 2023).

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 827	13 827	13 491	13 491
Fonctionnement	26 108	27 827	30 941	30 242
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 002	1 528	1 900	1 764
Total des dépenses AE (A) CP (B)	40 936	43 182	46 332	45 497
dont contributions employeur au CAS pensions	338	338	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	27 442	27 453
Subvention pour charges de service public	27 272	26 961
Autres financements de l'État	0	100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	170	393
Recettes fléchées	12 183	11 914
Financements de l'État fléchés	1 570	8 511
Autres financements publics fléchés	8 726	1 819
Recettes propres fléchées	1 887	1 584
Total des recettes (C)	39 625	39 367
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 557	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accompagnement, conseil et expertise	0 112	5 110 3 645	5 105 3 038	0 0	0 0	354 459	385 361	5 464 4 216	5 490 3 511	
Promotion, Diffusion, Coopération	1 097 1 481	18 361 23 219	19 670 22 782	0 0	0 0	108 522	588 533	19 565 25 223	21 354 24 797	
Structure	12 730 11 898	2 637 4 077	3 053 4 423	0 0	0 0	540 919	555 870	15 907 16 894	16 338 17 190	
Total	13 827 13 491	26 108 30 941	27 827 30 242	0 0	0 0	1 002 1 900	1 528 1 764	40 936 46 332	43 182 45 497	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 557	6 130
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 525	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 082	6 130
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	5 082	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 548	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 548	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 533	6 130
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 009	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 524	6 130
Total des financements	5 082	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Après une résorption en 2022, le déficit budgétaire de l'Institut français est en hausse en 2023 (à -6,13 M€ en exécution, contre -3,6 M€ prévus budget initial). Cette dégradation s'explique par une évolution des dépenses plus forte que celle des recettes sur l'exercice, le taux de consommation des CP atteignant un niveau inédit depuis plusieurs années (près de 90 %), le décalage entre les recettes et les dépenses de l'IF sur les projets bailleurs et le changement de méthode de versement des subventions par l'IF à ses partenaires en 2023. Elle traduit également l'impact du déménagement sur les dépenses de l'établissement et dans une moindre mesure celui de l'inflation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	153	162	161
– sous plafond	139	143	143
– hors plafond	14	19	18
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'exécution du plafond d'emploi est de 143 ETPT. Exclusivement financés par des ressources propres, les 18 emplois hors plafond relèvent d'appels à projets remportés par l'Institut français auprès de partenaires français et européens ; leur évolution est fonction du déploiement de ces projets.

PROGRAMME 151

Français à l'étranger et affaires consulaires

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2023, le programme 151 a poursuivi les missions de service public qui lui sont rattachées dans un contexte inflationniste et de situation économique dégradée.

Il est structuré budgétairement en **trois actions couvrant l'ensemble de l'activité consulaire** :

- **Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment les dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- **Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) »** qui est dédiée à l'aide à la scolarité, notamment par l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes et l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap ;
- **Action 3 : « Instruction des demandes de visas »** qui correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM). Cette action consomme des crédits de titre 3 (frais de contentieux de refus de visa) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

En 2023, le périmètre du programme 151 n'a pas évolué. Les crédits ouverts en **LFI 2023** hors titre 2 (HT2) s'élevaient à **141,3 M€ en AE et 141,1 M€ en CP**. Après application de la réserve de précaution de 5 % et du surgel de 1 %, **132,8 M€ en AE et 132,6 M€ en CP** étaient **disponibles**.

En cours de gestion 2023, ces crédits ont été affectés par :

- Des reports de crédits non consommés de 2022 sur 2023 de 375 € en AE et 1,04 M€ en CP au titre des reports généraux et de 0,64 M€ en AE et en CP au titre des reports fonds de concours ;
- Des ouvertures de fonds de concours au titre de 2023 à hauteur de 0,27 M€ en AE et CP ;
- Deux transferts entrant à partir du programme 232 « Vie Politique » de 1,77 M€ en AE et 1,84 M€ en CP HT2 correspondant à la participation du MIOM au financement des trois élections législatives partielles ;
- Un dégel de la réserve de précaution de 6,47 M€ en AE et 6,41 M€ en CP ;
- Une annulation de crédits par la loi de fin de gestion 2023 pour 2 M€ en AE et CP HT2.

En prenant en compte ces mouvements, les crédits disponibles s'établissaient à 142 M€ en AE et 142,8 M€ en CP. 98,4 % de ces crédits (139,5 M€ en AE et 140,5 M€ en CP) ont été consommés au cours d'un exercice budgétaire marqué par les éléments suivants :

- **Bourses scolaires**

Compte tenu de la situation économique mondiale dégradée, la dotation des bourses scolaires a été renforcée à 104,5 M€ afin de soutenir au mieux les familles.

Par ailleurs, l'AEFE a été autorisée à utiliser le reliquat de la soulte comptable (figurant dans sa trésorerie) pour compléter ces crédits.

- **Aides sociales**

S'agissant des aides sociales directes, une augmentation de 1 M€ a permis de soutenir nos compatriotes les plus démunis affectés par une situation économique mondiale dégradée. Sur les 16,2 M€ inscrits en LFI 2023, la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) a pu attribuer 15,3 M€ d'aides sociales.

- **Modernisation de l'administration consulaire**

Les crédits ont été renforcés, notamment pour les deux projets prioritaires suivants :

Le registre de l'état civil électronique (RECE) : 0,8 M€ (+0,55 M€). Après la dématérialisation de la délivrance des actes d'état civil depuis mars 2021 (taux de dématérialisation à ce jour de 95 %), la phase de modernisation de l'outil de gestion de l'état civil s'est poursuivie grâce à des développements engagés depuis 2022. Ce budget prévu a été revu à la hausse en cours d'exercice (+0,3 M€) en raison de coûts supplémentaires liés à une sous-estimation initiale du coût de ces développements.

Le Service France Consulaire (SFC) : 1,9 M€ (+1 M€). Il couvrait, en fin d'année 2023, 34 pays européens soit 47,4 % des Français inscrits au Registre.

- **Élections**

Les décisions du Conseil constitutionnel ayant conduit à l'annulation de l'élection des députés des 2^{ème}, 8^e et 9^e circonscriptions des Français de l'étranger, des élections législatives partielles ont dû être organisées en avril 2023 et les crédits (initialement de 450 k€ hors VPI) ont été renforcés, notamment grâce aux deux transferts en gestion du MIOM (1,77 M€ en AE et 1,84 M € en CP).

- **Frais de justice liés au contentieux visas**

Afin de poursuivre la résorption du stock de dossiers et traiter le flux croissant annuel de dossiers, les crédits ont été renforcés par une dotation supérieure (+100 k€) et des redéploiements de reliquats de crédits (+0,69 M€). En outre la participation du MIOM à hauteur de 50 % des dépenses N-1 a atteint 1,14 M€.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer deux objectifs dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- **Objectif 1 :** « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire » qui mesure le nombre de documents consulaires dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- **Objectif 2 :** « Simplifier les démarches administratives » qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

En 2023, une augmentation de l'activité du réseau consulaire demeure constatée soulignant à nouveau le retour à un fonctionnement d'avant la crise sanitaire. Les cibles de l'objectif n° 1 ont pu globalement être atteintes dans un contexte de renforcement des effectifs des services consulaires et des visas.

La réalisation des taux de dématérialisation (objectif n° 2) est inférieure à la cible du fait d'incidents informatiques ayant eu un impact significatif sur le taux de dématérialisation de demande d'acte d'état-civil et d'une stabilisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger après la hausse notable en 2022 liée aux élections présidentielles et législatives.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	107	141	140	138	absence amélioration	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	84	57	70	49	absence amélioration	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 478	1504	1350	1 562	cible atteinte	1600
4. Visas (réseau)	Nb	68	240	341	307	amélioration	440

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d' ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

ANALYSE DES RESULTATS

NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

Après la forte hausse de 2022, effet de rattrapage post-crise sanitaire, le volume de documents « administration des Français » (1.) a continué d'augmenter en 2023, en particulier s'agissant des titres d'identité et de voyage

(passeports, cartes nationales d'identité, passeports d'urgence). Cette activité va très probablement se maintenir à un niveau aussi élevé en 2024, compte tenu de plusieurs facteurs (entrée en vigueur d'ETIAS, engouement pour la nouvelle CNIE). Le nombre d'ETPT ayant progressé en 2023 dans le secteur de l'Administration des Français, l'indicateur demeure quasi stable.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

La diminution de l'activité par rapport à la cible prévisionnelle (49 au lieu de 60) est liée à la baisse des dossiers transmis par la SDANF dans un contexte de réorganisation de ce service et de dématérialisation de la procédure de naturalisation par décret.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Le retour à un fonctionnement normal des services a permis de retrouver une productivité désormais supérieure aux niveaux d'avant la crise sanitaire. Le déploiement du RECE sur son versant « back office », et son adéquation aux besoins sur les activités d'exploitation des actes, sera déterminant quant à une amélioration significative de la productivité par agent à l'horizon 2024-2025.

Visas (réseau)

En 2023, la demande globale de visas confirme la reprise d'activité observée depuis deux ans : **2 980 389** visas ont été demandés en 2023, contre 2 343 205 en 2022 soit une augmentation de +27 % mais **un niveau qui se situe encore à -31 % de l'activité de 2019** (4 296 796), année de référence pour le traitement des demandes de visas.

Cette augmentation de l'activité se fait plus fortement ressentir dans certains postes en raison des crises actuelles (notamment suite à la fermeture de nos postes au Soudan et au Niger). Ainsi, en Europe, les postes affectés par la guerre en Ukraine (dans des pays accueillant des ressortissants russes) continuent d'enregistrer des hausses notables notamment en Bulgarie (+85 %), à Malte (+85 %) et en Serbie (+96 %). Les postes au Sahel enregistrent quant à eux, une chute de leur activité, conséquence logique des mesures politiques décidées pour ces pays.

Ainsi, la demande de visa de long séjour (VLS), après avoir connu une forte hausse en 2021 (+81 % par rapport à 2020) puis en 2022 (+27 % par rapport à 2020) continue à progresser en 2023 pour atteindre une hausse de 30,2 % par rapport à 2020. Toutefois, la demande de VLS présente une faible hausse de 2,5 % par rapport à 2022 (**396 346** VLS demandés contre 386 618 en 2022), la part des VLS dans la demande mondiale totale baissant de 17 % en 2022 à 13 % en 2023 (6,9 % en 2019).

Au total, le nombre de visas long séjour délivrés augmente de 6,6 %, passant de 278 254 en 2022 à **296 504** VLS délivrés en 2023.

En 2023, le volume de délivrance par ETPT est inférieur à la cible en raison de la création d'ETPT dans les services des visas.

INDICATEUR mission

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	20	absence amélioration	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	17	18	16	cible atteinte	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	9	7	11,5	absence amélioration	7
4. Visas court séjour	jours	6,9	13	3	8	amélioration	9

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquée par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calculs

Passeports et cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1^{er} septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 96 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

ANALYSE DES RESULTATS

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2023, sachant qu'il s'agit d'une moyenne et que ces délais peuvent varier à la hausse, notamment pendant l'été.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Les délais de délivrance, compte tenu de deux incidents informatiques majeurs au cours du 1^{er} trimestre 2023, ont fortement fluctué en début d'année 2023. Malgré plusieurs opérations d'apurement du stock, le niveau de traitement est resté structurellement inférieur à la demande. La cible de 7 jours en moyenne de délai de délivrance a été dépassée pour s'établir à 11,5 en moyenne. Cet indicateur reste étroitement lié, au-delà de la fiabilité des outils et des flux de données, à trois facteurs clés : l'évolution du niveau de demandes dématérialisées, les effectifs dévolus à leur traitement tout au long de l'année et l'adéquation de l'outil informatique aux processus de traitements.

Visas (réseau)

La forte reprise de la demande amorcée en 2022 s'est poursuivie en 2023. La remontée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1^{er} septembre 2023 et se poursuivra en 2024 grâce à la création de nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services des visas entamée en 2023.

A noter depuis le début de l'année 2023, toutes les demandes de visas traitées par France Visas sont soumises à des contrôles sécuritaires renforcés (CSR). Le délai de traitement d'une demande de visa est donc rallongé.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	95	96	97	83	absence amélioration	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	40	44	45	35	absence amélioration	35

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 : nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RESULTATS

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Depuis 2023, cet indicateur intègre l'ensemble des demandes délivrées au format papier, rapporté aux demandes présentées par les particuliers par voie dématérialisée. Ce changement de méthode de calcul reflète désormais plus fidèlement la part des délivrances papier (qu'elles soient initiées par courrier postal ou demandées à la suite d'une délivrance dématérialisée) comparée à l'ensemble des demandes de délivrance dématérialisée présentées par les particuliers.

Plusieurs incidents informatiques, dont deux majeurs au 1^{er} trimestre, cumulant ensuite un stock élevé sur la période juin-novembre, ont eu un impact significatif sur l'activité (indicateur 2023 à 83 %).

La fiabilisation des flux de données s'est améliorée au dernier trimestre mais reste un point de fragilité puisque l'ancien et le nouveau progiciel continueront de cohabiter à minima jusqu'au 2^d semestre 2024. La cible 2024 est donc révisée à 87 % avec un objectif de long terme à 90 %.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Après la hausse exceptionnelle de 2022, effet des élections présidentielle et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre, ce taux a baissé à 35 % en 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 803 000 10 568 342	1 212 329	22 050 000 19 680 582	1 420	227 453 663 219 239 309	227 453 663
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560				58 432 169 65 002 775	58 432 169
Total des AE prévues en LFI	250 332 832	13 503 000	0	127 800 000	0	391 635 832	391 635 832
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 135 368		+267 322 (hors titre 2)			+2 402 690	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+110 826		+405 996 (hors titre 2)			+516 822	
Total des AE ouvertes	252 579 026		141 976 318 (hors titre 2)			394 555 344	
Total des AE consommées	250 368 851	12 978 902	1 212 329	125 430 582	1 420	389 992 084	

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 573 000 11 338 106	1 461 659	22 050 000 19 570 170	1 420	227 223 663 220 147 990	227 223 663
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030				58 432 169 64 999 245	58 432 169
Total des CP prévus en LFI	250 332 832	13 273 000	0	127 800 000	0	391 405 832	391 405 832
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 135 368		+267 322 (hors titre 2)			+2 402 690	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+110 826		+1 477 336 (hors titre 2)			+1 588 162	
Total des CP ouverts	252 579 026		142 817 658 (hors titre 2)			395 396 684	
Total des CP consommés	250 368 851	13 745 135	1 461 659	125 320 170	1 420	390 897 235	

2022 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 710 155 26 038 515	825 310	21 050 000 24 565 147	224 215 227	224 215 227 231 214 469
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225	95 520 225 83 783 334
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841	54 184 841 62 166 966
Total des AE prévues en LFI	232 042 058	25 308 010	0	116 570 225	373 920 293	373 920 293
Total des AE consommées	240 026 626	27 964 353	825 310	108 348 481		377 164 769

2022 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 835 155 27 374 973	781 144	21 050 000 24 568 304	224 340 227	224 340 227 232 509 919
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225	95 520 225 83 783 334
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841	54 184 841 62 166 966
Total des CP prévus en LFI	232 042 058	25 433 010	0	116 570 225	374 045 293	374 045 293
Total des CP consommés	240 026 626	29 300 811	781 144	108 351 638		378 460 218

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	240 026 626	250 332 832	250 368 851	240 026 626	250 332 832	250 368 851
Rémunérations d'activité	196 971 046	205 389 388	205 412 086	196 971 046	205 389 388	205 412 086
Cotisations et contributions sociales	42 086 788	43 667 535	43 752 156	42 086 788	43 667 535	43 752 156
Prestations sociales et allocations diverses	968 792	1 275 909	1 204 609	968 792	1 275 909	1 204 609
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	27 964 353	13 503 000	12 978 902	29 300 811	13 273 000	13 745 135
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 964 353	13 503 000	12 978 902	29 300 811	13 273 000	13 745 135
Titre 5 – Dépenses d'investissement	825 310	0	1 212 329	781 144	0	1 461 659
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	825 310	0	612 329	781 144	0	861 659
Subventions pour charges d'investissement	0	0	600 000	0	0	600 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 6 – Dépenses d'intervention	108 348 481	127 800 000	125 430 582	108 351 638	127 800 000	125 320 170
Transferts aux ménages	103 307 367	123 210 000	121 070 759	103 317 594	123 210 000	121 070 759
Transferts aux entreprises	0	0	1 500	0	0	1 500
Transferts aux collectivités territoriales	901 424	0	334 215	901 424	0	334 215
Transferts aux autres collectivités	4 139 689	4 590 000	4 024 108	4 132 620	4 590 000	3 913 696
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	1 420	0	0	1 420
Prêts et avances	0	0	1 420	0	0	1 420
Total hors FdC et AdP		391 635 832			391 405 832	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 246 194			+2 246 194	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+673 318			+1 744 658	
Total*	377 164 769	394 555 344	389 992 084	378 460 218	395 396 684	390 897 235

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	443 665		2 135 368	443 665		2 135 368
Autres natures de dépenses			267 322			267 322
Total	443 665		2 402 690	443 665		2 402 690

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2023	1 186 316		1 186 316					
09/2023	949 053		949 053					
Total	2 135 368		2 135 368					

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2023		267 322		267 322				
Total		267 322		267 322				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		644 061		644 743				
Total		644 061		644 743				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		375		1 041 924				
Total		375		1 041 924				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	74 079	1 651 301	74 079	1 726 950				
20/11/2023	36 747	119 431	36 747	116 431				
Total	110 826	1 770 732	110 826	1 843 381				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						2 009 172		2 052 712
Total						2 009 172		2 052 712

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 246 194	2 682 490	2 246 194	3 797 370		2 009 172		2 052 712

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	33 853 000 31 462 673	227 453 663 219 239 309	193 600 663 187 776 636	33 623 000 32 371 354	227 223 663 220 147 990
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560	58 432 169 65 002 775	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030	58 432 169 64 999 245
Total des crédits prévus en LFI *	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 246 194	+673 318	+2 919 512	+2 246 194	+1 744 658	+3 990 852
Total des crédits ouverts	252 579 026	141 976 318	394 555 344	252 579 026	142 817 658	395 396 684
Total des crédits consommés	250 368 851	139 623 233	389 992 084	250 368 851	140 528 384	390 897 235
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 210 175	+2 353 085	+4 563 261	+2 210 175	+2 289 274	+4 499 449

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832

Crédits de titre 2 : aucun amendement en PLF 2023 n'est venu modifier les crédits du programme 151.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 : aucun changement n'est venu modifier la maquette sur les crédits du programme 151.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits de titre 2 :

Les ressources du programme 151 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants destinés au financement de l'organisation des dépenses engagées pour l'organisation des élections législatives partielles 2023 dans trois circonscriptions des Français de l'étranger :

- décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de 74 079 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151 ;
- décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de 36 747 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

Le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », doté sur le HT2 de 644 061 € en AE et 644 743 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2022.

En 2023, ce fonds de concours a perçu un remboursement au titre des fonds européens d'un montant de 267 322,20 euros (AE=CP).

Crédits de titre 2

L'attribution de produit n° 2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas » a permis d'abonder les crédits de titre 2 du programme 151 d'un montant de 2,13 M€.

Le rattachement de crédits sur l'attribution de produits n° 2-2-00475 a fait l'objet, en cours d'année, des arrêtés suivants :

- arrêté du 20 mars 2023 portant ouverture de crédits d'attributions de produits d'un montant de 1 186 315,75 € ;
- arrêté du 4 septembre 2023 portant ouverture de crédits d'attributions de produits d'un montant de 949 052,54 € pris en application du décret n° 2023-798 du 21 août 2023 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère des affaires étrangères et du développement international. *Ce décret a modifié transitoirement la part des produits résultant des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires au titre des visas des passeports étrangers attribuée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.*

En 2023, 1,66 M€ de crédits de titre 2 rattachés au titre de l'attribution de produit n° 2-2-00475, ont été consommés.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 251 664	7 065 150	8 316 814	1 251 664	7 053 650	8 305 314
Surgels	0	1 413 030	1 413 030	0	1 410 730	1 410 730
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 251 664	8 478 180	9 729 844	1 251 664	8 464 380	9 716 044

Crédits de titre 2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % et s'élevant à 1 251 664 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

En 2023, aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 151.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	482,70	519,08	0,00	468,06	-51,02
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 004,39	1 047,05	0,00	1 028,68	-18,37
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	76,21	99,87	0,00	80,46	-19,41
1105 – Agents de droit local	0,00	1 637,79	1 593,00	0,00	1 587,21	-5,79
Total	0,00	3 201,09	3 259,00	0,00	3 164,41	-94,59

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-14,64	+0,56	-15,20
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+24,29	+14,09	+10,20
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+4,25	+1,04	+3,21
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+0,01	-50,59	-45,18	-5,41
Total	0,00	0,00	+0,01	-36,69	-29,49	-7,20

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 635 ETPT en LFI 2023, soit une évolution de +69 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2022 (13 566 ETPT).

La consommation 2023 du plafond d'emplois ministériel s'élève à 13 574 ETPT, soit 99,6 %.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2023 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 776 ETPT, soit 92 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 738 ETPT, soit 99,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 586 ETPT, soit 115,6 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 642 ETPT, soit 99,8 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 832 ETPT, soit 96,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3 164 ETPT pour une dotation de 3 259 ETPT (soit 98,6 %). L'approche par catégorie présentée supra concerne l'ensemble des programmes.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	114,92	54,00	7,46	83,82	8,00	7,58	-31,10	+7,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	198,00	0,00	7,46	240,50	0,00	7,93	+42,50	+11,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	168,00	0,00	7,47	183,60	0,00	7,73	+15,60	0,00
1105 – Agents de droit local	462,04	0,00	7,20	459,57	0,00	7,31	-2,47	0,00
Total	942,96	54,00		967,49	8,00		+24,53	+18,00

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +107 ETP dont +24,5 ETP sur le programme 151 contre +18 ETP prévu dans le PLF 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cybersécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	520,00	468,06	0,00	0,00	0,00	-14,64	+0,56	-15,20
Services à l'étranger	2 638,00	2 615,89	0,00	0,00	+0,01	-26,30	-31,09	+4,79
Autres	101,00	80,46	0,00	0,00	0,00	+4,25	+1,04	+3,21
Total	3 259,00	3 164,41	0,00	0,00	+0,01	-36,69	-29,49	-7,20

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+7,00	475,82
Services à l'étranger	+11,00	2 671,76
Autres	0,00	94,53
Total	+18,00	3 242,11

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 412,00	2 342,00
03 – Instruction des demandes de visa	847,00	822,41
Total	3 259,00	3 164,41
Transferts en gestion		0,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,01	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. L'augmentation des offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrit dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais d'offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2023, le MEAE accueillait 2 apprentis sur le programme 151 pour un montant d'environ 0,01 M€.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	196 971 046	205 389 388	205 412 086
Cotisations et contributions sociales	42 086 788	43 667 535	43 752 156
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	28 168 607	29 493 889	29 381 425
– Civils (y.c. ATI)	28 168 607	29 493 889	29 381 425
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	13 918 182	14 173 646	14 370 731
Prestations sociales et allocations diverses	968 792	1 275 909	1 204 609
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	240 026 626	250 332 832	250 368 851
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	211 858 019	220 838 943	220 987 426
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 29,4 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 est de 0,16 M€ pour 14 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	211,77
Exécution 2022 hors CAS Pensions	211,86
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	0,11
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,20
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,20
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	1,62
EAP schéma d'emplois 2022	1,45
Schéma d'emplois 2023	0,16
Mesures catégorielles	0,65
Mesures générales	0,80

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	0,77
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,63
GVT positif	2,25
GVT négatif	-0,62
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,22
Indemnisation des jours de CET	0,22
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	4,30
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,24
Autres variations	4,06
Total	220,99

Le socle d'exécution 2022 hors CAS « Pensions » du programme 151 à hauteur de +211,8 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles le compte épargne-temps à hauteur de -0,2 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +1,62 M€ dont +1,45 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +0,16 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +0,65 M€.

Les mesures générales s'élèvent à 0,80 M€. Elles se décomposent comme suit :

- +25 290 € versées en 2023 à 94 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) ;
- +770 000 € au titre de l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est exécuté à hauteur de +1,63 M€ soit 0,74 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ». Il se décompose entre le GVT positif (ou effet de carrière) exécuté à hauteur de +2,25 M€ (soit 1,02 % de la masse salariale hors CAS « Pensions », compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -0,62 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond notamment au rebasage de +0,22 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 4,30 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 0,24 M€ ;
- la ligne « Autres variations » exécutée à hauteur de 4,06 M€ intègre principalement les autres composantes de la dépense et notamment l'effet de l'inflation sur les rémunérations des personnels expatriés et des agents de droit local.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	50 074	50 580	51 086	27 541	27 819	28 097
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	136 125	137 500	138 875	29 947	30 250	30 552
1103 – CDD et volontaires internationaux	74 176	74 925	75 674	36 346	36 713	37 080
1105 – Agents de droit local	32 356	32 683	33 009	27 826	28 107	28 388

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires/CDI en administration centrale) et G2 (Titulaires/CDI dans le réseau) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux déclarés en PLF 2023 notamment en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						281 133	562 266
Valorisation des fonctions d'expertise	2	G1	Tous	07-2022	6	23 200	46 400
Mesures d'accompagnement à la mobilité	3	G1/G2	Tous	07-2022	6	149 000	298 000
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	8	G1	Tous	07-2022	6	3 300	6 600
Fluidification du déroulement des carrières	74	G1/G2	Tous	07-2022	6	100 800	201 600
Réforme des astreintes et interventions	83	G1	Tous	07-2022	6	4 833	9 666
Mesures statutaires						76 862	76 862
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC	1	G1/G2	A	01-2023	12	3 194	3 194
Fluidification du déroulement des carrières	25	G1/G2	Tous	01-2023	12	20 198	20 198
Revalorisation indiciaire des agents de catégories B	278	G1/G2	Tous	01-2023	12	53 470	53 470
Mesures indemnitaires						295 495	295 495
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G3	Tous	01-2023	12	2 979	2 979
Mesures en faveur des volontaires internationaux	5	G3	Tous	01-2023	12	15 580	15 580
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	7	G2	B	01-2023	12	37 663	37 663
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	15	G3	Tous	01-2023	12	14 934	14 934
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	16	G3	Tous	01-2023	12	24 339	24 339
Mesures en faveur des agents de droit local	98	G5	Tous	01-2023	12	200 000	200 000
Total						653 490	934 623

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel s'est élevée en 2023 à +9,9 M€ dont +0,7 M€ sur le programme 151 et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;
- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 141 976 318	CP ouverts en 2023 * (P1) 142 817 658
AE engagées en 2023 (E2) 139 623 233	CP consommés en 2023 (P2) 140 528 384
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 893 946
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 353 085	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 138 634 438

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 2 022 531					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 2 022 531	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 893 946	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 128 585	
AE engagées en 2023 (E2) 139 623 233	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 138 634 438	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 988 795	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 117 380	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 050 733
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 66 647

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	33 853 000 31 462 673	227 453 663 219 239 309	193 600 663 187 776 636	33 623 000 32 371 354	227 223 663 220 147 990

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	193 600 663	187 776 636	193 600 663	187 776 636
Rémunérations d'activité	157 493 862	154 059 063	157 493 862	154 059 063
Cotisations et contributions sociales	35 127 100	32 814 116	35 127 100	32 814 116
Prestations sociales et allocations diverses	979 701	903 457	979 701	903 457
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 803 000	10 568 342	11 573 000	11 338 106
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 803 000	10 568 342	11 573 000	11 338 106
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 212 329		1 461 659
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		612 329		861 659
Subventions pour charges d'investissement		600 000		600 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 050 000	19 680 582	22 050 000	19 570 170
Transferts aux ménages	17 460 000	15 320 759	17 460 000	15 320 759
Transferts aux entreprises		1 500		1 500
Transferts aux collectivités territoriales		334 215		334 215
Transferts aux autres collectivités	4 590 000	4 024 108	4 590 000	3 913 696
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 420		1 420
Prêts et avances		1 420		1 420
Total	227 453 663	219 239 309	227 223 663	220 147 990

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT**POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)**

Dotation en LFI : 2,32 M€

Consommation AE : 2,14 M€

Consommation CP : 2,15 M€

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. La répartition des dépenses 2023 s'est établie comme suit :

- **Indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger (CFDE) et allocations d'assurance : 1,74 M€.** Ces indemnités sont versées deux fois par an, à chaque début de semestre. La différence entre la programmation et les versements effectivement réalisés s'explique par la minoration des indemnités des élus qui n'auraient pas assisté aux conseils consulaires ou par l'absence de demande de remboursement de l'allocation annuelle destinée à contribuer à la souscription d'une police d'assurance ayant pour objet leur indemnisation en cas de dommages résultant des accidents subis dans le cadre de leur mandat.
- **Remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur participation aux sessions de l'Assemblée : 0,23 M€ en AE et en CP.** Contrairement aux années précédentes, les deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger ont pu se tenir en présentiel en 2023. Le montant des remboursements est de ce fait proche de la dotation allouée.
- **Fonctionnement : 0,18 M€ en AE et 0,19 M€ en CP.** Ces dépenses concernent l'organisation de deux sessions annuelles en présentiel pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger) avec diffusion en direct et en différé des sessions plénières. Ce budget couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE, ses actualisations et les frais induits par les demandes d'évolution du site formées par le Bureau exécutif de l'AFE ainsi que les événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger (cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu, par exemple). Le décalage observé entre les AE et les CP tient au fait que certaines dépenses engagées en 2022 ont été soldées en 2023. Par ailleurs, 12 k€ ont financé l'organisation de l'élection sénatoriale pour les Français de l'étranger (mise en place du bureau de vote).

POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- **Fonctionnement de l'administration centrale**

Dotation en LFI : 0,31 M€

Consommation AE : 0,20 M€

Consommation CP : 0,20 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires.

- **Service central de l'état civil (SCEC)**

Dotation en LFI en AE : 0,41 M€

Dotation en LFI en CP : 0,43 M€

Consommation AE : 0,41 M€

Consommation CP : 0,43 M€

Le SCEC est engagé dans une expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique : RECE). La dématérialisation de certaines procédures et le déploiement progressif du RECE débuté en mars 2021, a eu un impact significatif sur les dépenses d'affranchissement du SCEC (-65 % depuis 2020) permettant la stabilisation de son budget de fonctionnement à 430 k€.

Le taux de dématérialisation ayant atteint un plafond (95 %), les dépenses liées à l'envoi du courrier, qui constituent plus de 85 % du budget global du SCEC, ne devraient plus évoluer mais restent impactées par l'inflation et l'augmentation du coût de certaines fournitures (papier et enveloppes), un abondement de crédits s'est révélé nécessaire à hauteur de 25 k€ en 2023.

- **Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports**

Dotation en LFI : 0,77 M€

Consommation AE : 0,62 M€

Consommation CP : 0,64 M€

Acheminement de titres sécurisés

Dotation en LFI : 0,22 M€

Consommation AE : 0,13 k€

Consommation CP : 0,18 k€

Depuis juillet 2023, ces dépenses sont exécutées par Chronopost, actuel titulaire du marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes conclu entre le MEAE et l'ANTS.

Chronopost, assure ainsi l'acheminement des titres sécurisés, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 43 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

En 2023, la dépense a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire pour s'établir à 160 k€.

La différence de consommation en AE et CP s'explique par le solde des engagements juridiques pluriannuels et le paiement de certaines dépenses en report de charge.

Achat de documents sécurisés

Dotation en LFI : 0,55 M€

Consommation AE : 0,49 M€

Consommation CP : 0,46 M€

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie Nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence. Cette enveloppe a été maintenue en 2023 (550 k€ en LFI). Ces crédits ont permis en grande majorité l'achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil. Bien que cette ligne subisse une hausse des coûts de production et d'achat de papier, la consommation en 2023 reste conforme aux objectifs de programmation.

- **Adoption internationale (T3)**

Dotation en LFI : 0,08 M€

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Une mission d'inspection interministérielle (IGAE, IGAS, IGJ) sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, créée en novembre 2022, a rendu son rapport aux trois ministres concernés en novembre 2023. Pendant la durée de cette inspection, il a été demandé à la MAI de reporter ses déplacements à l'étranger, l'invitation de délégations étrangères et l'organisation de son colloque annuel. Les crédits prévus pour ces opérations n'ont donc pas été consommés. En revanche, la contribution annuelle au Service Social International (SSI, organisation internationale basée à Genève) qui était programmée sur les crédits d'intervention au cours des années précédentes a été payée sur les crédits de fonctionnement en 2023 (30 k€).

- **Communication**

Dotation en LFI : 0,18 M€

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,17 M€

En 2023, le budget dédié à la communication a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur les démarches consulaires (sur toutes les thématiques consulaires). Il a également permis l'actualisation des brochures et livrets, l'organisation et la participation à des conférences spécialisées sur la préparation à l'expatriation et la mise en œuvre d'une campagne de communication pour les élections législatives partielles qui se sont tenues en mars 2023.

L'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire en faveur des Français résidents ou de passage à l'étranger passe également par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) avec la création d'un compte LinkedIn dédié depuis le 1^{er} janvier 2023 et la mise en ligne de plusieurs webinaires sur la chaîne Youtube France Consulaire.

Des partenariats ont été conclus avec des médias spécialisés pour relayer l'information consulaire à destination des Français de l'étranger.

Enfin, les crédits 2023 ont financé l'organisation des Journées du Réseau consulaire (100 % en présentiel à Paris) et des actions de communication et de formation internes (formation des nouveaux agents de la DFAE notamment).

- **Entretien des cimetières civils français à l'étranger**

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,09 M€

Consommation CP : 0,09 M€

L'Algérie et le Maroc sont les postes les plus demandeurs, particulièrement avec la fin en 2018 du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures en Algérie, élaboré en 2003. Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora remis en 2021 au Président de la République, qui concerne les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Ce rapport recommande notamment d'encourager la préservation des cimetières européens en Algérie ainsi que les cimetières juifs. Ainsi, sur les 112 k€ de crédits accordés après réserve en 2023 au MEAE pour l'entretien des cimetières civils français, 70 % sont dédiés à l'Algérie et 30 % sont répartis dans le reste du réseau.

- **Agences consulaires**

Dotation en LFI : 1,20 M€

Consommation AE : 0,82 M€

Consommation CP : 0,82 M€

Le réseau est constitué de près de 500 agences consulaires réparties dans 98 pays.

Les dotations aux agences consulaires destinées à la prise en charge totale ou partielle de leurs dépenses incompressibles de fonctionnement, permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau.

Les crédits 2023 ont été consommés à hauteur de 0,82 M € en raison notamment de la vacance de certaines agences, dont les consuls honoraires sont en cours d'accréditation.

- **Lutte contre la fraude**

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,02 M€

Consommation CP : 0,02 M€

La consommation des crédits liés à la lutte contre la fraude, certes inférieure à la dotation accordée en LFI, est cependant en augmentation régulière depuis plusieurs années, signe de l'implication croissante des postes consulaires sur cette matière (achat ou renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, vérification d'actes d'état civil étrangers, créations de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude). La sous-consommation des crédits par rapport à la dotation s'explique par :

- Des abonnements à des bases de données permettant les vérifications d'inscription des entreprises au registre de commerce local pour s'assurer de leur existence, non souscrits ;
- Des projets de convention avec des avocats qui ne sont pas concrétisés ;
- En raison de la fermeture d'ambassades dans des pays où les levées d'actes sont payantes (Soudan notamment), les dépenses prévues n'ont pas pu être réalisées.

- **Service France consulaire**

Dotation en LFI en AE : 2,30 M€

Dotation en LFI en CP : 1,90 M€

Consommation AE : 1,35 M€

Consommation CP : 1,44 M€

Fin 2023, le SFC couvrait 34 pays européens représentant 46 postes consulaires et 805 000 Français inscrits au Registre des Français établis hors de France, soit 47,4 % du total mondial.

- **Autres dépenses**

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,31 M€

Consommation CP : 0,31 M€

Cette ligne a été impactée par le coût d'un contentieux d'état civil onéreux de 236 k€, financé par un redéploiement de crédits au sein du programme.

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

Dotation en LFI : 2,57 M€

Consommation AE : 1,66 M€

Consommation CP : 1,64 M€

Domaine Français de l'étranger

Dotation en LFI : 2,52 M€ euros

Consommation CP : 1,57 M€ euros

L'année 2023 a été une année charnière, en continuité avec 2022, tant pour ce qui concerne la modernisation des outils mis à disposition de l'utilisateur que ceux internes à l'administration. Plusieurs projets s'inscrivent dans une temporalité pluriannuelle et ont fait l'objet d'expérimentation en 2023. Ils devraient être pour certains livrés au cours du premier semestre 2024.

La ventilation des 2,52 M€ accordés en LFI a évolué en cours d'année en fonction des contingences liées à la priorisation des projets, à la modernisation des outils et à la disponibilité des équipes de développement. Ainsi, une partie des crédits non consommés sur l'enveloppe « domaine des Français de l'étranger » a été redéployée au bénéfice du projet RECE.

En outre, 600 k€ programmés initialement sur cette activité, au titre de la participation du MEAE à la modernisation du logiciel SCOLA ont été redéployés vers l'activité « autres projets informatiques et frais annexes ». Ce projet vise à permettre, à l'été 2024, la dématérialisation des demandes et de la gestion des bourses scolaires.

Les dépenses 2023 de 1,56 M€ ont porté sur :

- L'application RV CONSULAT (480 k€, licences et développements) avec près de 1,5 millions de rendez-vous pris à travers celle-ci dépassant de 300 % les prévisions initiales et nécessitant du fait de son succès, une refonte de la gestion de la file d'attente et de la sécurité applicative ;
- L'intégration d'un module de gestion des recettes de chancellerie au logiciel CROCUS (150 k€) permettant l'uniformisation et la centralisation de la gestion de la recette publique en poste ;
- Le remplacement, la maintenance et l'achat de nouveaux matériels TES à destination des postes consulaires permettant le recueil des demandes de passeports et cartes d'identité (180 k€) ;
- La modernisation de la sphère REGISTRE soit dans le cadre du maintien de l'existant ou de la mise en œuvre de REGISTRE FDE (respectivement 115 et 220 k€) ;
- L'adaptation de l'application ELECTIS en raison de la refonte du Répertoire électoral unique REU (150 k€) ;
- La mise en place du vote par internet pour les élections législatives et les élections législatives partielles pour 3 circonscriptions (85 k€) ;
- Une opération de modernisation de l'application CIRCE pour la gestion des détenus à l'étranger (180 k€).

Infocentre

Dotation en LFI : 50 k€

Consommation CP : 78 k€

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE continue d'enrichir l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes, son adaptation étant nécessaire dès que l'outil ou la mission évolue (adaptation à CROCUS et à REGISTRE FDE). La différence entre la dotation de crédits et l'exécution des dépenses correspond à des engagements 2022 qui ont été soldés en 2023 par des reports de CP.

• Registre de l'état civil électronique (RECE)

Dotation en LFI : 0,80 M€

Consommation AE : 0,85 M

Consommation CP : 1,35 M€

Le développement du RECE, projet prioritaire numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil, à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, s'est poursuivi en 2023. Désormais les usagers demandent un extrait ou une copie d'acte en ligne sur service-public.fr et le reçoivent au format numérique en retour sur leur espace documentaire plus simplement et plus rapidement. Le taux d'adhésion à la dématérialisation reste stable (95 %) et le délai d'obtention reste très favorable aux usagers par rapport à la délivrance « courrier » (moins de trois jours début 2024 contre 5 jours (France) à 15 jours (étranger) avec le courrier).

En 2023, ce projet bénéficiait de crédits sur le programme 151 (800 k€ en LFI) et d'un co-financement de 800 k€ du FTAP (fonds de transformation de l'action publique – P. 349).

Des retards de déploiement du projet en 2022 ont nécessité un renforcement de la dotation en gestion 2023 à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,3 M€ en CP, en plus des 0,29 M€ de CP obtenus en reports de charges à payer de 2022.

Les développements du second semestre 2023 ont toutefois permis d'aboutir en janvier 2024 à la création du premier acte d'état civil français signé électroniquement et horodaté.

• Vote par internet

Dotation en LFI AE : 0,17 M€

Dotation en LFI CP : 0,31 M€

Consommation AE : 0,42 M€

Consommation CP : 0,77 M€

En plus des modalités de vote classiques, le vote par internet est proposé aux Français de l'étranger depuis 2012, pour les élections législatives et les élections des conseillers des Français de l'étranger. Suite aux décisions d'annulation du Conseil constitutionnel des élections législatives de 2022 dans trois circonscriptions, des élections législatives partielles ont été organisées dans les 2^e, 8^e et 9^e circonscription des Français établis hors de France en avril 2023. Près de 70 % des électeurs ayant voté au 1^{er} tour ont choisi le vote par internet et près de 73 % au 2^d tour.

En 2023, un budget de 0,17 M€ en AE et 0,31 M€ en CP était prévu. La solution de vote utilisée lors des élections législatives partielles 2023 a été homologuée le 10 mars 2023. L'annonce le 20 janvier 2023 de la tenue d'élections législatives partielles sur trois circonscriptions dont le scrutin 2022 a été annulé sur décisions du Conseil Constitutionnel a nécessité la révision des prévisions de dépenses pour l'année 2023. Comme le prévoit la clé de répartition entre le MEAE et le MIOM, cette activité a été abondée par un transfert en gestion pour la part incombant au MIOM à hauteur de 0,4 M€. Par ailleurs, un report de CP de 0,12 M€ a été obtenu pour le financement des charges à payer de 2022.

Ainsi, 0,77 M€ de crédits ont financé les développements de la solution visant à renforcer la sécurité, l'organisation de tests et d'audits précédant l'élection, son organisation durant les deux tours du scrutin en mars et en avril 2023

(tenue de l'élection, envoi des codes par SMS et courriels, fiabilisation des données, renvoi des codes et l'assistance aux électeurs).

- **Autres projets informatiques**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0,6 M€

Consommation CP : 0,6 M€

En 2023, cette activité a fait l'objet d'un abondement depuis les crédits de l'activité Domaine des Français de l'étranger. Une subvention pour charge d'investissement de 0,6 M€ a été attribuée à l'AEFE dans le cadre de la participation du MEAE au financement du projet de modernisation du logiciel SCOLA, logiciel informatique permettant de gérer le dispositif des bourses scolaires pour les élèves Français par l'AEFE.

POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 0,45 M€

Consommation AE : 1,74 M€

Consommation CP : 1,74 M€

Le PLF 2023 prévoyait l'octroi de 0,45 M€ de crédits pour l'activité « élections » hors titre 2 et hors vote par internet au sein du programme 151 afin de couvrir les dépenses annuelles du bureau des élections (fournitures, stockage) et de financer une ou plusieurs éventuelles élections législatives partielles suite aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel contre l'élection des députés des 2^e, 8^e et 9^e circonscriptions des Français de l'étranger. Au 31 décembre 2023, les crédits de paiement consommés sur cette activité s'élèvent à 1,74 M€ (hors vote par internet). Le différentiel entre les crédits ouverts et consommés est donc de 1,29 M€. Il s'explique par les décisions du Conseil constitutionnel, en janvier et février 2023, conduisant à l'annulation de l'élection des députés des 3 circonscriptions précitées, ce qui a nécessité l'organisation, en 3 mois, de 3 élections législatives partielles dans les zones suivantes : Amérique latine et Caraïbes (circ. 2), Grèce-Italie-Israël-Turquie-Grèce-Malte-Chypre (circ.8) et Afrique du Nord et une partie des pays d'Afrique occidentale (circ. 9). Comme le prévoit la clé de répartition entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, près de 80 % des dépenses des élections nationales sont financées par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Ainsi, ce dernier a procédé à deux transferts en gestion de 1,31 M€ en CP (hors vote par internet) qui ont permis au programme 151 de financer ces élections partielles.

- **Administration centrale**

Consommation AE : 1,48 M€

Consommation CP : 1,47 M€

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives partielles du printemps 2023 pour les circonscriptions 2, 8 et 9 des Français de l'étranger, les dépenses en administration centrale ont concerné la mise sous pli, le conditionnement et l'envoi de la propagande électorale aux Français de l'étranger, les frais de tenue d'une permanence électorale ainsi que les frais de communication. Un budget de 80 k€ a été également dédié à la campagne de communication anticipée pour les élections européennes de 2024.

- **Étranger**

Consommation AE : 0,27 M€

Consommation CP : 0,27 M€

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives partielles du printemps 2023 pour les circonscriptions 2, 8 et 9 des Français de l'étranger, les dépenses à l'étranger ont concerné les frais de fonctionnement des bureaux de vote dans les consulats et ambassades et les frais liés à l'organisation de tournées consulaires.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

Dotation en LFI : 2,57 M€ Consommation AE : 1,66 M€ Consommation CP : 1,64 M€

Les commandes correspondant à la phase de réalisation de projets de modernisation et à la phase de maintenance évolutive sont passées en immobilisation pour un montant de 0,14 M€ en AE et CP.

- **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

Dotation en LFI : 0,80 M€ Consommation AE : 0,85 M€ Consommation CP : 1,35 M€

Certaines commandes correspondant à la phase de réalisation du RECE (notamment relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle) sont passées en immobilisation pour un montant de 0,47 M€ en AE et 0,72 M€ en CP.

- **Autres projets informatiques et frais annexes**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation : 0,61 M€

En 2023, une subvention pour charge d'investissement de 0,6 M€ a été attribuée à l'AEFE dans le cadre de la participation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au financement du projet de modernisation du logiciel SCOLA, logiciel informatique permettant de gérer le dispositif des bourses scolaires pour les élèves Français par l'AEFE. Cette application sera également utilisée par les postes consulaires du réseau français à l'étranger ce qui justifie la participation du MEAE au financement de ce projet.

CRÉDITS D'INTERVENTION

- **Adoption internationale**

Dotation en LFI : 0,55 M€

Consommation AE : 0,44 M€

Consommation CP : 0,33 M€

Les crédits d'intervention de la Mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent les objectifs suivants :

- Le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et règlementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines avec l'appui du Service Social International (SSI France), d'associations de personnes adoptées en France et d'organisations de la société civile dans les pays d'origine de l'adoption internationale ;
- Les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale ;
- Le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires retenus comme prioritaires en appui à la promotion ou la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2023, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 171 k€ euros des projets présentés par des organismes actifs dans le domaine de l'adoption internationale en France : Agence Française de l'Adoption, organismes autorisés pour l'adoption (OAA), associations de personnes adoptées, Service social international (SSI-France). Ce soutien financier s'est accompagné d'un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics après remise des comptes rendus et justificatifs. La dépense a été atténuée en gestion 2023 à hauteur de 47 k€ euros ; en effet, des subventions versées en 2022 et 2023 ont été partiellement remboursées, les objectifs fixés n'ayant pas été totalement remplis.

Les crédits de coopération, transférés en 2019 sur le P151, ont permis de financer à hauteur de 206 k€ des projets consacrés à la prévention des abandons d'enfants, la réintégration familiale d'enfants placés ou la prise en charge d'enfants non adoptables. Elle a également apporté son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux de la protection de l'enfance par le financement d'actions de formation en Côte d'Ivoire (rédaction d'un manuel de procédures).

En revanche, la MAI a mis fin aux projets de coopération mis en œuvre directement par les administrations des pays d'origine et privilégie dorénavant les projets de renforcement des capacités mis en œuvre par des organisations internationales (Service social international, UNICEF, Bureau permanent de la Conférence de La Haye). En 2024, la MAI accordera une priorité aux projets de coopération visant à accompagner la recherche des origines ou à faciliter la conservation des archives de l'adoption internationale dans les pays d'origine.

- **Rapatriements et hospitalisations**

Dotation en LFI : 1,30 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Dotation en LFI : 1,3 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

Ce poste de dépense est par nature variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2023 est stable par rapport à 2022 (205 contre 207 en 2022).

Parmi les ressortissants rapatriés, 45 l'ont été pour raison médicale (parmi eux 4 évacuations sanitaires urgentes) et 160 étaient en situation d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 47 personnes. 74 compatriotes ont par ailleurs été aidés afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France, 39 ont été accueillis dans diverses structures (ASE, associations, etc.).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de plusieurs paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens). En 2023, le rapatriement le plus cher (évacuation sanitaire en avion médicalisé depuis Dar Es Salaam) a coûté environ 165 k€. A l'inverse, 21 rapatriements n'ont nécessité aucune prise en charge ou avance de frais par l'État français, le pays de provenance étant signataire de la Convention européenne d'entraide mutuelle de 1953 (rapatriement des patients à titre gratuit jusqu'à l'hôpital frontalier le plus proche). La recherche systématique de financements annexes (couverture par une assurance, solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, etc.) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité.

Le budget annuel du pôle rapatriement comprend comme en 2022 les évacuations sanitaires et frais de santé des Français du Vanuatu (compétences transférées du MSP au MEAE en 2022). Ces dépenses interviennent en remboursement des frais engagés par la collectivité de Nouvelle Calédonie. Cette année, la dépense totale s'est élevée à 334 k€ couvrant les dernières dépenses de 2022 et celles du 1^{er} semestre 2023.

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans certains cas, lorsqu'un Français nécessite d'être hospitalisé en urgence, le MEAE peut prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation à l'étranger. Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais accordée sur engagement de remboursement.

Trois hospitalisations d'urgence à l'étranger ont été prises en charge en 2023 (aucune en 2022)

- **Subventions aux organismes d'aide**

Dotation en LFI : 0,001 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2023. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

- **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Dotation en LFI : 0,38 M€

Consommation AE : 0,7 M€

Consommation CP : 0,7 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie dite « aidée » a ainsi pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale. Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de ce dispositif est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2023, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Grâce à des marges identifiées au sein du programme, une dotation complémentaire de 0,34 M€ a pu être attribuée, portant la subvention totale à 0,70 M€.

Ce dispositif a représenté 2 138 contrats d'adhésion en 2023 couvrant 3 573 bénéficiaires pour un coût au titre des allègements de cotisation d'environ 4,35 M€.

- **Aide sociale**

Dotation en LFI : 16,16 M€

Consommation AE : 14,9 M€

Consommation CP : 14,9 M€

Pour l'exercice 2023, 15,2 M€ étaient disponibles pour les aides sociales directes après application de la réserve de précaution (5 %) et du surgel (1 %) sur les 16,2 M€ inscrits en LFI.

15,1 M€ de crédits d'aide sociale ont été délégués aux postes diplomatiques et consulaires après la tenue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) réunie en mars 2023. A l'occasion de cette commission, après des années 2021 et 2022 marquées par la hausse des taux de base dans la plupart des pays, l'effort en direction des Français de l'étranger les plus démunis s'est poursuivi en maintenant les taux de base accordés en 2022 tout en accordant des hausses ciblées permettant de bénéficier au plus grand nombre de Français dans les pays les plus affectés par la conjoncture économique mondiale dégradée. Les taux de base ont ainsi été relevés dans 18 pays (soit 31 postes) au profit de 1 112 allocataires en 2023 (soit 26,2 % des bénéficiaires). En exécution, ce sont 14,9 M€ d'aides sociales directes qui ont bénéficié aux Français de l'étranger en difficulté. La différence entre les mesures validées après avis de la CPPSFE et les dépenses exécutées est due aux départs, aux décès ou encore à la sortie des allocataires du dispositif notamment du fait de la hausse de leurs revenus.

Par type d'aide, les dépenses 2023 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés en CPPSFE	Montants en M€ accordés en CPPSFE
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 863	7
Allocations pour les personnes handicapées (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 711	6,6
Allocations à durée déterminée (ADD)	39	0,08
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	558	0,8
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	75	0,3

TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)	4 246	14,8
Aides ponctuelles (secours occasionnels et aides exceptionnelles)	/	0,5
TOTAL des aides sociales directes et ponctuelles en CPPSFE	4246	15,3

- **Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)**

Dotation en LFI : 1,40 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

Partenaires importants de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les OLES jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits ouverts en 2023 pour le soutien aux OLES ont permis d'attribuer 1,14 M€ de subventions à 93 associations venant en aide aux Français.

Comme c'est le cas depuis 2020, des associations apportant un soutien social à nos compatriotes en difficulté mais n'ayant jamais reçu de subvention OLES avant 2020 ont pu être soutenues.

- **Centres médico-sociaux (CMS)**

Dotation en LFI : 0,25 M€

Consommation AE : 0,22 M€

Consommation CP : 0,22 M€

Au total, 220 k€ ont été versés aux 12 CMS, sous forme de dotation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

9 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2023 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bangui, Bujumbura, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local.

Trois autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Brazzaville, Conakry et Lomé. La fermeture du CMS de Bamako a été actée en 2023.

Les crédits ou subventions accordés ont notamment été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux.

- **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)**

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 1,55 M€

Consommation CP : 1,55 M€

Le STAFE, créé en 2018, repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

En 2023, les crédits alloués à la campagne STAFE s'élevaient à 2 M€ en LFI. Dans un contexte de reprise encore partielle des projets par les associations après la crise sanitaire, 198 subventions (contre 192 en 2022) ont été accordées à la suite de la réunion de la commission consultative du STAFE, pour un montant de 1,57 M€ (contre 1,37 M€ en 2022). Trois projets n'ayant pu être réalisés en cours d'année, la consommation s'est finalement établie à 1,55 M€.

Le reliquat disponible a permis de verser une subvention complémentaire à la Caisse des Français de l'Étranger en fin d'année.

ACTION**02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Transferts aux ménages	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Total	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000

En 2023, 105,75 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, soit 99,40 M€ disponibles après application de la réserve de précaution de 5 % et surgel de 1 %.

Des moyens budgétaires complémentaires ont été engagés par l'autorisation exceptionnelle de dégel de la réserve de précaution (6,34 M€) et l'utilisation du solde de la soulte comptable figurant dans la trésorerie de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (qui résultait des précédentes subventions du programme 151 pour le dispositif des aides à la scolarité).

Ces moyens complémentaires se sont accompagnés de mesures de maîtrise de la trajectoire budgétaire. Outre un renforcement de la lutte contre la fraude, un relèvement de la contribution progressive de solidarité (CPS) de 2 à 7 points a ainsi été décidé. Cette disposition a été privilégiée car elle ne s'applique pas aux familles boursières à 100 % mais de manière progressive aux familles bénéficiant d'une quotité supérieure à 80 %, pour permettre aux ménages qui rencontrent les plus grandes difficultés de continuer à bénéficier pleinement de cette aide.

Les montants disponibles au titre de l'exercice 2023 ont ainsi été portés à 114,8 M€.

Au total, ce sont 106,16 M€ qui ont pu être attribués en commission à l'occasion de la campagne de bourses 2023. 23 790 bourses scolaires ont ainsi été attribuées pour 28 273 demandes instruites. Les campagnes 2022/2023 du rythme nord et 2023 du rythme sud ont enregistré une baisse de 4,14 % du nombre de bénéficiaires.

Dans un objectif de résorption progressive de l'excédent de trésorerie (« soulte ») enregistré par AEFE depuis 2015, les crédits alloués en 2022 avaient été ponctuellement réduits, sans impact cependant sur le volume de bourses scolaires attribué. En effet, la situation économique dégradée dans de nombreux pays et le contexte inflationniste généralisé avaient massivement affecté la consommation des bourses (hausse des frais de scolarité, des bourses parascolaires, perte au change notamment).

La dotation de l'AEFE au titre des aides à la scolarité comprenait également 1,31 M€ pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH). Depuis septembre 2021, ce dispositif d'aide a été étendu à toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant (boursier ou non) en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, indépendamment des revenus des parents. Afin de faire face à l'augmentation du nombre de familles éligibles à ce dispositif, l'enveloppe réservée avait dès 2022 été portée de 0,31 M€ à 1,31 M€. En 2023, cette mesure a bénéficié à 249 élèves.

ACTION**03 – Instruction des demandes de visa**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560	58 432 169 65 002 775	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030	58 432 169 64 999 245

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 732 169	62 592 215	56 732 169	62 592 215
Rémunérations d'activité	47 895 526	51 353 022	47 895 526	51 353 022
Cotisations et contributions sociales	8 540 435	10 938 040	8 540 435	10 938 040
Prestations sociales et allocations diverses	296 208	301 153	296 208	301 153
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 700 000	2 410 560	1 700 000	2 407 030
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 700 000	2 410 560	1 700 000	2 407 030
Total	58 432 169	65 002 775	58 432 169	64 999 245

- **Fonds de concours**

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,14 M€

Les crédits du fonds de concours « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » ont permis en 2023 la mise en œuvre de trois projets pluriannuels conduits par le MEAE depuis 2022 qui ont fait l'objet, en mars 2023, d'une décision de subvention par la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du MIOM, autorité de gestion, au titre du fonds européen « Instrument de Gestion des Frontières et des Visas » (IGFV, anciennement fonds FSI) :

- Missions d'audit et formation des agents des services des visas : en 2023, 17 missions à but d'audit et de formation ont été effectuées dans les postes et un stage destiné à 15 agents visas de recrutement local a été organisé à Nantes pour un montant total de 76 k € ;
- Rénovation des services des visas dans les pays où la France agit en représentation d'autres États-membres : 6 postes consulaires ont réalisé des travaux d'aménagement/rénovation en 2023, pour un montant total de 47 k € (Harare, Ndjamena, Quito, Tachkent, Vientiane et Yaoundé) ;
- Cellule de lutte contre la fraude aux visas : un stage à Abidjan de lutte contre la fraude aux visas et 3 missions de la cellule dans des postes touchés par cette fraude ont été organisés en 2023, pour un montant total de 18 k€.

- **Frais de contentieux de refus de visa**

Dotation en LFI : 1,70 M€

Consommation AE : 2,27 M€

Consommation CP : 2,27 M€

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice liés aux contentieux visas. Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

En 2023, afin de traiter un stock de décisions de justice conséquent (3 287 décisions au 1^{er} janvier), la cellule dédiée bénéficiait d'une enveloppe de 1,7 M€ en LFI, complétée par un remboursement de 1,13 M€ du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en atténuation de dépenses. Un renforcement des moyens (688 k€ reployés en fin de gestion) a permis de réduire le stock de 21 % (2 599 dossiers en instance de paiement au 31 décembre) alors que le flux entrant augmentait de 38 % en 2023.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	83 783 334	83 783 334	105 750 000	105 750 000	106 350 000	106 350 000
Transferts	83 783 334	83 783 334	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Subventions d'investissement					600 000	600 000
CAMPUS France (P185)	20 000	20 000				
Transferts	20 000	20 000				
Universités et assimilés (P150)					1 500	1 500
Transferts					1 500	1 500
AFA - Agence française de l'adoption (P304)	29 465	22 396				
Transferts	29 465	22 396				
Total	83 832 799	83 825 730	105 750 000	105 750 000	106 351 500	106 351 500
Total des transferts	83 832 799	83 825 730	105 750 000	105 750 000	105 751 500	105 751 500
Total des subventions d'investissement					600 000	600 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.